



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

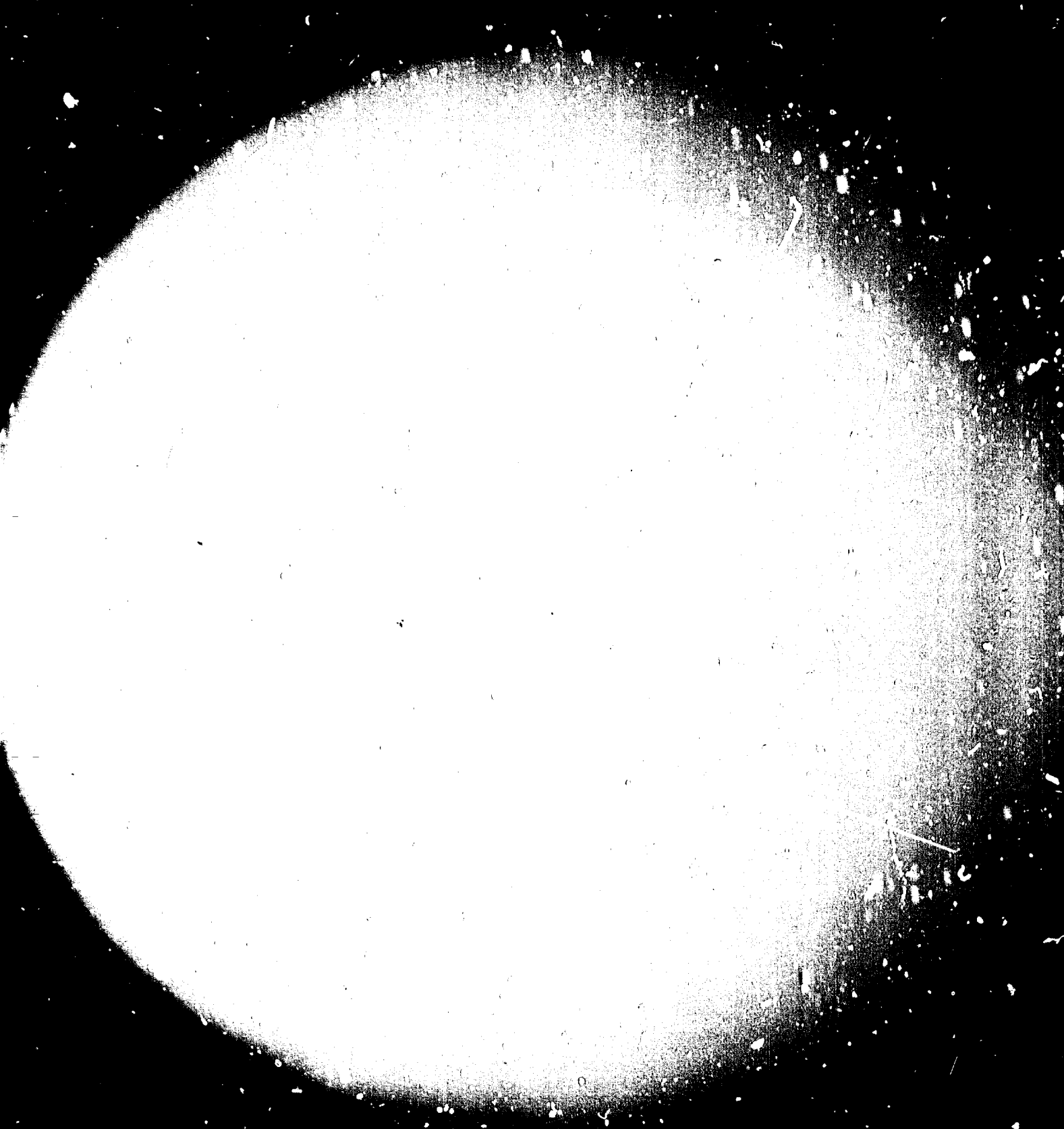
## FAIR USE POLICY

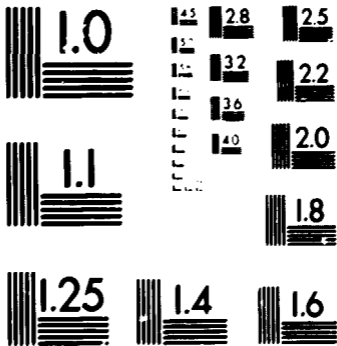
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





**MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART**  
**NATIONAL BUREAU OF STANDARDS**  
**STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a**  
 (ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

13828 - F

RESERVE AUX PARTICIPANTS

ID/CONF.5/CRP.1

29 juin 1984

FRANCAIS

Original : ANGLAIS\*

Quatrième Conférence générale de l'ONUDI

Vienne (Autriche), 2-18 août 1984

PROGRAMME POUR  
LA DECADE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

PROGRAMME INITIAL INTÈGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE  
AU NIVEAU SOUS-REGIONAL\*\*

établi par  
les secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI

2535

\* Ce document est disponible en anglais et en français.

\*\* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies qu'une prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait de mentionner des entreprises commerciales ou des produits commerciaux ne constitue pas une prise de position en leur faveur par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

## TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
PREFACE	ii
INTRODUCTION	i
I. SITUATION ECONOMIQUE DE LA REGION ET DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE	3
II. L'INDUSTRIALISATION DANS LA REGION	7
III. SOUS-SECTEURS INDUSTRIELS MOTEURS ET DOMAINES STRATEGIQUES DANS LA REGION	20
IV. PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE	31
V. PLAN POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE	206
 ANNEXE 1 : Critères pour la sélection des projets industriels moteurs multinationaux/sous-régionaux	 211
ANNEXE 2 : Liste de projets : Afrique de l'Est et Afrique australe	213
ANNEXE 3 : Liste de projets : Afrique de l'Ouest	215
ANNEXE 4 : Liste de projets : Afrique centrale	218
ANNEXE 5 : Liste de projets : Afrique du Nord	221
ANNEXE 6 : Projets stratégiques moteurs	223
ANNEXE 7 : Projets multinationaux d'appui	228

Préface

1. Il est dit dans le Plan d'action de Lagos que le développement économique et social intégré de l'Afrique exige la constitution, dans chaque pays membre, d'une base industrielle destinée à servir les intérêts de ce pays et étayée par des activités complémentaires aux niveaux sous-régional et régional.
2. Le présent programme intégré de promotion industrielle marque une première étape dans le renforcement d'activités industrielles complémentaires au niveau sous-régional. Il est destiné à amorcer un processus continu de discussions entre les gouvernements des quatre sous-régions (Afrique de l'Est et Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord) sur les projets et domaines prioritaires pour la coopération multinationale. L'élaboration du programme intégré ayant été conçu comme un processus suivi, il est vivement demandé aux gouvernements et organisations internationales des quatre sous-régions de continuer à présenter des propositions de projets en vue de leur inclusion dans le programme à des stades ultérieurs.

## INTRODUCTION

1. Le présent programme est le résultat de délibérations de quatre réunions sous-régionales sur la coopération industrielle intra-africaine tenues à la fin de 1983 et au début de 1984, dont les travaux étaient axés sur le potentiel de la région pour ce qui est de réaliser des projets multinationaux dans des sous-secteurs industriels prioritaires. Les projets retenus dans le présent programme initial intégré de promotion industrielle pour l'Afrique ont été approuvés par les ministres africains de l'industrie à leur septième conférence, tenue à Addis-Abeba en mars 1984, qui en ont demandé la présentation dans un document d'ensemble.

2. Les quatre sous-régions couvertes par le programme initial intégré sont les suivantes :

### Afrique de l'Est et Afrique australe

Angola\*, Botswana, Burundi\*, Comores, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, Rwanda\*, Seychelles, Somalie, Swaziland, Tanzanie, Zaïre\*, Zambie et Zimbabwe.

### Afrique de l'Ouest

Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

### Afrique centrale

Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-équatoriale, Rwanda, République Centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Zaïre.

### Afrique du Nord

Algérie, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Mauritanie\*, Maroc, Soudan et Tunisie.

Dans le cas de certaines sous-régions, des pays qui ne sont pas normalement considérés comme en faisant partie y ont cependant été inclus en raison de leurs relations étroites avec des pays voisins appartenant auxdites sous-régions. Ainsi, l'Angola, le Burundi, le Rwanda et le Zaïre sont mentionnés dans le programme de l'Afrique australe et du Sud et dans le programme de l'Afrique centrale, tandis que la Mauritanie figure à la fois dans le programme de l'Afrique de l'Ouest et celui de l'Afrique du Nord (le nom de ces pays est suivi d'un astérisque dans la liste ci-dessus).

3. Le premier chapitre du présent document résume la situation économique en Afrique et définit les objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Le deuxième chapitre décrit la situation industrielle dans les quatre sous-régions en indiquant la nécessité de réorienter les politiques et les stratégies d'industrialisation de même que les arrangements institutionnels pour la coopération économique dans la sous-région.

4. En partant d'une définition des industries motrices, le troisième chapitre identifie les sous-secteurs industriels stratégiques dans la région et décrit les domaines et les services qui soutiennent le développement industriel. Le quatrième chapitre expose le programme intégré de promotion industrielle pour les quatre sous-régions, tel qu'approuvé par les ministres

africains de l'industrie. Il présente une série de projets moteurs dans les sous-secteurs prioritaires et donne les détails des projets d'appui complétant le processus d'intégration. Les profils des projets fournissent des données relatives aux matières premières, à l'infrastructure, aux marchés, à la demande et aux besoins en investissements. Le cinquième chapitre propose un plan pour la mise en oeuvre du programme intégré.

5. Les annexes exposent les critères pour la sélection des projets industriels moteurs aux niveaux multinational et sous-régional, et énumèrent les projets correspondant aux quatre programmes sous-régionaux.



I. SITUATION ECONOMIQUE DE LA REGION ET DECENNIE  
DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

La situation économique actuelle

1. Comme l'indique le Préambule du Plan d'action de Lagos, l'Afrique a été, au cours des vingt dernières années, incapable de parvenir à un taux de croissance notable ou à un indice satisfaisant de bien-être général. Quel que soit l'indicateur socio-économique utilisé - revenu par tête d'habitant, part des activités primaires dans la production globale, taux de scolarisation, accès à l'eau potable, mortalité ou santé - la plupart des pays africains peuvent être considérés comme en retard par rapport aux autres pays en développement. Le nombre des pays africains classés par les Nations Unies comme "les moins avancés" a récemment atteint 26 sur un total mondial de 36, et 21 des 34 pays classés par la Banque mondiale comme pays en développement à "faible revenu" sont africains. La part de la production de produits manufacturés dans le PIB de la région est encore sensiblement plus faible que la moyenne comparable pour tous les autres pays en développement, et le rendement agricole a beaucoup baissé par rapport à la décennie précédente et est très inférieur aux résultats d'autres régions en développement. Etant donné le lien étroit entre l'agriculture et l'industrie, le faible rendement dans le secteur agricole a eu un effet néfaste sur le secteur des produits manufacturés.

2. Ces difficultés économiques sont aggravées par les déficits persistants de la balance des paiements de la plupart des pays de la région : la dette extérieure de celle-ci a été multipliée par cinq au cours de la dernière décennie alors que les réserves extérieures sont tombées à des niveaux inquiétants. L'expansion de la production manufacturière dans la région est également entravée par la stagnation des marchés intérieurs, l'insuffisance de l'approvisionnement en matières premières pour les industries clefs, l'absence de main-d'oeuvre industrielle qualifiée et expérimentée et la pénurie de matériels, pièces détachées et machines importés. La situation est encore aggravée par des difficultés majeures provenant des problèmes d'énergie que connaît la région malgré un potentiel énergétique important. L'insuffisance des moyens de transport et de communication dans la région et l'inefficacité du secteur des services ont été également reconnues comme étant les principaux obstacles au développement socio-économique de la région<sup>1/</sup>.

3. La stagnation qu'ont généralement connue les économies nationales a inévitablement eu un effet néfaste sur l'investissement industriel et, par conséquent, sur l'expansion. Si l'économie africaine typique en est encore au premier stade de développement, c'est que certaines caractéristiques "structurelles" jouent et conditionnent l'environnement dans lequel fonctionne l'industrie. L'aspect positif en est que le fait pour ces économies de démarrer sur une petite base industrielle et la présence de vastes ressources naturelles dans nombre de pays africains ouvrent de bonnes perspectives d'industrialisation. Mais il existe aussi un aspect négatif : le chiffre réduit de la population et le faible niveau du revenu dans la plupart des pays africains font que les marchés intérieurs pour les biens de consommation sont limités et beaucoup trop étroits pour permettre de réaliser des économies d'échelle maximum dans de nombreux secteurs industriels.

---

<sup>1/</sup> Pour plus de détails, voir Commission économique pour l'Afrique, La CEA et le développement de l'Afrique 1983-2008 (Addis-Abeba, avril 1983).

4. Les effets des promesses non tenues des stratégies globales de développement y étant plus durement ressentis que dans d'autres continents du monde, l'Afrique a entrepris une restructuration fondamentale de sa base économique. Malgré des différences de structure de la propriété en matière industrielle, l'objectif principal du développement économique dans la plupart des pays africains depuis l'indépendance est le même : assurer une amélioration soutenue du niveau de vie pour une proportion croissante de la population. Pour y parvenir, il faut orienter la production non plus sur les produits primaires mais sur les produits secondaires, c'est-à-dire industrialiser. Il importe d'accorder plus de place à la transformation des ressources locales : le rendement de l'agriculture doit être accru grâce à la fourniture d'apports tels que engrais, insecticides et matériel agricole, et il faut diversifier la production. Sur cette stratégie à long terme d'industrialisation peuvent venir se greffer les objectifs à plus court terme consistant à accélérer la croissance de la production et à créer des emplois afin de réduire le chômage ou le sous-emploi et de contribuer à l'élimination de la pauvreté des masses.

#### Le Plan d'action de Lagos et la Décennie du développement industriel de l'Afrique

5. Ces dernières années, deux nouveaux concepts, à savoir ceux de l'autosuffisance et de l'autonomie, ont été incorporés dans les stratégies de développement économique à long terme décrites ci-dessus. Introduits dans la Déclaration d'engagement de Monrovia des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en juillet 1979, ils ont été réaffirmés dans le Plan d'action et l'Acte final de Lagos en avril 1980<sup>2/</sup> et sont depuis devenus les éléments clés de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Le Plan d'action de Lagos accorde à l'industrie un rôle important reflétant l'engagement de la région à changer la structure économique de l'Afrique et à satisfaire les besoins fondamentaux de ses peuples par l'exploitation des ressources naturelles locales et la création d'une base pour le développement des autres secteurs économiques.

6. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont également fixés dans le Plan d'action de Lagos en ce qui concerne l'intégration industrielle aux niveaux sous-régional et régional. La part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale doit être portée à 1,4 % au moins d'ici à 1990, et les pays africains feront tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à l'autosuffisance dans les secteurs de l'alimentation, des matériaux de construction, de l'habillement et de l'énergie. Par ailleurs, au cours de la première moitié de la Décennie, les pays de la région s'efforceront, individuellement et collectivement, de jeter les bases d'un développement par étapes des industries de base suivantes indispensables à la réalisation de l'autosuffisance : industrie alimentaire et agro-industries, industries mécaniques, industries métallurgiques, industries électriques et électroniques, industries chimiques, industries forestières et industrie énergétique. En outre, dans le Plan d'action de Lagos, le secteur industriel a été retenu parmi les secteurs à intégrer en priorité aux niveaux sous-régional et régional durant la décennie en cours.

---

<sup>2/</sup> Organisation de l'unité africaine, Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000 (Genève, 1981).

7. Recommandée dans la Déclaration de Monrovia ainsi que dans le Plan d'action de Lagos, la proclamation de la Décennie du développement industriel de l'Afrique par l'Assemblée générale des Nations Unies est considérée comme un moyen d'attirer davantage l'attention sur l'industrialisation de l'Afrique, et de lui assurer un engagement politique et un appui financier et technique accrus aux niveaux national, régional et international. Elle a également suscité l'établissement d'un programme pour la Décennie qui a été adopté par les ministres africains de l'industrie à leur sixième conférence en novembre 1981<sup>3/</sup>.

8. Le programme identifie les besoins clefs aux niveaux national et sous-régional. Le principe essentiel sur lequel il se fonde est que la croissance économique de l'Afrique doit être stimulée avant tout de l'intérieur. Non seulement le programme préconise l'exploitation, la transformation et l'utilisation efficaces des ressources naturelles locales aux niveaux national et multinational, mais il est également fondé sur une stratégie de développement intégré liant l'industrie à l'agriculture, à l'énergie, aux ressources humaines, à l'infrastructure physique, au commerce et à d'autres secteurs.

9. Le programme prévoit que l'on devra rejeter systématiquement la planification fragmentaire et individuelle pratiquée auparavant et de ne plus se soucier outre mesure des problèmes de devises extérieurs à la région. La nouvelle approche est fondée sur une action décisive en vue du développement intégré des ressources humaines, des mécanismes institutionnels et des capacités technologiques nécessaires pour exploiter efficacement les ressources naturelles et les matières premières de la région en développant les marchés locaux, en élargissant la gamme des complémentarités et en renforçant les liens entre l'industrie et les autres secteurs de l'économie.

10. Le programme met également l'accent sur l'importance des marchés nationaux, sous-régionaux et régionaux pour la fourniture d'intrants tels que les matières premières et les machines, ainsi que des compétences dans les domaines des techniques, de la gestion et de la planification des projets. Il trace les grandes lignes de l'action à mener au cours de la phase préparatoire (1982-1984) et de la phase d'exécution (1985-1990) aux niveaux national, sous-régional, régional et global. Chaque pays est instamment invité à adopter une stratégie nationale fondée sur une série d'industries stratégiques "motrices" choisies avec soin en fonction de ses ressources et de ses matières premières (en particulier de ses ressources énergétiques) et complétées par des projets stratégiques d'appui. Bien que le succès de la Décennie dépende en dernière analyse des mesures prises au niveau national, une coopération intra-africaine est indispensable pour assurer un développement autosuffisant et auto-entretenu. Dans le programme pour la Décennie, l'accent est mis sur la nécessité :

- a) De définir des politiques et programmes sectoriels dans les branches industrielles stratégiques;
- b) D'identifier les grands projets industriels présentant un intérêt pour les pays d'une ou plusieurs sous-régions ou de la région tout entière;

---

<sup>3/</sup> CEA/OUA/ONUDI. Un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique, ID/287 (Nations Unies, New York, 1982).

- c) De renforcer ou de créer des institutions sous-régionales ou régionales en vue de promouvoir l'intégration industrielle.

11. Les pays africains devront ainsi renforcer ou établir des arrangements institutionnels sous-régionaux et régionaux pour l'élaboration, la promotion, l'exécution et le suivi des projets industriels multinationaux. Il pourrait s'agir notamment d'institutions sous-régionales et régionales s'occupant de sous-secteurs industriels moteurs à caractère prioritaire tels que la sidérurgie, les engrais et les industries mécaniques. Les pays africains devront également assurer la complémentarité des matières premières et des facteurs de production nécessaires au développement industriel et prendre des mesures pour faciliter le commerce intra-africain des matières premières, produits intermédiaires et produits finis industriels tout en créant des mécanismes appropriés pour promouvoir et financer les projets industriels multinationaux. Soigneusement planifiée, cette stratégie de développement collectif autosuffisant et auto-entretenu doit mener à un système de production mutuellement renforcé dans la région, conformément aux objectifs du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos.

## II. L'INDUSTRIALISATION DANS LA REGION

### Population et ressources naturelles

1. Les 17 pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe comptaient au total 126,5 millions d'habitants en 1980 (soit 29 % de la population totale des Etats membres de l'OUA); selon les prévisions, ce chiffre pourrait approcher 171 millions d'ici à 1990 et 230 millions d'ici à la fin du siècle<sup>1/</sup>. Le revenu annuel par habitant en 1980 était compris entre 130 et 1 060 dollars, les revenus les plus élevés étant enregistrés dans les pays insulaires comptant moins d'un million d'habitants.
2. Les économies des pays de la sous-région sont essentiellement agricoles et reposent sur la production du café, du sisal, de la viande, des peaux, du sucre et du bois, qui occupe quelque 80 % de la main-d'oeuvre. Certains pays dépendent de l'exportation d'une culture commerciale principale tandis que d'autres exportent plusieurs produits. D'autres encore, quoique essentiellement agricoles, tirent dans une large mesure leurs recettes en devises de l'exportation de produits minéraux comme le diamant, l'or et le cuivre. Les pays de la sous-région dépendent des sources extérieures pour ce qui est d'obtenir la plupart des intrants tels que biens d'équipement, produits intermédiaires, technologie, moyens de financement et services.
3. La sous-région de l'Afrique de l'Ouest couvre environ le cinquième de la superficie du continent : elle comprend 16 pays dont la majorité a accédé à l'indépendance au début des années 60. La population totale de la sous-région était de 141 millions en 1980; selon les estimations, elle devrait atteindre environ 197 millions en 1990 et 268 millions avant la fin du siècle. Sur le plan de la population, la sous-région est la plus grande des quatre, représentant environ 32 % de la population totale des Etats membres de l'OUA. Le revenu annuel par habitant en 1980 était compris entre 140 et 1 040 dollars, et c'était dans les pays les moins avancés de la sous-région qu'il était le plus faible.
4. Les économies des pays sont principalement axées sur l'agriculture qui produit du café, du cacao, des arachides et du bois et emploie quelque 80 % de la main-d'oeuvre. Si certains pays ont pour seule source de devises l'exportation d'une culture commerciale importante, d'autres tirent une grande partie de leurs recettes en devises de l'exportation de produits miniers. Ce dernier groupe comprend le Libéria (minerai de fer), la Guinée (bauxite et minerai de fer), la Sierra Leone (diamants, bauxite et minerai de fer), le Nigéria (pétrole) et le Niger (uranium). Les autres ressources sont notamment l'or, le manganèse, l'étain et le zinc. Comme les autres sous-régions, l'Afrique de l'Ouest est tributaire de l'extérieur pour la plupart des intrants nécessaires à la production.
5. Les 11 pays de la sous-région de l'Afrique centrale avaient en 1980 une population totale de 62,7 millions d'habitants (environ 14 % de la population totale des Etats membres de l'OUA) qui, d'après les prévisions, sera de 84,5 millions d'habitants d'ici à 1990 et de

---

<sup>1/</sup> Ne sont pas comprises dans le chiffre pour 1980 les populations de l'Angola (7,7 millions d'habitants), du Burundi (4 millions), du Rwanda (5 millions) et du Zaïre (26,4 millions).

112,7 millions d'ici à la fin du siècle. Pendant la période 1975-1980, le produit national brut (PNB) de la sous-région est passé de 6 170 000 dollars à 6 475 000 dollars, ce qui représente un taux de croissance de 1 % seulement, contre 5,6 % pour l'ensemble de la région. Le revenu moyen par habitant a diminué de 131 à 122 dollars, ce qui représente une baisse annuelle de 1,4 %. En 1980, le revenu par habitant était compris entre 103 et 4 450 dollars, et c'est dans un pays riche en pétrole qu'il était le plus élevé.

6. Les pays de la sous-région sont riches en ressources; de ce fait, ils disposent pour leur industrialisation d'un énorme potentiel qu'il convient d'exploiter et de développer de manière efficace. Parmi les ressources agro-industrielles, on peut citer le bois d'oeuvre, le café, le thé, l'agave, le coton, la viande, les peaux, le poisson et le sucre. Les ressources minières sont essentiellement l'aluminium (Cameroun, Angola, Zaïre), le fer (Zaïre, Angola, Congo, Cameroun et République centrafricaine), le manganèse (Gabon, Zaïre, Angola), le Nickel (Burundi, Zaïre), le chrome (Zaïre), le cobalt (Zaïre), le cuivre (Zaïre et Congo), le plomb et le zinc (Congo et Zaïre), l'étain (Rwanda et Zaïre), les phosphates (Angola, Congo, Zaïre et République centrafricaine), l'uranium (Gabon, Zaïre et République centrafricaine) et le pétrole (Angola, Cameroun, Tchad, Congo, Gabon et Zaïre). Parmi les ressources énergétiques, on peut citer le gaz naturel, le méthane, le charbon, le schiste bitumineux jurassique, l'oléonaphte, les sables asphaltiques et l'hydro-électricité.

7. La plupart des économies de ces pays sont axées essentiellement sur l'agriculture, et la majeure partie de la production (matières premières et produits de base) est exportée sans transformation. De même, certains de ces pays dépendent encore beaucoup, pour leurs recettes en devises, de l'exportation de produits miniers non traités ou ayant subi une transformation primaire. Les pays de la sous-région sont tributaires des sources extérieures pour se procurer la plupart des facteurs de production et doivent en outre importer des quantités considérables de produits alimentaires.

8. La sous-région de l'Afrique du Nord comprend six pays. Sa population totale est de quelque 110 millions d'habitants (environ 25 % de la population totale de l'Afrique); selon les estimations, elle sera de 136 millions environ en 1990 et de 180 millions avant la fin du siècle. Cette population se répartit comme suit en 1980 : Algérie, 18,7 millions; Egypte, 42,3 millions; Jamahiriya arabe libyenne, 3 millions; Maroc 20,3 millions; Soudan, 18,7 millions; Tunisie, 6,4 millions<sup>2/</sup>. Le produit intérieur brut de la sous-région (représentant 41 % de toute l'Afrique) et son taux de croissance sont les plus forts de continent. Les niveaux des infrastructures et des industries sont bien au-dessus de la moyenne de toute la région. La sous-région est également la première en Afrique pour le volume et la croissance du commerce extérieur. En 1978, par exemple, l'Algérie venait au deuxième rang pour les importations (8,5 milliards de dollars des Etats-Unis) après le Nigéria (12,8 milliards) et devant l'Afrique du Sud, l'Egypte, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, la Côte d'Ivoire et la Tunisie. Pendant la même période, la Jamahiriya arabe libyenne était le principal exportateur (9,5 milliards) devant le Nigéria, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie.

---

<sup>2/</sup> La Mauritanie, dont il n'est pas tenu compte ici, avait en 1980 une population de 1,6 million d'habitants.

9. Les principales activités des pays de la sous-région sont agricoles; surtout orientées vers la production du coton, des olives, des agrumes, de la canne à sucre et du blé, elles emploient quelque 70 % de la main-d'oeuvre. Certains pays dépendent de l'exportation d'une culture commerciale importante alors que d'autres ont des exportations plus diversifiées. D'autres encore, quoiqu'essentiellement agricoles, tirent une grande partie de leurs recettes en devises de l'exportation de produits miniers. Ce dernier groupe comprend le Maroc (phosphates), l'Algérie et la Jamhuriya arabe libyenne (pétrole). Les autres ressources comprennent le manganèse, le cuivre, le zinc, le plomb et le minerai de fer. Les pays de l'Afrique du Nord dépendent de sources étrangères pour les biens d'équipement, les produits intermédiaires, la technologie, les moyens de financement et les services.

10. En résumé, la vulnérabilité économique des quatre sous-régions tient à leur dépendance à l'égard non seulement de l'exportation d'un nombre restreint de produits de base dont les prix sont fixés à l'étranger, mais également de l'importation d'intrants industriels de plus en plus coûteux.

#### Structure industrielle

11. Dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, l'industrialisation n'a eu pour principal objectif que la production de biens de consommation pour répondre à la demande satisfaite auparavant par les produits importés (remplacement des importations), encore qu'il ait été créé quelques industries travaillant pour l'exportation. Le secteur industriel reste peu développé et fondé en grande partie sur l'agriculture. Bien qu'ayant été considéré comme principal instrument de changement et d'indépendance économiques, il n'a pas été en mesure de réaliser une croissance suffisante; sa structure n'a pas évolué et la fabrication de biens de consommation simples reste prédominante. Essentiellement fondée sur de petites unités de production, pour la plupart tributaires des importations et ayant peu de liens sur le plan local, la production industrielle a été adaptée à la demande d'un secteur relativement peu important de la population urbaine : elle n'a pas réussi à intégrer effectivement le secteur agricole, et aucun lien réel n'a été établi avec les autres secteurs. En outre, les petites unités de production sont isolées et elles ont très peu d'influence sur le développement, faute de relations avec les grands secteurs de l'économie.

12. La croissance de l'industrie manufacturière de la sous-région n'a été que de 1,5 % en 1981, contre 2,2 % en 1980, et le taux de croissance pour l'ensemble de l'Afrique est tombé à 4 % en 1981, par rapport à 5,9 % en 1980. L'industrie manufacturière de la sous-région ne représente qu'une faible partie de la production totale : sa part globale dans le PIB de la sous-région était de 13,4 % en 1980, en prix constants 1975. Sa répartition à travers la sous-région en 1981 était très inégale (en pourcentage du PIB) : Botswana (5,6), Comores (5,4), Djibouti (8,8), Ethiopie (10,4), Kenya (13,3), Lesotho (4,7), Madagascar (10,1), Malawi (15,2), Maurice (15,5), Mozambique (8,8), Ouganda (4,2), Seychelles (6,6), Somalie (8,8), Swaziland (24,3), Tanzanie (9,0), Zambie (15,8) et Zimbabwe (26,5)<sup>3/</sup>.

<sup>3/</sup> Pour l'Angola, le Burundi, le Rwanda et le Zaïre, voir plus loin, par. 25.

13. La part des industries légères dans la production manufacturière va de 56 % au Zimbabwe à 100 % au Swaziland, tandis que celle des industries fondées sur l'agriculture et des industries de biens de consommation varie selon le niveau d'industrialisation. Dans le cas du Zimbabwe, par exemple, le haut niveau d'industrialisation est dû au rôle prédominant joué par les industries chimiques, pétrolières et métallurgiques qui représentaient 40 % environ de la production manufacturière brute en 1979.

14. La dépendance presque inévitable vis-à-vis des intrants extérieurs, courante dans le cas de pays se trouvant au stade initial de leur industrialisation, entraîne de graves conséquences pour les pays de la sous-région. En Tanzanie, par exemple, l'incapacité à réaliser des recettes d'exportation supplémentaires permettant d'acquérir des intrants industriels est l'une des principales raisons de la sous-utilisation des capacités industrielles existantes et des baisses de production; l'industrie manufacturière tanzanienne a en effet marqué un recul sensible, sa valeur ajoutée ayant diminué de 28,2 % en 1980-1981 et de 16,3 % en 1979-1980.

15. Les exportations manufacturières de la sous-région, à l'exception des produits pétroliers, sont très limitées et destinées essentiellement aux marchés traditionnels en dehors de l'Afrique, où ils doivent faire face à une rude concurrence de la part des exportations d'Asie et d'Amérique latine. Récemment, certains pays de la sous-région ont mis l'accent sur l'exportation des produits manufacturés, à l'instar de Maurice où existe une zone de traitement des produits destinés à l'exportation. Toutefois, de sérieuses difficultés ont surgi lorsque les pays industrialisés ont opposé des barrières douanières aux importations de produits manufacturés des pays en développement.

16. Malgré certains changements structurels dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, les économies des pays sont caractérisées par la faiblesse de la productivité agricole, du revenu par habitant, de l'espérance de vie et de la productivité industrielle. Il est très inquiétant de constater qu'une sous-région si riche en ressources agricoles et minières, dont la plupart sont des matières premières industrielles, soit une des moins avancées du continent et compte 10 des 26 pays les moins avancés d'Afrique : Bénin, Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Mali, Niger, Sierra Leone et Togo.

17. Dans les années 60, le principal objectif de l'industrialisation était limité à la production des biens de consommation pour répondre à la demande qui était auparavant satisfaite par des biens importés (remplacement des importations) et au début, cette politique a donné de bons résultats en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria et au Sénégal. Avec la réorientation de la production vers la fabrication de produits intermédiaires, cet objectif n'a pas été maintenu et les importations traditionnelles n'ont été sensiblement réduites que dans quelques pays.

18. L'industrie manufacturière ne représente qu'une faible partie de la production totale de la sous-région : sa part globale dans le PIB était d'environ 7 % en 1980 en prix constants 1975. Sa répartition entre les pays est inégale; en 1981 elle était la suivante (en pourcentage du PIB) : Bénin (5,4), Cap-Vert (5,4), Côte d'Ivoire (11,0), Gambie (2,6), Ghana (13,9), Guinée (3,1), Guinée-Bissau (1,7), Haute-Volta (13,8), Libéria (5,2), Mali (7,8), Mauritanie (6,0), Niger (5,3), Nigéria (6,1), Sénégal (14,7), Sierra Leone (4,8), Togo (6,4).



19. La caractéristique principale des activités manufacturières de la sous-région est l'existence d'industries légères produisant des biens de consommation qui n'ont pas besoin d'être beaucoup traités. Sauf dans le cas des industries mécaniques, qui sont surtout concentrées au Nigéria, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Sénégal, on constate que des activités manufacturières pratiquement semblables sont lancées dans l'ensemble de la sous-région, et ce à cause du manque de coordination entre les pays de la sous-région. Par ailleurs, les industries manufacturières ayant invariablement été créées pour servir des marchés locaux relativement étroits, beaucoup d'entreprises fonctionnent actuellement à faible capacité.

20. La dépendance totale du secteur industrialisé vis-à-vis du capital et des produits intermédiaires importés explique les crises périodiques que connaît la sous-région ainsi que l'incapacité des pays à créer des emplois par le biais de l'industrialisation, et à stimuler, grâce à l'établissement de liens en amont et en aval, la croissance des autres secteurs, en particulier de l'agriculture. Une autre caractéristique du secteur industriel en Afrique de l'Ouest est qu'il est dominé par les sociétés transnationales. Dans la plupart des pays de la sous-région, les sociétés étrangères contrôlent de 50 à 100 % du capital des entreprises industrielles.

21. La structure industrielle des pays de la sous-région de l'Afrique centrale est insuffisante par rapport à leurs énormes ressources. L'industrie manufacturière produit essentiellement des biens de consommation non durables qui ne nécessitent qu'une transformation peu poussée. Bien qu'il existe dans certains pays des unités de production de grande taille et à vocation ou dimension multinationale, le secteur manufacturier comprend le plus souvent des industries dont la taille ne permet pas la réalisation d'économies d'échelle. La production de biens de consommation, qui est essentiellement liée à l'agriculture, est limitée à la transformation de produits primaires (de l'industrie légère) tels que les textiles, la chaussure, la maroquinerie, l'alimentation et les boissons. A titre d'exemple, les industries légères assuraient 86 % de la production manufacturière de la République centrafricaine en 1976, et 89 % de celle du Rwanda en 1977. En outre, la production de produits alimentaires, de boissons et de tabac représente à elle seule une part importante de la production manufacturière dans la plupart des pays de l'Afrique centrale : pas moins de 50 % en République centrafricaine en 1980.

22. Le développement de l'industrie lourde dans la sous-région de l'Afrique centrale a été un échec en raison des contraintes dues à un certain nombre de facteurs, dont la taille des marchés nationaux et le manque d'expertise dans le domaine de la technique et de la gestion. L'histoire de plusieurs projets métallurgiques au Zaïre illustre les difficultés rencontrées par les pays de la sous-région : à Maluku, une aciérie conçue pour utiliser l'énergie produite par la digue de Inga ne fonctionne actuellement qu'à 3 % de sa capacité; par ailleurs, un projet de raffinerie du cuivre et du cobalt a été abandonné.

23. La participation des pouvoirs publics au secteur manufacturier s'est accrue dans la plupart des pays, indépendamment de leur orientation politique. Cette tendance s'explique par la nécessité de soutenir les entreprises privées locales déficitaires. Dans certains pays, le secteur public est le principal participant à l'industrie manufacturière et assure plus de la moitié de la production de ce secteur. Cependant, de nombreuses entreprises

publiques ont enregistré des pertes considérables sous l'effet de divers facteurs : pléthore du personnel, prix trop peu élevés des produits, gestion inefficace. Trop souvent, elles ont été considérées non pas comme des entreprises commerciales devant couvrir leurs frais et rentabiliser l'investissement, mais comme des organisations sociales conçues pour offrir des emplois et des services. Dans d'autres pays, des industries qui étaient auparavant "nationalisées" ont même été restituées à leurs anciens propriétaires (étrangers).

24. Le secteur manufacturier de l'Afrique centrale est concentré dans les grandes villes ou autour de celles-ci, et n'a généralement que peu d'impact ou pas d'impact du tout sur le développement rural. En fait, il vise pour l'essentiel à satisfaire les besoins d'une partie comparativement modeste de la population urbaine, alors que la grande majorité de la population (environ 80 %) vivent dans les zones rurales.

25. Le secteur manufacturier de la sous-région est pour l'essentiel à base de produits importés et n'est que très faiblement lié à l'agriculture et aux autres secteurs économiques. Il ne représente qu'une faible partie de l'économie de la sous-région, aussi bien en termes absolus que du point de vue de sa contribution au produit intérieur brut. En 1970, la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier ne représentait en moyenne, en prix constants de la même année, que 7 % du PIB de la sous-région, contre 9,5 % pour toute l'Afrique. En 1980, elle était passée à 8 % pour la sous-région, contre 9,8 % pour l'ensemble de la région. Ces moyennes cachent les disparités entre les résultats obtenus par les différents pays de la sous-région. En 1981, la part du secteur manufacturier dans le PIB des divers pays était la suivante : Angola (2,6 %), Burundi (10,9 %), Cameroun (9,8 %), Congo (7,5 %), Gabon (7,7 %), Guinée équatoriale (5,1 %), République centrafricaine (13,5 %), Rwanda (12,7 %), Sao Tomé-et-Principe (4,7 %), Tchad (7,8 %), Zaïre (2,5 %).

26. Dans les trois sous-régions, le déclin des activités manufacturières à la fin des années 70 a été dû, entre autres facteurs, à l'insuffisance de la productivité agricole et de l'exploitation des ressources minérales, qui continuent à être exportées non transformées. Dans certaines sous-régions, le secteur industriel (industries extractives, industries manufacturières et construction) est dominé par les sociétés transnationales, et dans d'autres, l'industrie manufacturière a trop été orientée vers des marchés urbains étroits. A cela s'ajoute la dépendance à l'égard des importations de capital, produits intermédiaires et matières premières qui, jointe aux difficultés de balance des paiements de la plupart des pays, contribue à freiner la production industrielle. D'autres contraintes pèsent sur l'industrie dans les trois sous-régions :

- a) L'approvisionnement insuffisant en matières premières indispensables aux industries nationales qui travaillent pour des marchés locaux restreints;
- b) L'insuffisance des devises, qui limite la possibilité de se procurer à l'étranger des intrants tels que pièces de rechange, matières premières, produits intermédiaires, connaissances et savoir-faire techniques et services;
- c) L'absence d'une main-d'oeuvre capable non seulement de mener à terme des cycles complets de projets, y compris la planification, la mise en oeuvre et le fonctionnement, mais aussi de négocier l'acquisition de techniques et l'obtention de capitaux;

- d) L'insuffisance des ressources financières nationales et des prêts étrangers;
- e) Le manque ou l'insuffisance des infrastructures, notamment dans le domaine des transports, des communications et de l'énergie;
- f) L'accès insuffisant à la technologie et le manque de compétitivité qu'il entraîne sur les marchés internationaux des produits semi-finis et finis;
- g) La faible priorité accordée par les gouvernements à l'industrie lors de l'allocation des ressources et de l'élaboration des politiques, programmes et projets de développement;
- h) Problèmes posés par l'adoption de mesures opérationnelles destinées à appuyer la volonté politique de mettre en commun les ressources et de créer des industries de base aux niveaux national et sous-régional.

27. Dans la sous-région de l'Afrique du Nord, les économies des pays sont également caractérisées par le fait que la contribution de la productivité agricole à leurs produits intérieurs bruts est en baisse. Dans les pays producteurs de pétrole (Algérie, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne et Tunisie), le niveau relativement élevé du revenu par habitant peut être dû aux exportations pétrolières plutôt qu'à l'accroissement ou à l'amélioration de la productivité dans le secteur agricole ou industriel. En 1981, la part du secteur manufacturier dans le PIB de la sous-région était de 11,1 % en prix constants 1975. La répartition par pays était la suivante : Algérie (8,4 %), Egypte (14,4 %), Jamahiriya arabe libyenne (2,8 %), Maroc (19,6 %), Soudan (7,1 %), Tunisie (10,3 %)<sup>4/</sup>. En 1982-1983, la production manufacturière de la sous-région a augmenté de 5,5 %; le taux de croissance a atteint 10 % en Egypte, où les activités ont essentiellement visé à réorganiser et moderniser l'industrie, tandis qu'il baissait de 6,9 % au Maroc<sup>5/</sup>.

28. Dans les années 60, l'industrialisation était essentiellement limitée à la production de biens de consommation destinés à répondre à la demande auparavant satisfaite par des biens importés (remplacement des importations). Avec la réorientation vers la production des produits intermédiaires, cet objectif a été maintenu et les importations traditionnelles ont été sensiblement réduites dans la plupart des pays. C'est en Afrique du Nord que se trouvent trois des cinq pays africains dont la production manufacturière a une valeur supérieure à 1 milliard de dollars.

29. Comme dans les autres sous-régions, les activités manufacturières en Afrique du Nord ont pour caractéristique principale l'existence d'industries légères produisant des biens de consommation - surtout textiles et chaussures - dont la fabrication ne suppose pas d'activités de transformation poussée. Toutefois, l'Algérie a un programme d'industrialisation axé sur la constitution d'une base d'industries lourdes et son volume d'investissements est le deuxième (après l'Arabie saoudite) du monde en développement. A l'exception des industries mécaniques, les activités manufacturières sont pratiquement les mêmes dans l'ensemble de la

---

<sup>4/</sup> Pour la Mauritanie, voir plus haut, par. 18.

<sup>5/</sup> Pour plus de détails, voir : Commission économique pour l'Afrique, Etude des conditions économiques et sociales en Afrique, 1982-1983 (Addis Abeba, mai 1984).

sous-région, ce qui, comme dans les autres sous-régions, est dû au manque de coordination. Par ailleurs, les marchés locaux étant relativement restreints, beaucoup d'entreprises fonctionnent à faible capacité. Les pays de la sous-région doivent en outre trouver les moyens d'atténuer les contraintes que constituent les pénuries de devises et l'insuffisance des approvisionnements.

#### Stratégies et politiques d'industrialisation

30. Au fil des années, les politiques d'industrialisation dans la plupart des pays de la région ont été principalement orientées vers la promotion du remplacement des importations et la fabrication de biens de consommation. Le remplacement des importations n'est pas une formule foncièrement mauvaise, mais il ne devrait ni reposer sur l'importation de matières premières et d'éléments ni, comme c'est souvent le cas, se ramener à une simple opération d'assemblage ne contribuant pas à la valorisation des ressources locales ni au développement du potentiel technologique. Or, dans la plupart des pays, la création des industries de remplacement des importations n'a pas étayé le développement agricole, pas plus qu'elle n'a établi de liens efficaces entre les divers secteurs de l'économie. Au contraire, elle a contribué à aggraver la fragilité des économies nationales, déjà extrêmement vulnérables aux fluctuations des prix de matières premières et des produits finis importés.

31. Ces politiques n'ont eu pour effet que de perpétuer l'état de dépendance de la région par rapport aux sources extérieures, tandis que la création d'industries à forte intensité de capital axées sur la substitution aux importations (avec un coût unitaire élevé de l'investissement et sans rapport avec la dotation en facteurs de la région) a entraîné une distorsion de la structure des coûts. Dans certains cas, la production nationale coûte plus cher en devises que l'importation de produits finis. En outre, la situation économique de la région s'est détériorée à la suite de la sortie de capitaux vers les pays développés - paiements afférents à l'importation de produits de base et de techniques, rapatriement des dividendes, rémunération des consultants.

#### Coopération industrielle aux niveaux sous-régional et régional

32. Au stade de développement qu'ils ont atteint après l'indépendance, la plupart des pays de la région se sont rendu compte que leurs marchés locaux étaient trop restreints pour être en mesure d'absorber la production du large éventail d'industries caractérisant une économie moderne, ce qui, ajouté à la nécessité d'assurer le développement, a mené à créer des organisations intergouvernementales en Afrique. Devant la détérioration des termes de l'échange, les déficits chroniques de la balance des paiements, le coût élevé de l'énergie, l'énorme fardeau de la dette, le déclin des revenus par habitant et la gestion peu satisfaisante de l'économie, les pays ont pris conscience des possibilités qu'offrait l'autosuffisance collective comme moyen d'assurer un développement socio-économique rapide.

33. La coopération industrielle au niveau sous-régional (et au niveau régional) aiderait à surmonter ces contraintes économiques qui pèsent sur l'industrialisation et qui proviennent de la limitation des marchés et des ressources financières, et aussi du fait que les pays pris

individuellement ne peuvent pas disposer de toutes les capacités technologiques ni de toutes les compétences nécessaires pour créer certains types d'industries. La plupart des pays de la région n'ont ni toutes les matières premières nécessaires pour créer certaines industries, ni les marchés requis pour aborder les productions escomptées, aussi une coopération industrielle leur permettrait-elle de déployer leurs ressources de manière à en tirer le maximum de profit possible.

34. De même, la coopération industrielle garantirait aux producteurs de matières premières de la sous-région un accès protégé aux marchés sous-régionaux plus vastes, ce qui assurerait une utilisation optimale tant des ressources minérales et autres ressources naturelles que des capacités industrielles installées des différents pays. Elle conduirait également à l'intégration économique de la sous-région et à un développement de plus en plus auto-suffisant et auto-entretenu, éléments clefs du programme de la Décennie.

35. Les mesures à prendre par chaque pays, qui vont de l'identification de projets moteurs aux niveaux national et sous-régional à l'évaluation détaillée des besoins financiers, sont énoncées en détail dans le Programme pour la Décennie<sup>6/</sup>.

#### Arrangements institutionnels

36. Parmi les mécanismes de coopération industrielle multilatérale et bilatérale de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, les deux principaux organes de coopération économique multilatérale sont la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) et la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP).

#### Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe<sup>7/</sup>

37. Créée en juillet 1981 avec pour objectifs principaux de réduire la dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud et d'accélérer le développement économique, la SADCC a établi une unité de coordination industrielle pour accélérer le processus de coopération et d'intégration industrielles de ses Etats membres. Au cours d'une réunion tenue à Dar-es-Salaam le 11 septembre 1981, le Sous-Comité de l'industrie de la SADCC a mis au point un plan régional de coopération industrielle axé sur le développement d'industries visant à satisfaire les besoins fondamentaux de la population dans les domaines de l'alimentation, de l'habillement, du logement, de la santé, de l'approvisionnement en eau et électricité, des transports et de l'éducation, plan qui prévoit également le développement des industries de base comme celles des engrais, des produits pharmaceutiques, des insecticides, du fer et de l'acier, des biens d'équipement et de la construction mécanique. A partir des priorités identifiées, 55 projets ont été définis pour être mis en oeuvre et 33 autres sélectionnés pour étude plus approfondie.

<sup>6/</sup> Voir CEA/OUA/ONUDI. Un Programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique, ID/287 (Nations Unies, New York, 1982), chap. III, p. 181 à 208.

<sup>7/</sup> Les Etats membres sont : l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

La Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe<sup>6/</sup>

38. Créée en 1982 comme première étape de la création d'un marché commun et, finalement, d'une communauté économique, la ZEP a pour objectif de promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines d'activité économique. Pour l'industrie, le traité met l'accent sur l'autosuffisance collective, le développement industriel complémentaire, l'expansion du commerce des produits industriels et la fourniture des moyens de formation connexes. Une annexe au traité identifie des domaines de priorité pour la coopération industrielle, préconise la création d'entreprises industrielles multinationales, et décrit les mécanismes convenant pour la promotion du développement industriel. L'attention est également attirée sur l'importance que revêtent la formation de la main-d'œuvre industrielle, la gestion et les services de consultation, et sur la nécessité d'adopter une méthode commune pour la recherche-développement industrielle et l'échange d'informations dans le domaine de l'industrie.

39. Outre qu'ils traduisent l'engagement politique pris par tous les Etats membres, la création de la SADCC et la signature du Traité de la ZEP, dont les objectifs sont pleinement conformes à ceux du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos, ont jeté les bases du développement intégré de la sous-région.

40. De toutes les sous-régions, l'Afrique de l'Ouest est celle qui compte le plus grand nombre d'organisations intergouvernementales, dont certaines sont énumérées ci-après :

- a) Communautés économiques : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et Union du fleuve Mano (UFM);
- b) Organismes pour la mise en valeur de fleuves : Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG);
- c) Organisations techniques et organismes de services : Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) et Comité inter-Etats d'études hydrauliques (CIEH);
- d) Institutions financières et monétaires : Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest (WACH), Centre pour les études monétaires, Fonds africain de solidarité, Banque africaine de développement (BAD) (banque régionale ayant son siège en Afrique de l'Ouest) et Banque ouest-africaine de développement (BOAD);
- e) Associations professionnelles et commerciales : Chambre de commerce pour l'Afrique de l'Ouest et Association de la santé pour l'Afrique de l'Ouest.

41. La multiplicité de ces organisations intergouvernementales, la diversité de leurs objectifs et de leurs stratégies d'intégration, les différences et les chevauchements dans leur composition ainsi que les doubles emplois inévitables dans leurs programmes d'activités

---

<sup>6/</sup> Outre les neuf Etats membres de la SADCC, les pays suivants sont parties contractantes : Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda et Somalie.

ont nui à la coopération dans la sous-région. Une meilleure coordination et une meilleure harmonisation sont donc indispensables. En application d'une décision prise par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, la CEA a élaboré - en vue de leur présentation à cet organe en 1984 - des propositions touchant le renforcement de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest. Ces propositions visent notamment à rationaliser et à coordonner plus efficacement les activités des organisations intergouvernementales pour accélérer cette intégration.

#### Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

42. Créée en 1975 dans le but de promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines d'activités économiques (y compris l'industrie), et en matière socioculturelle, la CEDEAO a pour objectif de rehausser le niveau de vie de ses peuples, de renforcer et préserver la stabilité économique, de favoriser le resserrement des liens entre ses membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain. Elle a également été créée dans le but de promouvoir la création d'un marché commun grâce à l'élimination progressive des droits de douanes entre les Etats, à l'abolition des restrictions commerciales, à la création d'un tarif extérieur commun, à l'abolition des restrictions à la libre circulation des personnes, à l'harmonisation des politiques et stratégies dans tous les secteurs et, enfin, à l'élimination des disparités dans le niveau du développement entre les Etats membres et à la mise en oeuvre de programmes communs.

43. Parmi les divers dispositifs de coopération industrielle multilatérale et bilatérale dans la sous-région de l'Afrique centrale, les trois organes de coopération économique multilatérale les plus importants sont la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) et la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).

#### La Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)

44. Composée des 11 pays de la sous-région, la Communauté a été instituée en octobre 1983, son objectif principal étant de promouvoir le développement économique autosuffisant et auto-entretenu de la sous-région, de manière à satisfaire les besoins des peuples et à réduire la surdépendance des pays concernés vis-à-vis de l'extérieur. Comme il est indiqué dans le Traité et dans le Protocole IX sur la coopération industrielle, la Communauté économique a accordé une haute priorité à l'industrie. On a placé l'accent sur la création d'industries multinationales fondées sur l'exploitation des ressources et autres intrants locaux de manière à stimuler le processus de développement économique reposant sur le double principe de l'auto-suffisance et de l'auto-entretien, conformément à la stratégie énoncée dans le Plan d'action de Lagos. Les sous-secteurs industriels prioritaires sont les industries de base telles que le fer et l'acier, les biens d'équipement, les industries mécaniques, les engrais, les produits pharmaceutiques, les pesticides et les produits pétrochimiques, et un certain nombre de projets industriels multinationaux ont déjà été conçus dans la sous-région, dans le cadre d'organismes tels que l'UDEAC, la CEPGL et les MULPOC (Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets) de Yaoundé et de Gisenyi.

L'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC)

45. L'UDEAC, dont les membres sont le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et la République centrafricaine, a été fondée en 1964, son objectif global étant le renforcement de la solidarité régionale, la création d'un marché commun, l'élimination des barrières commerciales et le relèvement du niveau de vie des peuples de la région. Dans le domaine de l'industrialisation, le traité de l'UDEAC stipule trois objectifs de coopération industrielle : l'harmonisation des politiques industrielles, la répartition équitable des coentreprises et la coordination des plans sectoriels de développement industriel. Ces plans visent à promouvoir la croissance, la spécialisation et la diversification de l'industrie, l'exploitation optimale des ressources disponibles, l'accroissement de la productivité et l'utilisation efficace des facteurs de production, la réalisation d'économies d'échelle, une distribution équitable des bénéfices et un développement régional équilibré.

La Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)

46. La communauté, qui englobe le Burundi, le Rwanda et le Zaïre, a été fondée en 1976. Parmi ses objectifs économiques figurent la promotion de la coopération pour la conception, la formulation, la préparation et la mise en oeuvre d'opérations en association et d'autres activités dans divers secteurs économiques, y compris l'industrie, de manière à répondre aux besoins des peuples de la région et à assurer l'exploitation optimale des ressources naturelles disponibles dans les Etats membres. Un certain nombre de projets industriels ont déjà été réalisés et de nouveaux projets identifiés, tandis que des études sont en cours pour agrandir ou réorganiser certaines unités nationales en vue de leur conférer un caractère communautaire.

47. La création de la CEEAC, de l'UDEAC et de la CEPGL, dont les objectifs sont tout à fait conformes à ceux du Plan d'action de Lagos, de l'Acte final de Lagos et du programme de la Décennie pour le développement industriel de l'Afrique, non seulement reflète l'engagement politique des Etats membres, mais encore jette les bases du développement intégré de la sous-région de l'Afrique centrale.

48. La sous-région de l'Afrique du Nord dispose de plusieurs mécanismes multinationaux de coopération économique, dont certains ont des organes subsidiaires s'occupant de l'industrie. Parmi ces mécanismes figurent la Ligue arabe, le Conseil de l'unité économique arabe (CUEA) et le Comité permanent consultatif du Maghreb (CPCM).

L'Organisation arabe de développement industriel (OADI)

49. L'OADI (antérieurement CDIEA), créée en 1968 par le Conseil économique de la ligue arabe, groupe tous les pays de l'Afrique du Nord, la Mauritanie et les pays arabes du Moyen-Orient. Ses objectifs - promouvoir, accélérer et coordonner le développement industriel des Etats membres, fournir des services dépassant les moyens des institutions nationales, aider à instaurer les conditions requises pour la création d'entreprises communes en matière de fabrication, de commercialisation et d'investissement - sont conformes à ceux de la Décennie, aussi l'OADI pourrait et devrait-elle jouer un rôle important pour ce qui est de promouvoir et d'exécuter des projets multinationaux dans la sous-région.



Le Comité permanent consultatif du Maghreb (CPCM)

50. Le Comité permanent consultatif du Maghreb (CPCM) a été créé en 1964 en tant qu'organe technique et consultatif chargé d'étudier les problèmes touchant la coopération économique entre pays du Maghreb et de formuler des propositions en vue de la constitution d'une communauté économique du Maghreb. Ses objectifs sont conformes à ceux dont il est fait mention dans l'Acte final de Lagos, qui considère le renforcement ou la création de groupements et communautés économiques dans les quatre sous-régions comme une première étape vers la constitution d'une communauté économique africaine. Des études sur le développement et la coopération économiques sont effectuées par l'organe subsidiaire du Comité : le Centre d'études industrielles du Maghreb (CEIM).

51. Parmi les autres institutions qui pourraient contribuer à la coopération industrielle en Afrique du Nord, on peut citer le Fonds arabe de développement économique et social et l'Organisation arabe pour le développement agricole qui - comme les organismes mentionnés plus haut, à l'exception du CPCM et du CEIM - regroupent tous les pays arabes de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

III. SOUS-SECTEURS INDUSTRIELS MOTEURS ET DOMAINES STRATEGIQUES  
DANS LA REGION

Industries motrices

1. La notion d'industrie motrice est à la base du programme de la Décennie. Elle sert à désigner les industries qui contribuent à la réalisation de l'autosuffisance dans les secteurs prioritaires, à la satisfaction des besoins fondamentaux et à la création d'une base industrielle autosuffisante et auto-entretenu.
2. Une distinction est faite entre deux types d'industries motrices : les industries fondées sur l'exploitation de ressources locales et les industries mécaniques. Les premières sont définies comme des industries qui utilisent les ressources locales disponibles et constituent un noyau d'activités fournissant des intrants essentiels au reste de l'industrie et aux autres secteurs prioritaires et/ou produisant des biens et des services en vue de satisfaire les besoins fondamentaux. Les secondes sont constituées par les industries mécaniques de base qui permettent à un pays ou à un groupe de pays de fabriquer les produits mécaniques dont il a absolument besoin et de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles pour fournir des équipements, des pièces de rechange et des éléments au reste de l'industrie et à d'autres secteurs prioritaires (agriculture, transports et communications et énergie).
3. Les industries fondées sur les ressources locales sont surtout tributaires de l'exploitation et de l'intégration verticale complète des ressources naturelles de la région, y compris les ressources énergétiques. Une fois créées, elles ont des effets d'entraînement en amont et en aval importants, non seulement sur d'autres industries, mais également sur d'autres secteurs de l'économie. Les industries mécaniques fournissent des intrants aux industries fondées sur les ressources locales et à toutes les activités économiques. Pour leur développement, elles sont surtout tributaires de leur propre capacité d'expansion, mais aussi, en définitive, des produits des industries métallurgiques et chimiques (fondées sur les ressources locales) pour la production d'outils et de biens d'équipement. Les pièces et éléments fabriqués par certaines de ces industries mécaniques motrices doivent être produits en grandes séries. Les capacités et les marchés des divers pays sont donc généralement insuffisants, en sorte que ces industries se prêtent fort bien à la conclusion d'arrangements de sous-traitance et, partant, à la coopération multinationale.

Identification de sous-secteurs industriels et  
des domaines de projets stratégiques

4. Une économie saine et équilibrée satisfaisant les besoins nationaux de développement, dans le contexte de l'autosuffisance et de l'autonomie dans la sous-région, nécessite une structure industrielle permettant i) l'exploitation, la transformation, l'utilisation et, d'une manière générale, la valorisation des ressources naturelles; ii) l'établissement de liens entre les différents sous-secteurs industriels, surtout ceux qui produisent des biens d'équipement, des biens intermédiaires et des biens de consommation; et iii) l'établissement

d'un lien entre la capacité de production industrielle nationale et les autres secteurs prioritaires. Une structure industrielle de ce genre à l'échelon sous-régional implique la création d'industries motrices, dont le coût et la capacité de production pourraient dépasser les capacités nationales de financement et d'absorption.

5. Ainsi, dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, les industries métallurgiques mécanique et chimique, les agro-industries et les industries des matériaux de construction ont été retenues comme sous-secteurs stratégiques aux fins du programme industriel de la SADCC, par le Conseil des Ministres de la Zone d'échanges préférentiels à sa deuxième réunion, tenue à Lusaka en décembre 1982, et également identifiées comme telles aux réunions ultérieures du Conseil des Ministres du MULPOC basé à Lusaka. De même, dans la sous-région de l'Afrique centrale, ces industries ont été classées comme sous-secteurs stratégiques dans le protocole IX sur l'industrie joint au Traité portant création de la Communauté économique de l'Afrique centrale (CEAC) et figurent à ce titre dans les listes de projets communs adoptées par les chefs d'Etat de l'UDEAC et de la CEPGL ainsi que par les réunions du Conseil des Ministres des MULPOC de Yaoundé et de Gisenyi.

6. Les sous-secteurs stratégiques brièvement décrits ci-dessous ont été choisis en fonction de leur contribution possible à l'augmentation de la productivité dans les domaines auxquels la priorité a été donnée dans le Plan d'action de Lagos<sup>1/</sup>.

#### Agro-industries et industries liées à l'agriculture

##### Industries alimentaires

7. Il est indispensable de développer les agro-industries et les industries liées à l'agriculture pour que la région parvienne à l'autosuffisance dans le domaine de la production alimentaire, une des priorités fixées dans le Plan d'action de Lagos. Leur développement aiderait beaucoup à réduire les pertes après la récolte, à accroître les disponibilités alimentaires et à assurer la sécurité alimentaire dans la région. Le développement de ce sous-secteur aiderait également à réduire les importations, à accroître la valeur ajoutée aux matières premières, à augmenter les recettes d'exportation, à élever les niveaux d'emplois et à améliorer les revenus. Il permettrait également d'accroître les possibilités d'investissement dans l'agriculture (exploitation agricole et élevage) et les industries de transformation connexes, ainsi que de stimuler le développement des sous-secteurs apparentés tels que l'industrie mécanique et l'énergie. Rappelons en outre que les eaux côtières de l'Afrique du Nord sont riches en ressources halieutiques; celles-ci sont actuellement presque entièrement exportées, alors que leur consommation locale permettrait de combattre les déficiences en protéines et que leur transformation contribuerait à améliorer les capacités techniques locales et à créer des emplois.

---

<sup>1/</sup> Pour plus de précisions sur les principaux sous-secteurs et domaines industriels, voir CEA/OUA/ONUDI : Un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique (ID/287) (Nations Unies, 1983), chap. II, p. 81 à 178.

### Industrie textile

8. Le textile (habillement) correspond à l'un des besoins essentiels et figure parmi les quatre sous-secteurs industriels dans lesquels l'Afrique fera tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre l'autosuffisance au cours de la présente décennie. Le développement de l'industrie textile permet de satisfaire les besoins locaux, de remplacer les importations et de promouvoir les exportations. Les pays africains devraient augmenter sensiblement leur production de matières premières et notamment de coton et de fibres artificielles au lieu d'en importer des pays extérieurs à la région. La tendance en technologie des textiles poussera vraisemblablement à un changement rapide des structures, l'industrie textile exigeant de plus en plus de capitaux et devenant technologiquement de plus en plus complexe.

### Industrie métallurgique

9. L'industrie métallurgique produit un effet d'entraînement en amont sur les industries de transformation des matières premières (extraction, énergie, eau) et en aval sur les sous-secteurs du travail des métaux et des industries mécaniques, et est fondamentale pour le processus d'industrialisation. La fabrication des biens de consommation et d'équipements métalliques dans la région nécessite la croissance accélérée d'industries intermédiaires fournissant des intrants tels que le fer et l'acier, l'aluminium et d'autres produits métallurgiques et qui, à leur tour, sont tributaires de l'exploitation des vastes ressources minérales de la région, en particulier du minerai de fer, de la bauxite, du cuivre, du manganèse et du plomb. A l'heure actuelle, certains de ces minéraux sont traités dans la région, tandis que d'autres (la majorité) sont exportés tels quels ou sous forme de demi-produits vers les pays industrialisés. Le développement des industries métallurgiques dans la région permettrait la création d'industries intégrées verticalement, depuis les activités d'extraction jusqu'aux opérations de transformation, en passant par l'affinage.

### Industries mécaniques

10. Le développement intégré, dans la région, d'industries mécaniques comme celles du travail des métaux, des constructions mécaniques, de l'électrotechnique et de l'électronique, assurera la fabrication d'équipements et de machines-outils de base, ainsi que de biens intermédiaires et de biens d'équipement devant être utilisés dans la production alimentaire et dans des secteurs prioritaires tels que les industries liées à l'agriculture, l'industrie des matériaux de construction et les industries métallurgiques. Il contribuera aussi à promouvoir l'industrie du matériel de transport dans certaines sous-régions. Grâce à leurs ateliers de fonderie, de forgeage et de traitement thermique, d'outillage, de transformation des métaux, de mécanique, de métallisation, etc., les industries mécaniques fournissent des pièces de rechange, des composants et des accessoires à tous les secteurs de l'économie. La création d'industries mécaniques dans la région permettrait d'exploiter de plus en plus les ressources naturelles (métaux de base tirés des minerais), d'accélérer la formation de

capital et de fabriquer des pièces de rechange, machines et équipements indispensables, qui sont actuellement importés. Grâce à cette forme efficace de remplacement des importations, on pourrait économiser des devises et les consacrer à d'autres activités économiques; en outre, le développement de ce sous-secteur favoriserait la science et la technique, y compris les activités de recherche et de développement.

#### Industrie chimique

11. Les industries chimiques fournissent des produits directement liés à la satisfaction des besoins fondamentaux, essentiellement en matière d'alimentation et de santé. Comme il est indiqué plus haut, la chute de la production agricole et l'accroissement de la population dans la région ont amené à consacrer une proportion croissante des ressources disponibles aux importations alimentaires (en particulier les céréales), ce qui a réduit d'autant le montant des devises qui pouvaient être affectées à l'importation des intrants industriels nécessaires pour assurer la pleine utilisation des capacités installées. La production dans la région de produits chimiques indispensables, tels que les engrais, les pesticides, les produits pharmaceutiques et pétrochimiques à base de ressources locales (gaz naturel, charbon, phosphate, potasse, énergie électrique, etc.) stimulerait le développement de l'agriculture, de l'industrie et d'autres secteurs dont la viabilité ne pourrait pas être garantie s'ils reposaient sur l'utilisation d'intrants chimiques importés. A cet égard, il convient de noter que plus le stade de développement économique est avancé, plus les industries chimiques jouent un rôle déterminant et plus elles ont des liens étroits avec d'autres sous-secteurs et secteurs clefs.

#### Industrie des matériaux de construction

12. La promotion de l'industrie des matériaux de construction dans la région contribuerait à la satisfaction de l'un des besoins fondamentaux de la population, à savoir le logement. Elle contribuerait également à l'exploitation des ressources naturelles locales et établirait une base solide pour une industrialisation auto-entretenu dans la région. Outre qu'elle répond aux besoins des autres secteurs et sous-secteurs, l'industrie des matériaux de construction fournit des intrants à l'industrie du bâtiment qui, pour sa part, ne se borne pas à construire des logements, mais contribue aussi à la réalisation de grands ouvrages d'infrastructure, tels que les barrages, les réseaux d'irrigation, les aéroports et les ports. L'industrie du bâtiment ouvre littéralement la voie à la création de conditions propices au développement socio-économique, non seulement en fournissant de meilleurs aménagements, mais également en employant beaucoup de main-d'oeuvre, ce qui crée un pouvoir d'achat supplémentaire et élargit le marché régional pour les produits et services d'autres sous-secteurs et secteurs de l'économie.

## Domaines et services d'appui au développement industriel

### Agriculture

13. Bien que l'agriculture demeure toujours la source principale d'emploi, d'alimentation, de matières premières industrielles et de devises pour la majorité des pays de la région, son récent déclin a dû être compensé par d'importantes importations de denrées alimentaires qui ont contribué à accroître la sortie des réserves en devises déjà limitées. La production alimentaire totale n'a augmenté que de 1,5 % par an entre 1970 et 1980, alors que l'accroissement démographique annuel moyen pour l'Afrique a approché 2,8 %. En conséquence, la production alimentaire par habitant a diminué d'au moins 1,2 % par an en moyenne au cours de cette période<sup>2/</sup>. Les exportations agricoles ont chuté ou cessé complètement dans certains pays et le bas niveau des revenus ruraux qui en est résulté a conduit à un exode massif des jeunes vers les zones urbaines. Ces conditions ont été aggravées par les aléas du climat, en particulier la sécheresse, par les invasions de criquets, par les méthodes culturales rudimentaires, par les problèmes liés à l'obtention et à la distribution des intrants agricoles, et par l'absence de développement d'industries ayant des liaisons aval avec l'agriculture. A cela viennent s'ajouter la perte de bétail et les progrès de la désertification, le tout aboutissant au fait alarmant que la région est incapable de se nourrir. En 1980, les importations totales de céréales de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, par exemple, ont avoisiné 3,4 millions de tonnes, coûtant 830 millions de dollars; elles ont été pour 15 % le fait de la Zambie, venant à cet égard devant l'Ethiopie, le Kenya, le Mozambique et la Tanzanie. Cette croissance alarmante de l'importation des céréales vers la sous-région est contraire à la notion d'autosuffisance contenue dans le Plan d'action de Lagos.

14. En outre, le fait de négliger l'agriculture a conduit à la pénurie des devises et à la réduction du surplus d'investissement, si bien que beaucoup d'industries connaissent des difficultés pour importer des matières premières, produits intermédiaires, matériel de rechange et pièces détachées, ou obtenir un financement suffisant pour leurs investissements. Il faut remédier à cette situation afin de changer en rapports positifs les rapports actuellement négatifs existant entre l'industrie et l'agriculture, et de permettre ainsi une croissance harmonieuse de ces deux secteurs.

### Ressources minérales

15. L'industrie extractive et l'exploitation des carrières sont des activités importantes. L'Afrique possède 8,5 % des réserves mondiales connues de pétrole, 25 % des réserves mondiales d'uranium, 21 % des réserves de bauxite, 45,2 % de celles de cobalt et 67 % de celles de phosphorites. Cependant, étant donné que ce secteur est dominé par les entreprises multinationales et qu'il dépend entièrement des marchés extérieurs à la région vers lesquels les minéraux sont exportés sans être transformés, la région est très sensible aux fluctuations des prix sur le marché international. En Afrique du Nord, toutefois, la

<sup>2/</sup> Dans la même période, la production alimentaire par habitant a marqué un accroissement de 0,7 à 0,9 % dans les autres régions en développement.

plupart de ces activités sont entreprises par des sociétés nationales du secteur public; dans certains pays comme le Maroc et la Mauritanie, les ressources minérales sont pour la plupart exportées, tandis que dans d'autres pays comme l'Algérie et l'Égypte, elles sont transformées sur place. Beaucoup de pays africains sont fortement tributaires de une ou deux catégories de minéraux. Etant donné la récession mondiale actuelle et le déclin de la demande pour la quasi-totalité des produits minéraux, ce ne sont pas seulement des entreprises industrielles qui se sont trouvées en danger mais, parfois, des économies nationales tout entières. En 1982-1983, le Libéria, la Mauritanie, le Niger, le Zaïre et la Zambie ont ainsi pâti du marasme sévissant dans ce secteur.

### Energie

16. La plupart des pays de la région dépendent des produits pétroliers pour satisfaire leurs besoins en énergie, particulièrement dans les secteurs des transports et de l'industrie. Certains disposent d'autres importantes sources énergétiques, principalement le pétrole, le gaz naturel, le charbon, la tourbe, l'hydroélectricité (encore sous-exploitée) ainsi que de sources d'énergie nouvelles et renouvelables<sup>3/</sup> dont la mise en valeur exige des investissements considérables qui dépassent nettement les possibilités des pays pris individuellement. Dans ces conditions, il est à prévoir que la région continuera à dépendre du pétrole en tant que principale source d'énergie et qu'elle devra intensifier la coopération dans la mise en valeur et l'utilisation de ses ressources énergétiques, un cadre juridique, financier et commercial approprié devant être établi à cet effet, comme le recommande le Plan d'action de Lagos. La majorité des pays de la région sont tributaires des importations de pétrole pour couvrir de 26 à 86 %, selon les pays, de leurs besoins énergétiques commerciaux. Dans certaines sous-régions, l'accroissement de la consommation d'énergie est dû aux progrès de l'urbanisation plutôt qu'à ceux de l'industrialisation, car bien des pays continuent à manquer de structures industrielles exigeant beaucoup d'énergie. Le combustible le plus courant est le bois de chauffe, utilisé pour la cuisine dans les zones rurales et par les citadins pauvres.

17. A long terme, on peut envisager une situation où l'exploitation accrue du potentiel hydroélectrique de la région rendrait l'électricité moins chère que le pétrole. L'électrification des zones rurales pourrait faire diminuer la demande de paraffine et, partant, de pétrole brut, tandis que l'on mettrait en valeur, pour des usages domestiques, des sources nouvelles et renouvelables d'énergie. Etant donné l'ampleur des activités d'exploration et d'exploitation menées dans un nombre croissant de pays, il se pourrait aussi que le charbon devienne une importante source d'énergie.

---

<sup>3/</sup> L'Afrique possède quelque 55 milliards de barils de pétrole brut et 208 470 milliards de mètres cube de gaz naturel, ainsi que 88,5 milliards de tonnes de réserves de charbon, 200 000 MW en potentiel hydroélectrique et 1,7 million de tonnes d'uranium. Voir Commission économique pour l'Afrique, la CEA et le développement de l'Afrique, 1983-2008 (Addis Abéba, avril 1983).

### Ressources en eau

18. La région est dotée d'abondantes ressources en eau provenant de nombreux lacs et rivières ainsi que de l'océan. Bien exploitées, ces ressources permettraient de disposer de zones appropriées pour le développement de complexes industriels et de mettre en place des systèmes d'irrigation. Certains pays sont cependant tributaires de l'eau de pluie et des nappes d'eaux souterraines, aussi les graves périodes de sécheresse (qui ne sont pas limitées à la seule zone sahélienne) ont-elles des effets socio-économiques désastreux : déclin de l'agriculture et de l'élevage, exode massif des populations rurales vers les zones urbaines déjà surpeuplées. Quant aux pays riches en eau, ils devront assurer avec efficacité la portion de ces ressources pour pouvoir répondre aux besoins à long terme.

### Transports et communications

19. Les infrastructures fondamentales en matière de transports et de communications sont en place dans la région en ce sens que les principales villes disposent de liaisons aériennes ou routières, mais le système devra être considérablement amélioré, eu égard à son importance pour ce qui est d'améliorer le processus de développement et d'appuyer les programmes sous-régionaux de promotion industrielle. Actuellement, les transports et communications pâtissent de nombreuses contraintes qui entravent l'intégration économique de la région. Parmi ces contraintes figurent :

- i) L'extraversion du système actuel, qui ne répond pas aux besoins locaux, étant essentiellement conçu en fonction des besoins extérieurs;
- ii) L'isolement relatif dans lequel se trouvent encore les Etats membres en raison de l'insuffisance de liaisons inter-Etats (manque d'interconnexion des réseaux ferroviaires et routiers, notamment);
- iii) Les difficultés d'exploitation du système actuel, dues au mauvais entretien et à la vétusté des infrastructures (routes, voies ferrées, ports fluviaux, ports maritimes, aéroports) et des équipements, ainsi que - dans certains cas - au sabotage;
- iv) La pénurie de main-d'oeuvre qualifiée;
- v) Le manque de coordination des différents modes de transport et les divergences dans la tarification qui ont des effets négatifs sur les échanges inter-Etats; etc.

20. Etant donné l'orientation extérieure des systèmes de transports et de communications, il faut les améliorer et en corriger les déséquilibres pour réduire la dépendance des pays de la région vis-à-vis de l'extérieur et diminuer le coût des transports qui, étant élevé, constitue un obstacle au développement des pays sans littoral. Dans certaines sous-régions, la majorité des pays ne sont pas reliés entre eux, et la plupart du trafic en provenance et à destination de ces sous-régions doit passer par l'Europe et quelques pays d'une autre sous-région. Certaines installations centrales d'infrastructure - les ports, par exemple - sont assez coûteuses à construire et à équiper, et ont une incidence sur d'autres modes de



transport, aussi est-il indispensable d'en assurer conjointement le développement et l'utilisation. Des initiatives sous-régionales portant à la fois sur le réseau routier, les transports aériens, les chemins de fer et le transport par eau sont donc nécessaires pour rationaliser l'utilisation des divers systèmes de transports et communications, y compris les télécommunications, selon les orientations définies dans le Plan d'action de Lagos et le programme de la Décennie des Nations Unies pour les transports et communications en Afrique.

#### Commerce

21. De sérieux efforts sont déployés en vue d'accroître le commerce entre les pays de la région et de modifier ainsi le schéma traditionnel du commerce Nord-Sud. Les gouvernements et organisations intergouvernementales de la région ont mis fortement l'accent sur le développement du commerce à l'intérieur de la région, et de nombreux accords bilatéraux ont été conclus à cet effet entre les pays. En Afrique de l'Est et en Afrique australe cependant, les échanges entre les pays de la sous-région ne représentent actuellement que 7 % du commerce total de cette sous-région. En Afrique centrale, ils sont négligeables comparés au commerce total avec les pays non africains, ce qui s'expliquerait par la sous-utilisation des possibilités découlant des accords de compensation existant dans la sous-région, due principalement à la non-participation de certains de ses pays, et par le manque d'informations nécessaires aux agents économiques. D'une manière générale, on considère que la faiblesse des échanges commerciaux entre pays africains tient aux facteurs suivants :

- i) Pénurie de devises convertibles;
- ii) Insuffisance des transports et communications;
- iii) Pénurie et/ou manque d'information sur le marché et les produits manufacturés de la région;
- iv) Présence de barrières tarifaires et non-tarifaires destinées à la protection des marchés locaux;
- v) Inefficacité des institutions comme les Chambres de commerce, et leur manque de coopération;
- vi) Manque d'excédents de produits manufacturés pour l'exportation;
- vii) Manque de complémentarité dans les productions des pays de la région;
- viii) Niveau élevé des coûts de production, qui entraîne des prix non compétitifs.

Toutefois, ces obstacles ne sont pas insurmontables, et l'interdépendance économique des pays de la région peut être renforcée grâce à des groupements tels que la CEEAC, la CEDEAO, l'UDEAC, la CEPL, la SADCC et la ZEP.

### Mobilisation des ressources financières

22. L'exécution des projets prévus dans le programme régional initial nécessitera des investissements importants, qui constituent un facteur fondamental déterminant le régime des entreprises et, surtout, le pouvoir de négociation vis-à-vis du monde extérieur. Dans bien des pays, l'investissement des ressources internes est insuffisant et le problème est encore aggravé par l'état souvent précaire de la balance des paiements, des finances et des budgets publics, ainsi que par le faible niveau des transactions, surtout dans le secteur agricole. Il serait donc bon que les gouvernements et les institutions financières de la région mobilisent les ressources financières intérieures et extérieures et en optimisent l'utilisation par une multiplicité de mesures, notamment d'ordre fiscal, visant à stimuler l'épargne et l'investissement. Parallèlement à ces mesures, il faudrait prendre des dispositions institutionnelles, par exemple créer ou renforcer des banques nationales ou sous-régionales de développement industriel. Une attention particulière devrait être accordée à une meilleure élaboration des projets bancables et des études de faisabilité avec, si nécessaire, l'assistance d'organisations comme l'ONUDI. On pourrait également envisager de faire appel aux sources privées de financement et d'inciter les chambres de commerce à participer à la mobilisation de ressources financières. Il pourrait y avoir avantage à faire participer dès le début les investisseurs potentiels à un projet de manière à éviter le rejet ultérieur des études de faisabilité.

### Ressources humaines

23. L'exécution du programme intégré de promotion industrielle, tout comme celle du programme de la Décennie, dépend de la mise en valeur des ressources humaines aux différents niveaux du processus d'industrialisation, allant des organes de décision et des entrepreneurs industriels aux ouvriers qualifiés, en passant par les technologues et les techniciens. La région dispose de ressources humaines suffisantes, mais la formation et les qualifications de la main-d'oeuvre laissent à désirer. Les programmes universitaires ne correspondent pas aux besoins industriels, pas plus que les possibilités de formation professionnelle, en sorte qu'il n'existe qu'un nombre infime de programmes qui répondent aux besoins des secteurs prioritaires, des domaines d'appui et des services. Ceci ne fait que perpétuer la dépendance vis-à-vis des techniciens expatriés. En Afrique du Nord, les centres de formation professionnelle et établissements d'enseignement technique, s'ils étaient développés et assistés, pourraient satisfaire les besoins en matière de formation qui découlent du programme de cette sous-région. D'autre part, si elles étaient convenablement renforcées, ces institutions pourraient accueillir des stagiaires venant d'autres sous-régions. En même temps, le fait que depuis longtemps, des travailleurs de certains pays d'Afrique du Nord émigrent en Europe et en reviennent, a permis de constituer une main-d'oeuvre spécialisée dans cette sous-région.

24. Il faut certes développer les infrastructures disponibles en matière d'instruction, mais on peut réaliser des améliorations plus immédiates en rationalisant les programmes actuels et en renforçant leurs liens avec l'industrie. De nouvelles formes d'éducation intéressant la population rurale et les femmes, de nouvelles méthodes d'enseignement/apprentissage et,

surtout, la prise de conscience du fait que la science et la technique jouent un rôle essentiel dans l'industrialisation auto-suffisante et auto-entretenu, tout cela est indispensable à la mise en valeur efficace des ressources humaines.

25. Un problème qui affecte gravement les pays de la partie méridionale de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe est la migration de la main-d'oeuvre vers l'Afrique du Sud. La sous-région perd ainsi de nombreux ouvriers spécialisés et non spécialisés et les effets à long terme de cet exode sur les économies de ces pays sont graves. La main-d'oeuvre, l'intelligence et la créativité humaine constituent les principales forces de production dans toute économie.

#### Technologie

26. La création des industries motrices retenues dans le programme exigera des apports massifs de technologie. Trois considérations importantes entrent donc en ligne de compte. Tout d'abord, pour mettre la technologie au service du développement industriel de la sous-région, les gouvernements devront adopter les mesures voulues, d'où l'importance de la politique et de la planification technologiques. Deuxièmement, le développement du potentiel technologique de chaque pays commande la sélection, l'acquisition, l'adaptation, l'assimilation et la mise au point des techniques industrielles. Pour ce faire, il faudrait notamment utiliser plus efficacement et renforcer les institutions technologiques existantes et, si besoin est, en créer de nouvelles pour assurer la formation de la main-d'oeuvre industrielle et du personnel technique. Troisièmement, le choix judicieux des techniques revêt une importance décisive, toute erreur commise en la matière entraînant non seulement de grosses dépenses inutiles, mais aussi des distorsions dans le schéma de développement.

27. Il convient de signaler que la plupart des pays de la région ne possèdent pas suffisamment de personnel compétent pour évaluer, acquérir, adapter, diffuser et assimiler les techniques étrangères, ce qui exige des connaissances hautement techniques et spécialisées. Très peu de pays ont pris les mesures voulues pour se doter des mécanismes institutionnels requis par le développement et le perfectionnement des techniques locales ou l'acquisition et la réglementation de technologie étrangère. Dans nombre de pays, les organismes publics et les entreprises privées ont dû arrêter, sans concours extérieur ni conseils impartiaux, leurs décisions relatives aux investissements dans le secteur technologique. C'est pourquoi ils ont acquis des produits défectueux, des installations révisées ou offertes à un prix excessif, des technologies ne convenant pas à leur dotation en main-d'oeuvre, en capital et en ressources et des procédés mal adaptés aux matières premières et à l'environnement locaux. Des mesures devraient donc être prises pour remédier à des insuffisances telles que les suivantes : i) politiques d'achat et d'approvisionnement mal adaptées; ii) manque de renseignements sur les fournisseurs et le prix des intrants et techniques essentiels; iii) absence de méthode systématique de négociation et de passation des marchés. Il faut donc s'attacher tout spécialement à maîtriser l'évaluation, la sélection et le transfert des techniques et leur acquisition grâce à des politiques et à des méthodes appropriées.

Infrastructure institutionnelle au service de l'industrie

28. Pour exécuter avec succès le programme intégré de promotion industrielle, il faudra mettre en place une infrastructure institutionnelle efficace au service de l'industrie, ou mieux utiliser et renforcer l'infrastructure existante, qui est actuellement insuffisante dans la plupart des pays intéressés. Les quelques institutions fonctionnant déjà au niveau national, ne parviennent que rarement à remplir toutes les fonctions indispensables pour accomplir des progrès majeurs. Ces fonctions sont exposées dans la section du programme consacrée aux projets multinationaux d'appui (voir chap. IV, par. 73). Une distinction peut être faite entre i) les institutions chargées principalement de l'approvisionnement en matières premières, y compris l'énergie, de la valorisation des intrants nécessaires à la production et de la commercialisation; et ii) les institutions fournissant des services complémentaires dans des domaines tels que l'information, l'assurance et la banque, les essais du matériel et des produits et l'établissement des projets.

#### IV. PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

1. Le programme initial intégré de promotion industrielle présenté dans ce chapitre a été constitué à partir de sources diverses : projets nationaux exigeant une coopération multi-nationale, soumis par les pays des quatre sous-régions à l'ONUDI et à la CEA, projets fondés sur des informations fournies par les secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI, et programmes industriels sous-régionaux élaborés dans le cadre des MULPOC, d'organisations sous-régionales comme la ZEP, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, l'UDEAC et la CEPGL, et des services de promotion des investissements de l'ONUDI. Après un examen minutieux et détaillé de ces projets, propositions de projets et idées de projets, effectué lors des quatre réunions sous-régionales tenues à la fin de 1983 et au début de 1984, 96 projets stratégiques moteurs et 47 projets d'appui ont été sélectionnés sur la base des critères exposés à l'annexe 1 pour constituer le programme initial; tous sont parfaitement conformes aux priorités des sous-régions, du Plan d'action de Lagos et du programme de la Décennie.

2. Il convient de souligner à ce stade que le but du programme est non pas de présenter des projets moteurs pour chaque pays de la région, mais d'exposer un programme intégré qui contribue à promouvoir un développement collectif, autosuffisant et auto-entretenu, grâce à des efforts conjoints. Il est prévu que chaque pays tirera profit des projets moteurs, dont l'impact variera en fonction de sa participation. Etant donné que l'identification de ces projets moteurs est un processus continu et permanent, le programme sera révisé à intervalles réguliers et des ajustements y seront apportés compte tenu des besoins et du niveau de développement des sous-régions au moment considéré.

3. Les projets sont groupés par sous-secteur, et des sous-programmes comportant des projets similaires avec des besoins comparables sont présentés pour des branches spécifiques telles que la sidérurgie, les machines agricoles, les engrais, le ciment et le traitement des produits alimentaires. La plupart des projets sont encore au stade initial de la préparation et demandent à être étudiés plus avant. Le plan d'exécution (voir chapitre V) tient dûment compte de la nécessité de procéder à des études plus détaillées et définit les différentes tâches à mener à bien. Par ailleurs, il n'est pas présenté de projets pour tous les sous-secteurs prioritaires de chaque sous-région. Ces lacunes pourront être comblées plus tard, une fois que des projets appropriés auront été définis et élaborés.

##### Projets stratégiques moteurs

##### Industries métallurgiques

##### Sous programme concernant la sidérurgie

4. L'élément à court terme d'une stratégie de développement pour cette industrie dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe comprend l'amélioration et la diversification des produits d'une installation importante d'un pays. Cette première mesure permettrait à long terme aux autres pays de la sous-région de se procurer des intrants pour leurs usines de laminage. Une intégration en amont des usines sidérurgiques et des installations de laminage existantes est prévue pour produire quelque deux millions de tonnes d'acier brut en 1990 et 4,5 millions en l'an 2000.

5. Des gisements de minerai de fer dont les réserves sont estimées à 8 400 millions de tonnes contenant environ 4 200 millions de tonnes de métal ont été localisés dans dix pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Les réserves des gisements de houille sont estimées à environ 115 000 millions de tonnes, dont 778 millions de tonnes de charbon cokéfiant. On sait qu'il existe en quantités suffisantes dans la sous-région des matériaux réfractaires, fondants, additifs et autres matières utilisés en sidérurgie. Par ailleurs, la sous-région possède suffisamment de combustible fossile et de ressources hydroélectriques.

6. L'industrie sidérurgique de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe dispose d'un marché garanti. Pour l'option à court terme, les pays ne pouvant pas produire actuellement de l'acier brut importeront des billettes du Zimbabwe pour alimenter leurs laminoirs. Pour l'option à long terme, les débouchés se répartiront comme suit :

- i) Pays dotés de fours électriques à arc et désireux d'importer du fer spongieux pour compléter la ferraille disponible au niveau local;
- ii) Pays dotés de laminoirs et désireux d'importer des billettes en vue de maximiser la production de leurs installations nationales de laminage;
- iii) Pays qui ont une consommation suffisamment élevée de produits sidérurgiques pour justifier la création de complexes sidérurgiques intégrés.

7. L'élément à court terme d'une stratégie de développement pour cette industrie dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest comprend la création de capacités de production d'acier à petite échelle dans les pays de la sous-région qui n'en produisent pas encore. L'option à long terme implique une intégration poussée des usines qui seront en service à la fin de la décennie en cours de manière qu'elles forment des usines complètes capables de satisfaire la demande prévue du marché sous-régional.

8. Des gisements de minerai de fer dont les réserves sont estimées à 22 milliards de tonnes de minerai contenant environ 11 milliards de tonnes de métal ont été localisés dans 14 pays de l'Afrique de l'Ouest. Les gisements de houille de la sous-région recèleraient environ 335 millions de tonnes de charbon non cokéfiant. De même qu'en Afrique de l'Est et en Afrique australe, on sait que des matériaux réfractaires, fondants, additifs et autres matières utilisés en sidérurgie existent en quantités suffisantes dans la sous-région, laquelle possède par ailleurs assez de combustibles fossiles et de ressources hydroélectriques.

9. L'industrie sidérurgique de l'Afrique de l'Ouest dispose elle aussi d'un marché garanti. Pour l'option à court terme, les pays ne pouvant pas produire actuellement de l'acier brut importeront des billettes des pays voisins pour alimenter leurs laminoirs. Pour l'option à long terme, les débouchés se répartiront de la même manière que pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

10. L'Afrique centrale a également les ressources minérales et énergétiques nécessaires à l'établissement d'une sidérurgie intégrée. Des gisements de minerai de fer se trouvent au Zaïre (510 millions de tonnes), en Angola et au Congo. Des gisements de charbon existent également (dont 720 millions de tonnes au Zaïre). Les réfractaires, fondants et additifs nécessaires à la fabrication du fer et de l'acier sont disponibles dans la sous-région : on trouve, par exemple, du manganèse au Gabon et au Zaïre. De plus, la sous-région possède d'importantes ressources en combustibles fossiles et hydroélectricité.

11. Le sous-programme concernant la sidérurgie exigera un certain nombre de projets d'appui portant par exemple sur la formation de la main-d'oeuvre, la recherche-développement, les capacités de conception et d'exécution des projets et celles de réparation et d'entretien.

12. Neuf projets sont inscrits au programme initial :

- a) Amélioration et diversification des produits de ZISCOSTEEL, Zimbabwe (Profil de projet No 1);
- b) Expansion d'une usine sidérurgique, Ouganda (Profil de projet No 2);
- c) Usine sidérurgique intégrée, Kenya (Profil de projet No 3);
- d) Création d'une usine de fer spongieux, Afrique de l'Ouest (Profil de projet No 4);
- e) Création d'installations dotées de fours électriques à arc, Afrique de l'Ouest (Profil de projet No 5);
- f) Création et agrandissement d'usines de relaminage, Afrique de l'Ouest (Profil de projet No 6);
- g) Création d'une aciérie intégrée pour la fabrication de produits plats et creux, Afrique de l'Ouest (Profil de projet No 7);
- h) Création de fonderies, Afrique de l'Ouest (Profil de projet No 8);
- i) Réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku, Zaïre (Profil de projet No 9).

PROFIL DE PROJET NO. 1

SOUS-SECTEUR: Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION: Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet: Amélioration et diversification des produits de ZISCOSTEEL, Zimbabwe

2. Objectif: Améliorer et diversifier les produits de ZISCOSTEEL, Redcliff (Zimbabwe) pour satisfaire la demande actuelle de la sous-région en produits sidérurgiques.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investis- sment total	
3. Zimbabwe, tel que recomman- dé aux prem- ière et deuxième ré- unions du Comité du développement de l'acier de l'Afrique australe et de l'Est (8-11 novembre 1982 24-28 octobre 1983)	5. Etude de faisabilité entreprise 6. Etude détaillée du marché, avant mise au point du plan d'expansion	7. Minerai de fer: 90 millions de tonnes (50% Fe) à Bukwa et Ripple Creek 8. Charbon de coke : 390 millions de tonnes à Hwange. Potentiel hydro- électrique (4 570 MW) 9. Bon réseau routier et ferro- viaire, approvi- sionnement en électricité assuré	10. (en milliers de tonnes) <u>1990 2000</u> Demande intérieure Barres 180 370 et Profilés Bandes 16 34 Tôles 325 691 Total 521 1 095 Demande sous-régionale <u>1990 2000</u> 1 977 4 520 11. Zimbabwe et le marché sous- régional	12. 0,96 million de tonnes d'acier brut (1990) 13. 405 millions de dollars en 1990 (dollars 1981)	14. Ce projet a été approuvé à la sixième réunion du Conseil des ministres du MULPOC basé à Lusaka (tenue à Mbabane, Swaziland, du 14 au 16 février 1983).



PROFIL DE PROJET N° 2

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Expansion d'une usine sidérurgique, Ouganda

2. Objectif : Exploiter les gisements de fer connus pour alimenter l'aciérie agrandie de Jinja

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avan- cement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investis- sment total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collabo- ration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Ministère de l'industrie de l'Ouganda 4. Jinja, Ouganda	5. Au stade de la conception 6. Etude de faisabilité du projet, y compris une étude détaillée du marché et la demande future en termes de volume et gamme de production	7. L'aciérie existante utilise les billettes et lingots importés et la ferraille locale, mais l'usine agrandie utilisera le fer localement extrait. 8. L'énergie requise est disponible 9. a) L'aciérie fonctionne mais néces- site une expansion b) Les installa- tions pour le métal de lère fusion sont encore à développer c) Les infrastruc- tures de transport entre les gisements et l'usine sont encore à développer	10. Renseignement non disponible 11. Marché local (70 %), expor- tation vers les pays voisins (30 %)	12. a) <u>Actuelle</u> 25 000 tonnes/an de produits inter- médiaires (barres, profilés et bandes) b) <u>Agrandie</u> 100 000 tonnes/an des mêmes produits inter- médiaires et autres produits non spécifiés 13. Estimé à 253 millions de dollars E.-U., non compris le coût des infrastructures	14. a) Aucune disposition de collabo- ration n'a été prise jusqu'à présent. Le gouvernement est prêt à accueillir toute coopération économique de source multilatérale sous forme de consultants, de capitaux étrangers et de savoir- faire technique. b) Le gouvernement et les sources locales privées peuvent fournir jusqu'à 30 % du coût total estimatif du projet. Il est prévu que la différence proviendra de sources multilatérales; la structure du capital est flexible c) Les termes de la coopération doivent faire l'objet d'une négociation entre le gouvernement et les partenaires éventuels. d) Les renseignements sur les besoins en main-d'oeuvre ne sont pas disponibles, mais la formation du personnel local est nécessaire.

PROFIL DE PROJET N° 3

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Usine sidérurgique intégrée, Kenya

2. Objectif : Créer une nouvelle entreprise en vue de fabriquer des produits en acier non plats et plats

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avan- cement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investis- sment total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collabo- ration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Ministère de l'industrie du Kenya.</p> <p>4. Mombassa (Kenya)</p>	<p>5. L'entreprise est supposée commencer sa production en 1990. Un projet d'étude de faisabilité est disponible.</p> <p>6. Aucune information n'est disponible sur les activités immédiates de suivi.</p>	<p>7. Les minerais de fer et de manganèse, et le charbon cokéfiant doivent être importés; le charbon de bois, la pierre à chaux, le spath fluor et la ferraille sont localement disponibles.</p> <p>8. Doit être importée.</p> <p>9. Il existe cinq aciéries au Kenya. Aucune information exacte n'est disponible concernant la nouvelle entreprise; toutefois, Mombassa dispose des facilités portuaires et infrastructures connexes adéquates.</p>	<p>10. 374 000 tonnes en 1985; 524 600 tonnes en 1990; 735 800 tonnes en 1995; et 1 031 500 tonnes en l'an 2000.</p> <p>11. Principalement le marché local, mais des possibilités d'exportation vers les pays voisins existent.</p>	<p>12. Programme de production envisagé :</p> <p>a) <u>Produits "non plats"</u> : 103 650 tonnes en 1995; et 241 250 tonnes en l'an 2000.</p> <p>b) <u>Produits plats</u> 316 400 tonnes en 1990; 445 000 tonnes en 1995; et 611 400 tonnes en l'an 2000.</p> <p>13. Estimé à 887 millions de dollars E.-U. pour les trois stades du projet.</p>	<p>a) Aucune information sur les dispositions de collaboration prises en ce qui concerne ce projet.</p> <p>b) Aucune participation particulière n'est recherchée par les pays de la sous-région; cependant, la participation de pays extérieurs à la région est souhaitée sous forme de capital, fourniture de technologie, savoir-faire, prêts et crédits.</p> <p>c) L'effectif total pour tous les stades du projet s'élève à 6 695 personnes (tous niveaux); aucune information sur les besoins en formation du personnel n'est disponible.</p> <p>d) Les informations sont tirées du document soumis par le gouvernement au secrétariat de l'ONUDI.</p>

PROFIL DE PROJET No 4

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine de fer spongieux
2. Objectif : Produire du fer spongieux pour alimenter les fours électriques à arc de la sous-région.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Union du fleuve Mano. en coopération avec la CEAO et l'Autorité du Liptako-Gourma.</p> <p>4. Emplacements possibles : Libéria, Guinée Sierra Leone et Mauritanie.</p>	<p>5. Au stade de la conception.</p> <p>6. Etudes de pré faisabilité.</p>	<p>7. Le Libéria, la Guinée, la Sierra Leone et la Mauritanie disposent de réserves de minerai de fer évaluées à 22 milliards de tonnes.</p> <p>8. Hydroélectricité : 51 200 MW; Gaz naturel : 1 200 milliards de m<sup>3</sup>; Pétrole : 2,5 milliards de tonnes.</p> <p>9. Les infrastructures nécessaires existent déjà en partie.</p>	<p>10. Demande de fer spongieux de la sous-région : 1,5 - 2 millions de tonnes/an.</p> <p>11. Pays de la sous-région.</p>	<p>12. Capacité initiale de 0,8 million de tonnes de fer spongieux par an, qui pourra être portée à 1,5 million de tonnes d'ici à l'an 2000.</p> <p>13. A déterminer.</p>	<p>14. Ce projet a été conçu à l'origine sous la forme de trois projets distincts qui ont été présentés à la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey, tenue à Cotonou (Bénin), du 21 au 26 mars 1983.</p>

PROFIL DE PROJET No 5

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'installations dotées de fours électriques à arc
2. Objectif : Installer des fours électriques à arc qui seront alimentés en fer spongieux par les usines de la sous-région en vue de fournir des billettes aux installations de relaminage de la sous-région fabriquant des produits marchands

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. CEDEAO et CEAO. 4. A déterminer.	5. Au stade de la conception. 6. Etudes de pré faisabilité.	7. Fer spongieux fourni par l'usine faisant l'objet du profil de projet No 4. 8. Electricité. 9. Les infrastructures nécessaires existent déjà en partie.	10. Entre 1,5 et 2 millions de tonnes de billettes en l'an 2000. 11. Pays de la sous-région.	12. Evaluée à 1,5 - 2 millions de tonnes de billettes. 13. A déterminer.	14. Ce projet a été conçu à l'origine sous la forme de deux projets distincts qui ont été présentés à la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey, tenue à Cotonou (Bénin), du 21 au 26 mars 1983.

PROFIL DE PROJET No 6

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création et agrandissement d'usines de relaminage
2. Objectif : Créer et agrandir des usines de relaminage pour la fabrication de produits marchands et fournir à la sous-région ceux dont elle aura besoin jusqu'en l'an 2000.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. CEDEAO, Union du fleuve Mano et CEAO. 4. Pays où la demande de produits marchands est relativement forte.	5. Au stade de la conception. 6. Etudes de pré faisabilité.	7. Billettes fournies par les fours élec- triques à arc de la sous-région. 8. Electricité. 9. Les usines seront implantées de préfé- rence là où il y a déjà des infrastructures.	10. Entre 1,5 et 2 millions de tonnes par an en l'an 2000. 11. Pays de la sous-région.	12. Entre 1,5 et 2 millions de tonnes par an en l'an 2000. 13. A déterminer.	14. Ce projet a été conçu initialement sous la forme de deux projets distincts qui ont été présentés à la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey, qui a eu lieu à Cotonou (Bénin), du 21 au 26 mars 1983.

PROFIL DE PROJET No 7

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une aciérie intégrée pour la fabrication de produits plats et creux.
2. Objectif : Créer une usine intégrée pour satisfaire la demande de produits plats et creux du marché de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (à l'exception du Nigéria).

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres						
<p>3. Ce projet a été présenté à la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey, qui s'est tenue à Cotonou (Bénin), du 21 au 26 mars 1983, et renvoyé au Comité inter-gouvernemental sur les métaux du MULPOC de Niamey.</p> <p>4. A déterminer.</p>	<p>5. Au stade de la conception.</p> <p>6. Etudes de préaisabilité.</p>	<p>7. Ressources en minerai de fer de la région : 22,2 milliards de tonnes.</p> <p>8. Ressources énergétiques et combustibles de la sous-région :</p> <p>Pétrole : 2 500 tonnes</p> <p>Gas naturel : 1 200 milliards de m<sup>3</sup></p> <p>Potentiel hydro-électrique : 51 200 MW.</p> <p>9. Les infrastructures physiques seront créées.</p>	<p>10. Demande de la sous-région (en milliers de tonnes)</p> <p><u>Produits en 2000</u></p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Plats</td> <td style="text-align: right;">3 300</td> </tr> <tr> <td>Creux</td> <td style="text-align: right;"><u>2 000</u></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">5 300</td> </tr> </table> <p>11. Pays de la sous-région (sauf le Nigéria).</p>	Plats	3 300	Creux	<u>2 000</u>		5 300	<p>12. La capacité totale d'acier brut sera de 2 millions de tonnes.</p> <p>13. A déterminer.</p>	
Plats	3 300										
Creux	<u>2 000</u>										
	5 300										

PROFIL DE PROJET No 8

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création de fonderies.
2. Objectif : Produire les différentes qualités de fonte nécessaires pour les industries mécaniques de la sous-région en 1990 et en l'an 2000.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Ce projet sera renvoyé au Comité inter-gouvernemental sur les métaux du NULPOC de Niamey.</p> <p>4. A déterminer</p>	<p>5. Au stade de la conception.</p> <p>6. Etudes pour déterminer les qualités de fonte nécessaires et les quantités requises en 1990 et en l'an 2000.</p>	<p>7. A déterminer.</p> <p>8. Voir 7 ci-dessus.</p> <p>9. Seront installées là où l'infrastructure existe déjà.</p>	<p>10. Voir 7 ci-dessus.</p> <p>11. Pays de la sous-région.</p>	<p>12. Voir 7 ci-dessus.</p> <p>13. Voir 7 ci-dessus.</p>	<p>14. Le projet sera élaboré en fonction des besoins du programme concernant les industries mécaniques.</p>

PROFIL DE PROJET NO. 9

SOUS-SECTEUR: Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku, Zaïre

2. Objectif: Réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku pour la production de barres, de produits marchands et de tôles planes et galvanisées dans le but d'approvisionner les pays de la sous-région, l'usine devant par la suite constituer un noyau pour le développement d'une sidérurgie intégrée.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Investis- sment total	
3. Gouvernement zaïrois	5. Usine opé- rationnelle depuis 1974.	7. La ferraille est disponible en quan- tité limitée sur place et la sous- région possède d' énormes réserves de minerai de fer et autres métaux.	10. A préciser dans l'étude.	12. Capacité installée : 250.000 ton- nes par an dont: - 100.000 tonnes pour le laminoir à chaud.	14. a) L'usine travaille actuellement très en dessous de sa capacité à cause du manque de ferraille.
4. Maluku (Kinshasa), Zaïre	6. Etude sur la réactivation de l'usine et les im- plications de sa trans- formation en une entre- prise multi- nationale.	8. Large approvi- sionnement en hydroélectricité (barrage d'Inga). 9. Infrastructures physiques existantes à Maluku; à développer dans les autres zones et pays de la sous-région.	11. Les pays de la sous-région.	- 150.000 tonnes pour le laminoir à froid. 13. Voir point 10.	b) La capacité installée dépasse les besoins du marché intérieur, les possibilités d'exportation sont grandes. c) Des arrangements sont recherchés pour la fourni- ture des produits en acier et pour l'approvisionnement en ferraille.



Sous-programme concernant l'industrie de l'aluminium

13. L'industrie de l'aluminium joue un très grand rôle dans le développement économique global de la sous-région de l'Afrique centrale. Des gisements importants de bauxite existent au Cameroun et l'énergie hydroélectrique est disponible en très grande quantité. Cependant, la plupart de la bauxite est exportée sous forme brute, alors que la sous-région continue d'importer des produits en aluminium coûteux. Cette situation souligne le besoin de développer en Afrique centrale une industrie intégrée de l'aluminium afin de satisfaire la demande croissante de produits en aluminium.

14. Un projet est inscrit au programme initial :

- a) Développement intégré de l'industrie de l'aluminium, Cameroun (Profil de projet No 10).

PROFIL DE PROJET NO. 10

SOUS-SECTEUR: Industrie métallurgique (aluminium)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Développement intégré de l'industrie de l'aluminium, Cameroun

2. Objectif: Exploitation des gisements de bauxite de Mini-martap, Cameroun, pour la fabrication de produits en aluminium, qui sont actuellement importés.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investis- sment total	
3. UDEAC 4. Mini-martap, Cameroun	5. Etudes pré- liminaires effectuées par le Secrétariat général de l'UDEAC 6. Etude pré- liminaire de faisabilité.	7. Un milliard de ton- nes de bauxite (de 43 à 46 % de $Al_2O_3$ ) au Cameroun. 8. Potentiel hydro- électrique im- portant. 9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région.	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de l'UDEAC en 1975 et attribué au Cameroun.  b) La participation financière est recherchée auprès des autres pays de la sous-région, et des arrange- ments de collaboration relatifs à la technologie, la formation et la gestion seront pris avec des pays situés hors d'Afrique.

Sous-programme concernant l'industrie de l'étain

15. Des ressources minérales non-ferreuses telles que l'étain existent en Afrique centrale, au Rwanda et au Zaïre. Ces ressources jouent un rôle important dans le développement de l'industrie métallurgique. Une usine d'étain existe au Rwanda; cependant, elle nécessite d'être fortement améliorée dans le contexte sous-régional.

16. Un projet est inscrit au programme initial :

- a) Extension d'une fonderie d'étain, Rwanda (Profil de projet No 11).

PROFIL DE PROJET NO. 11

SOUS-SECTEUR: Industrie métallurgique (Etain)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Extension d'une fonderie d'étain, Rwanda

2. Objectif: Transformation sur place du minéral d'étain qui est actuellement exporté à l'état brut.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie  9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Investis- sment total	
3. Rwanda  4. Kigali, Rwanda	5. L'usine est déjà opé- rationnelle.  6. Etude d'ex- tension de la fonderie en vue d'établir un laminoir et commencer la produc- tion d'ob- jets d'art.	7. Gisements de cassi- térite estimés à (i) 65.000 tonnes au Rwanda, et (ii) 200.000 tonnes au Zaïre.  8. L'énergie est dis- ponible.  9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude.  11. Marché inter- national hors d'Afrique.	12. 2.000 tonnes d'étain par an.  13. Voir point 10.	14. a) La participation financière et les arrangements pour la fourniture de minéral d'étain sont recherchés dans la sous- région.  b) L'accès aux marchés hors d'Afrique est également recherché.

### Industrie mécanique

#### Sous-programme concernant les machines et le matériel agricoles

17. Bien que l'autosuffisance dans la production alimentaire ait reçu la plus haute priorité dans le Plan d'action de Lagos et dans les plans nationaux de développement, les niveaux actuels de production sont, comparés aux besoins, beaucoup trop bas. Une des principales raisons pour la faible productivité dans le secteur agricole et, en particulier, dans la production alimentaire est le manque des intrants industriels nécessaires tels que machines, matériels, outils et engrais. A l'heure actuelle, l'amélioration du secteur agricole en Afrique est fortement dépendante des importations de machines et d'équipements. Cela étant, et eu égard à l'importance cruciale du machinisme agricole, toutes les sous-régions devraient développer les industries des machines et du matériel agricoles.

18. En Afrique, tous les plans nationaux de développement mettent particulièrement l'accent sur les agro-industries et les industries connexes. Nombreux sont les programmes agricoles en cours et les projets prévus qui tiennent compte de besoins spécifiques en machines et équipements agricoles. Par conséquent, la fabrication des matériels comme les tracteurs, les pompes d'irrigation et d'autres équipements agricoles revêt une importance particulière et il faudrait créer des installations de fabrication afin de satisfaire les besoins sans cesse croissants dans ce domaine.

19. Cependant, très peu de pays semblent avoir une stratégie de développement pour la fabrication de machines et de matériel agricoles. Beaucoup de pays possèdent des installations de fabrication d'outils à main et certains fabriquent du matériel à traction animale (cas particulier : L'Algérie, où sont fabriqués des tracteurs pour lesquels la valeur ajoutée est à 70 % locale); des usines d'assemblage existent en Angola, au Kenya, à Madagascar, au Nigéria, en Tanzanie et au Zimbabwe, ainsi que dans les pays d'Afrique du Nord. Il serait de toute évidence possible de développer de manière intégrée et cohérente les unités de fabrication de tracteurs et de matériel de transport, et un domaine qui revêt une importance particulière est celui de la fabrication de tracteurs diesel à quatre roues. Toutefois, étant donné l'augmentation de la demande qui est actuellement principalement satisfaite par des importations, il est nécessaire d'adopter une approche à long terme et d'installer des fabriques locales afin de réduire la forte dépendance à l'égard de sources extérieures. De plus, la région dispose des compétences et du savoir-faire requis pour des entreprises mécaniques de ce genre, de sorte qu'il existe déjà une base solide dans ce domaine.

20. Dix projets sont inscrits au programme initial :

- a) Fabrication de machines agricoles (tracteurs à quatre roues), Zimbabwe (Profil de projet No 12);
- b) Usine de fabrication du matériel d'irrigation, Zambie (Profil de projet No 13);
- c) Fabrication de tracteurs à quatre roues, Sénégal et Nigéria (Profil de projet No 14);

- d) Fabrication d'outillage agricole, Sierra Leone (Profil de projet No 15);
- e) Fabrication de moteurs diesel pour pompes d'irrigation et générateurs, Guinée (Profil de projet No 16);
- f) Fabrication d'outillage et de matériel agricoles, Nigéria (Profil de projet No 17);
- g) Production de minipresseurs mobiles pour l'huile de palme, Union du fleuve Mano (Profil de projet No 18);
- h) Fabrication de machines et d'équipement agricoles, Rwanda (Profil de projet No 19);
- i) Création d'usines de montage de tracteurs, Egypte et Soudan (Profil de projet No 20);
- j) Fabrication de pompes d'irrigation, Afrique du Nord (Profil de projet No 21).

PROFIL DE PROJET N° 12

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Fabrication de machines agricoles (tracteurs à 4 roues), Zimbabwe

2. Objectif : Développer la fabrication des machines agricoles

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avan- cement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collabo- ration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Conseil des ministres du Mulpoc 4. Zimbabwe	5. Stade de la conception 6. Etudes de préinvestis- sissement	7. Fonte grise/fonte malléable, acier de forgeage, feuilles et profilés seront disponibles localement.  Acier de qualité à importer initialement. 8. Energie disponible 9. Infrastructure adéquate	10. Tracteurs à quatre roues 15 000 p.a (1990) 32 000 p.a (2000) 11. Secteur agricole de la sous-région	12. 7 000 (une équipe) 21 000 (trois équipes) 13. a) Etudes de préinvestissement: 200 000 dollars E.-U. b) Inves- tissement de base : 20 millions dollars E.-U. (à l'exception de l'investis- sissement pour la production de moteurs et les industries auxiliaires)	14. a) 50 % de l'investissement de base financés par des prises de parti- cipation et le reste par des prêts; b) Moins de 50 % actions aux partenaires; c) Dispositions à prendre pour l'approvisionnement en moteurs, entre ce projet et le projet de moteurs diesels (voir profil de projet No 23); d) Industries auxiliaires à créer au niveau national pour fournir les pièces de rechanges et éléments.

PROFIL DE PROJET N° 13

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Usine de matériel d'irrigation, Zambie

2. Objectif : Produire diverses sortes de matériel d'irrigation tels que pompes, tuyaux, raccords et valves. Le projet prévoit également la réorganisation de certaines unités de production

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collabo- ration déjà prises, et type de participation recherchée par les Etats Membres
<p>3. L'INDECO, la plus grande firme de Zambie avec plus de 30 branches.</p> <p>4. Lusaka ou la "ceinture de cuivre", Zambie.</p>	<p>5. Une étude de faisabilité est disponible.</p> <p>6. Renseignements non disponibles.</p>	<p>7. Profilés, feuilles, tuyaux, pièces moulées, etc. sont à importer.</p> <p>8. Les conditions requises pour le projet sont réunies.</p> <p>9. En partie disponibles. D'autres installations telles que les bâtiments doivent être fournies.</p>	<p>10. Renseignements non disponibles.</p> <p>11. Local</p>	<p>12. Capacité envisagée : 3,677 tonnes/an ou 373,480 pièces/an.</p> <p>13. Estimé à 19,2 millions de dollars E.-U.</p>	<p>14. a) Pas de renseignements sur les dispositions à prendre pour la collaboration ou sur une participation envisagée de pays de la sous-région;</p> <p>b) La participation recherchée de la part des pays extérieurs à la sous-région est essentiellement d'ordre financier/technique (prêts, licences, technologie, savoir-faire);</p> <p>c) Projet présenté à la réunion régionale de l'ONUDI pour la promotion des investissements dans les pays de l'Afrique australe (Lusaka, octobre 1983);</p> <p>d) Unités de production à réorganiser : Scaw Ltd, Ndola, pompes petites et moyennes (capacité utilisée à 5 % en 1980-1981) et Pipeco and Galco (Zambie), tuyaux (en 1980-1981 capacité annuelle nominale de 36 000 tonnes utilisée à 22 %).</p>



PROFIL DE PROJET No 14

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de tracteurs à quatre roues, Sénégal et Nigéria.
2. Objectif : Développer la fabrication de machines agricoles.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette propo- sition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey, qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter- gouvernemental des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest, prévue en 1984.</p> <p>4. Sénégal et Nigéria.</p>	<p>5. Au stade de la conception.</p> <p>6. Etudes sup- plémentaires approfondies.</p>	<p>7. A importer en attendant la fourni- ture de fonte grise/ fonte malléable, d'acier à forger, de tôles et de profilés par des projets locaux ou par les projets métallurgiques proposés pour la sous-région (voir profil de projet 4 à 8).</p> <p>8. Disponible. Essen- tiellement de l'énergie électrique.</p> <p>9. Suffisante dans les deux sites proposés.</p>	<p>10. 23 000 unités/an (1990). 50 000 unités/an (2000).</p> <p>11. Secteur agricole de la sous-région.</p>	<p>12. Sénégal : 5 000 unités; Nigéria : 10 000 unités.</p> <p>13. .... a) Etudes de pré- investissement : 200 000 dollars E.-U. b) Investissement total de base : 70 millions de dollars E.-U. (non compris les inves- tisements néces- saires pour la pro- duction des moteurs et pour les indust- ries auxiliaires).</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts. b) Des industries auxiliaires doivent être créées au niveau national pour fournir les pièces et éléments auxiliaires.</p>

PROFIL DE PROJET No 15

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication d'outillage agricole, Sierra Leone.
2. Objectif : Développer la fabrication de machines agricoles.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Union du fleuve Mano 4. Sierra Leone	5. Etude de pré faisabilité disponible. 6. Etudes sup- plémentaires approfondies dont une étude de pré faisabi- lité.	7. A importer en attendant leur four- niture par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région (voir pro- fils de projet 4 à 8). 8. Disponible. Essentiellement de l'énergie électrique. 9. Très bonnes.	10. (pour la sous- région) <u>1990</u> Outils à main : 41 millions d'unités Machines agricoles : 475 000 unités. <u>2000</u> Outils à main : 48 millions d'unités Machines agricoles : 538 000 unités. 11. Agriculteurs de la sous-région.	12. Outils à main : 1,5 million Machine: agricoles : 3 700 unités. 13. Renseignements non disponibles.	14. Non disponibles.

PROFIL DE PROJET No 16

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de moteurs diesel pour pompes d'irrigation et générateurs, Guinée.
2. Objectif : Développer la fabrication de machines agricoles et d'équipements pour la production d'énergie.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette propo- sition a été examinée par la sixième Réunion du Comité des Ministres du MULPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première Réunion du Comité inter- gouvernemental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest, prévue en 1984.</p> <p>4. Guinée.</p>	<p>5. Au stade de la conception. 6. Etudes sup- plémentaires approfondies.</p>	<p>7. A importer en attendant leur fourniture par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région (voir profils de projet 4 à 8). 8. Disponible. Essentiellement de l'énergie électrique. 9. Suffisantes.</p>	<p>10. 100 000 unités/ an (1990) 200 000 unités/an (2000). 11. Unités fabri- quant du matériel d'irrigation et des petits géné- rateurs dans la sous-région.</p>	<p>12. 100 000 unités/ an. 13. 50 millions de dollars E.-U. (y compris les investissements nécessaires pour les usines nationales d'assemblage de pompes et de générateurs).</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts. b) Les usines nationales d'assemblage de pompes et de générateurs doivent être créées.</p>

PROFIL DE PROJET No 17

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication d'outillage et de matériel agricoles, Nigéria.
2. Objectif : Créer une usine pour fabriquer de l'outillage et du matériel agricoles.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Gouvernement nigérian.</p> <p>4. Nigéria. Les renseignements sur le site au Nigéria ne sont pas disponibles.</p>	<p>5. L'étude de faisabilité effectuée en 1980 est disponible.</p> <p>6. Renseignements non disponibles.</p>	<p>7. Pas de renseignements disponibles sur le point de savoir si l'acier nécessaire sera produit localement ou s'il sera importé.</p> <p>8. Pas de renseignements disponibles sur les conditions requises pour le projet.</p> <p>9. Renseignements non disponibles.</p>	<p>10. Renseignement non disponible. Toutefois, la demande actuelle de la sous-région s'élève à 10 000 petits tracteurs, 30 000 outils à main et 10 000 équipements divers.</p> <p>11. Sous-régional.</p>	<p>12. Renseignement non disponible.</p> <p>13. Estimé à 31,2 millions de naira, y compris les frais de pré-investissement, le capital fixe et le fonds de roulement.</p>	<p>14.</p> <p>a) On ne sait pas si le Nigéria a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet.</p> <p>b) Parmi les problèmes qui pourraient se poser durant la phase d'exécution figure celui d'un éventuel manque de fonds pour les investissements.</p>

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Production de minipresseurs mobiles pour l'huile de palme
2. Objectif : Réduire les pertes de noix de palme en employant des unités de traitement pouvant être acheminées jusqu'à la palmeraie.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Union du fleuve Mano.</p> <p>4. Pays membres de l'Union du fleuve Mano.</p>	<p>5. En 1982, le Secrétariat de l'Union du fleuve Mano a été chargé d'étudier la possibilité de produire des unités mobiles de ce type.</p> <p>6. Etude de pré faisabilité.</p>	<p>7. Les matières premières seront presque entièrement importées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Châssis de camion et accessoires pour le montage.</li> <li>- Tôles, profilés et accessoires pour le montage.</li> <li>- Matériel de soudure et appareillage pour le montage.</li> </ul> <p>8. Installations électriques (générateurs d'environ 40 KVA).</p> <p>9. Pas de besoins particuliers.</p>	<p>10. 50 à 80 des unités produites peuvent être absorbées par le marché de l'Union.</p> <p>11. Les unités mobiles pourront également être exportées vers des pays membres de la CEDEAO, car de nombreux pays connaissent une situation analogue en ce qui concerne la production d'huile de palme.</p>	<p>12. L'unité mobile aura une capacité de production de quelque 3 000 tonnes/an.</p> <p>13. Elle coûtera quelque 250 000 dollars E.-U. récupérables en deux ans environ.</p>	<p>14.a) 51 % des actions seront réservées aux nationaux ou aux institutions des pays membres de l'Union du fleuve Mano et 49 % seront mises en vente libre. Un traitement préférentiel sera accordé pour les importations d'unités mobiles afin d'élargir les possibilités de vente de cette entreprise.</p> <p>b) Il pourra être fait appel à la coopération pour la conception des unités.</p>

PROFIL DE PROJET NO. 19

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (machines et matériel agricoles) SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Fabrication de machines et d'équipements agricoles, Rwanda
2. Objectif: Dans une première phase: fabrication de petit outillage (houes, pics, machettes et brouettes); dans une seconde phase: production de machines agricoles intermédiaires (motoculteurs)

3. Prouoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. Rwanda	5. Etude préliminaire de faisabilité terminée en 1981 par la CEPGL avec le concours du Centre de développement industriel (CEE-ACP). 6. Etude de faisabilité.	7. Le fer et la ferraille sont disponibles dans la sous-région en quantité relativement limitée. 8. L'énergie électrique est disponible. 9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans l'étude. 11. Pays de la sous-région.	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. Des consultations sont en cours entre le Secrétariat de la CEPGL et le Gouvernement rwandais sur les modalités de réalisation de l'étude de faisabilité.

PROFIL DE PROJET NO. 20

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (machines et matériel agricoles) SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Création d'usines de montage de tracteurs, Egypte et Soudan  
 2. Objectif: Assemblage de tracteurs agricoles de diverses puissances (jusqu'à 75 CV)

3. Promoteur/ garant  4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet  6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières  8. Energie  9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit  11. Marché	12. Capacité par produit  13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Ministère de l'Industrie du Soudan et El Nasr Automotive and Manufacturing Company d'Egypte.</p> <p>4. Soudan (Wad Medani ou Port Sudan) et Egypte</p>	<p>5. Etude de faisabilité terminée pour l'usine soudanaise, mais doit être mise à jour.</p> <p>6. Etude de faisabilité pour l'usine égyptienne</p>	<p>7. 30 pour cent d'intrants disponibles au Soudan, le reste à produire en Egypte ou à importer.</p> <p>8. Disponible</p> <p>9. Disponibles</p>	<p>10. A spécifier après mise à jour de l'étude de l'usine soudanaise et achèvement de celle de l'usine égyptienne.</p> <p>11. Soudan et Egypte.</p>	<p>12. Voir point 10</p> <p>13. Voir point 10</p>	<p>14 (a) Co-entreprise à créer.</p> <p>(b) Production sous licence.</p>

PROFIL DE PROJET NO. 21

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Fabrication de pompes d'irrigation

2. Objectif: Produire divers types de pompes d'irrigation

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Gouvernements du Maroc (Office du Développement industriel - ODI) et de la Tunisie</p> <p>4. A fixer.</p>	<p>5. Au stade de l'étude préliminaire de faisabilité</p> <p>6. Etudes de faisabilité détaillées.</p>	<p>7. Les pièces moulées seront fabriquées en sous-traitance par les fonderies locales et les moteurs diesel importés du Maroc.</p> <p>8. Disponible, essentiellement de l'énergie électrique.</p> <p>9. A spécifier dans les études de faisabilité détaillées.</p>	<p>10. Voir point 9</p> <p>11. Voir point 9</p>	<p>12. Voir point 9</p> <p>13. 1 million de dollars des Etats-Unis (pour l'usinage et le montage).</p>	<p>14.</p>



Sous-programme concernant le matériel de transport routier et ferroviaire

21. Le matériel de transport représente une part considérable des importations totales de l'Afrique. La sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe n'est pas à cet égard une exception. Il n'existe pas d'unités de fabrication pour le matériel de transport routier, mais des camions et tracteurs sont assemblés en Angola, en Ethiopie, au Kenya, à Maurice, au Mozambique, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. Tous ces pays importent des moteurs complets, assemblés, qui sont ensuite montés sur des châssis généralement importés entièrement assemblés. Pour la plupart de ces projets, la valeur ajoutée locale est minime. On estime que la demande annuelle de la sous-région en camions et cars sera de 85 000 unités en 1990 et de 205 000 avant l'an 2000. Ces chiffres justifient la création d'unités de fabrication dans la sous-région.

22. Il est également estimé que plus de 100 000 moteurs diesel pour des camions, cars et tracteurs, par an, seront nécessaires d'ici 1990 dans la sous-région et qu'il en faudra environ 237 000 par an d'ici l'an 2000. Cette demande justifie la création d'une usine de fabrication de deux types de moteurs diesel qui seront fournis aux usines d'assemblage existantes ou prévues dans la sous-région, et montés sur les machines agricoles (tracteurs) et sur le matériel de transport routier.

23. Jusqu'ici, il n'a été accordé que très peu d'attention au transport rural dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Les zones rurales continuent de dépendre des modes de transport traditionnels qui, dans la plupart des cas, sont le portage humain. Toutefois, si le secteur rural doit être développé, la condition première est la fourniture d'une infrastructure de transport appropriée dans les zones rurales pour assurer le transport des produits alimentaires, des engrais et autres biens et équipements. Le secteur rural a donc besoin d'un moyen de transport approprié et bon marché, qui soit adapté à ses besoins. On estime que la demande annuelle de la sous-région pour les véhicules standard polyvalents à bon marché sera de plus de un million de véhicules en 1990 et dépassera trois millions en l'an 2000.

24. La situation est sensiblement la même en Afrique de l'Ouest, où l'on estime que la demande annuelle de camions et cars sera de 131 000 véhicules en 1990 et de 337 000 véhicules en l'an 2000, et que celle de véhicules standard polyvalents à bon marché sera de plus de 180 000 véhicules en 1990 et dépassera 500 000 unités en l'an 2000.

25. Le développement d'une industrie africaine de matériel ferroviaire est la première préoccupation de l'Union africaine des chemins de fer qui a proposé la création, dans chaque sous-région, d'usines de fabrication de matériel roulant. Vu l'ampleur des importations actuelles de matériel ferroviaire, un appel pressant a été lancé dans le Plan d'action de Lagos et dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications, pour améliorer l'efficacité du secteur des chemins de fer, et la plus grande priorité a été accordée à la fabrication de machines et de matériels de ce genre dans le Plan d'action de Lagos et dans le programme pour la Décennie.

26. Dix projets sont inscrits au programme initial :

- a) Fabrication de châssis avec moteur diesel pour camions et cars, Ethiopie, Mozambique et Tanzanie (Profil de projet No 22);
- b) Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars, Zimbabwe ou Kenya (Profil de projet No 23);
- c) Fabrication de véhicules standard polyvalents à bon marché, Botswana, Madagascar, Mozambique, Ouganda et Zambie (Profil de projet No 24);
- d) Fabrication de wagons de chemin de fer, Sénégal et Haute-Volta (Profil de projet No 25);
- e) Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars, Nigéria (Profil de projet No 26);
- f) Fabrication de châssis avec moteur diesel pour camions et cars, Nigéria (Profil de projet No 27);
- g) Fabrication de véhicules standard polyvalents à bon marché, Guinée et Côte d'Ivoire (Profil de projet No 28);
- h) Création d'un atelier central d'emboutissage, Nigéria (Profil de projet No 29);
- i) Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars, Afrique du Nord (Profil de projet No 30);
- j) Construction d'une unité de fabrication de moteurs diesel, Tunisie (Profil de projet No 31).

PROFIL DE PROJET N° 22

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel de transport routier et ferroviaire)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Fabrication de châssis avec moteur diesel pour camions et cars, Ethiopie, Mozambique et Tanzanie.

2. Objectif : Développer la fabrication du matériel de transport routier

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collabo- ration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Deuxième réunion du Comité inter-gouvernemental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, à la suite des recommandations de la sixième réunion du Conseil des membres du MULPOC basé à Lusaka.</p> <p>4. i) Ethiopie ii) Mozambique iii) Tanzanie</p>	<p>5. Stade de la conception.</p> <p>6. Etudes de pré-investissement.</p>	<p>7. a) Disponible dans la sous-région : fonte grise, profilés d'acier marchand et acier de forgeage;</p> <p>b) Acier de qualité à importer initialement.</p> <p>8. Energie disponible.</p> <p>9. Adéquates aux trois emplacements envisagés.</p>	<p>10. 85 000 unités/an(1990) et 205 000 unités/an(2000).</p> <p>11. Tous les pays de la sous-région, pour la construction de carrosserie de véhicules au niveau national.</p>	<p>12. 7 000 unités/an (travail en une équipe à chaque usine). Capacité totale = 63 000 unités/an (trois usines travaillant à trois équipes).</p> <p>13. a) Etudes de préinvestissement : 250 000 dollars E.-U.</p> <p>b) Investissement total pour chaque usine : 20 millions de dollars E.-U.</p>	<p>14. a) Financement : 50 % actions, 50 % prêts;</p> <p>b) Des dispositions doivent être prises pour l'approvisionnement nécessaire entre les promoteurs de ce projet et la ZISCO (voir profil de projet No 1);</p> <p>c) Accord d'achats entre les promoteurs du projet et tous les pays de la région;</p> <p>d) Accord d'achats/ventes de moteurs diesel (voir profil de projet No 23);</p> <p>e) Les industries auxiliaires doivent être développées au niveau national pour l'approvisionnement en pièces détachées et éléments.</p>

PROFIL DE PROJET N° 23

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel de transport routier et ferroviaire)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars, Zimbabwe ou Kenya

2. Objectif : Développer la fabrication du matériel de transport routier et des machines agricoles

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avan- cement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collabo- ration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Deuxième réunion du Comité inter-gouvernemental d'experts en matière d'industries mécaniques pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, à la suite de recommandations de la sixième réunion du Conseil des ministres du MULPOC de Lusaka</p> <p>4. Zimbabwe ou Kenya</p>	<p>5. Stade de la conception</p> <p>6. Etude de préinvestissement</p>	<p>7. La fonte grise, et l'acier de forgeage seront disponibles dans la sous-région. L'acier de qualité sera initialement importé. Les lingots d'aluminium peuvent être importés d'autres sous-régions.</p> <p>8. Energie disponible.</p> <p>9. Adéquates aux deux emplacements envisagés.</p>	<p>10. 100 000 unités/an (1990) 237 000 unités/an (2000)</p> <p>11. Approvisionnement des usines de tracteurs et usines de châssis de camions/cars proposées pour la sous-région (voir profil de projet No 22)</p>	<p>12. 30 000 unités/an (une équipe) 90 000 unités/an (trois équipes)</p> <p>13. a) Etudes de pré-investissement : 300 000 dollars E.-U b) Investissement de base total : 80 millions de dollars E.-U</p>	<p>14. a) Financement : 50 % actions, 50 % prêts</p> <p>b) Des dispositions devront être prises pour l'approvisionnement entre le ZISCO et les promoteurs du projet</p> <p>c) Des dispositions concernant l'achat devront être prises entre les promoteurs du projet et ceux des projets de tracteurs et de châssis (voir profils de projets No 12 et 22)</p> <p>d) Des industries auxiliaires doivent être développées au niveau national pour fournir des pièces détachées et des éléments.</p>

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (matériel de transport routier et ferroviaire) SOUS-REGION: Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet: Fabrication de véhicules standard polyvalents à bon marché, Botswana, Madagascar, Mozambique, Ouganda et Zambie  
 2. Objectif: Développer la construction du matériel de transport routier adapté aux besoins ruraux

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Deuxième réunion du Comité d'experts inter-gouvernemental sur les industries mécaniques en Afrique de l'Est et Afrique australe à la suite des recommandations de la sixième réunion du Conseil des ministres du COMECC de Duraka.</p> <p>4. i) Ouganda et Zambie (moteurs de scooter et systèmes de transmission); ii) Mozambique et Madagascar (véhicules dotés de moteurs scooter, et iii) Botswana (moteurs pour motocyclettes et systèmes de transmission).</p>	<p>5. Stade de la conception</p> <p>6. Etude de pré-investissement</p>	<p>7. Fonte grise et acier de forge disponibles dans la sous-région. Acier de qualité à importer initialement des pays extérieurs à la sous-région. Lingots d'aluminium à importer des pays extérieurs à la sous-région.</p> <p>8. Energie disponible</p> <p>9. Infrastructures physiques adéquates aux emplacements envisagés.</p>	<p>10. 1 million unités/an (1990) 3 millions unités/an (2000)</p> <p>11. Des moteurs pour scooter et mobylettes et des châssis de scooter seront fournis aux unités nationales pour la fabrication de scooters, de mobylettes, de remorques et fourgonnettes à moteurs scooter, etc.</p>	<p>12. 500 000 moteurs scooter complets avec système de transmission.</p> <p>300 000 châssis à trois roues destinés à recevoir des moteurs scooter.</p> <p>200 000 moteurs complets de mobylettes avec systèmes de transmission.</p> <p>13. a) Etudes de préinvestissement 100 000 \$EU b) Investissement total 5 usines : 82,5 millions de dollars EU</p>	<p>14. a) Financement : 50 % actions, 50 % prêts; b) Arrangements d'achat de matières premières; c) Industries auxiliaires doivent être développées au niveau national pour l'approvisionnement en pièces détachées et éléments.</p>

PROFIL DE PROJET No 25

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel de transport routier et ferroviaire) SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de wagons de chemin de fer, Sénégal et Haute-Volta
2. Objectif : Développer la fabrication de matériel de transport

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) 4. Sénégal et Haute-Volta	5. Etude de faisabilité disponible 6. Des études supplémentaires approfondies doivent être faites pour tenir compte de la demande de la sous-région	7. A importer en attendant leur fourni- ture par les usines métallurgiques pro- posées pour la sous-région (voir pro- fils de projet 4 à 8) 8. Alimentation suffisante en électricité 9. Suffisantes	10. Demande : 225 wagons par an  11. Services des chemins de fer dans la sous-région	12. 225 wagons /an 13. Par unité de fabrication : 3 milliards de francs CFA	14. a) Le Togo et le Bénin se sont déclarés intéressés par le projet.  b) Des industries auxi- liaires doivent être créées au niveau national pour fournir des pièces et des éléments.  c) Des accords de sous- traitance sont nécessaires en vue de tirer tout le parti possible des ateliers des chemins de fer existant dans la sous-région pour la fourni- ture de pièces et d'éléments.

PROFIL DE PROJET No 26

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel de transport routier et

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars, Nigéria

2. Objectif : Développer la fabrication de machines agricoles et de matériel de transport

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette propo- sition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des ministres du MLPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première réu- nion du Comité intergouverne- mental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest prévue en 1984</p> <p>4. Nigéria</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etudes supplémentaires approfondies</p>	<p>7. i) A importer en attendant leur fourni- ture par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région (voir pro- fils de projet 4 à 8) ou par les projets d'aciérie du Nigéria ii) Importation d'aluminium du Ghana/ de Guinée</p> <p>8. Disponible. Essen- tiellement de l'énergie électrique</p> <p>9. Suffisantes</p>	<p>10. 154 000 unités/ an (1990) 387 000 unités/ an (2000)</p> <p>11. Approvision- nement de l'usine de tracteurs et des usines de camions/châssis proposées pour la sous-région (voir profils de projet 14 et 27)</p>	<p>12. 100 000 unités/ an</p> <p>13. 150 millions de dollars E.-U. (non compris les investissements nécessaires pour les industries auxiliaires)</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts.</p> <p>b) Des industries auxi- liaires doivent être créées au niveau national pour fournir des pièces et des éléments.</p> <p>c) Des arrangements pour les approvisionnements/achats doivent être élaborés en ce qui concerne les matières premières et les moteurs.</p>

PROFIL DE PROJET No 27

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel de transport routier et ferroviaire) SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de châssis avec moteur diesel pour camions et cars - Nigéria
2. Objectif : Développer la fabrication de matériel de transport

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette propo- sition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des ministres du KULPOC de Nissey qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter- gouvernemental d'experts des industries mécaniques prévues en 1984</p> <p>4. Nigéria</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etudes supplémentaires approfondies</p>	<p>7. A importer en atten- dant leur fourniture par des entreprises locales ou par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région (voir profils de projet 4 à 8)</p> <p>8. Disponible. Essentie- lement de l'énergie électrique</p> <p>9. Suffisantes</p>	<p>10. 131 000 unités/ an (1990) 337 000 unités/ an (2000)</p> <p>11. Tous les pays de la sous-région fabriquant des carrosseries de véhicules au niveau national</p>	<p>12. 30 000 unités/ an (châssis de 1 tonne) 25 000 unités/ an (châssis de 2 à 5 tonnes) 20 000 unités/ an (châssis de 6 à 10 tonnes)</p> <p>13. 40 millions de dollars E.-U. pour chaque type de châssis, soit 120 millions de dollars E.-U. pour ces trois types</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts.</p> <p>b) Des industries auxiliaires doivent être créées au niveau national pour fournir des pièces et des éléments.</p>



PROFIL DE PROJET No 28

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel de transport routier et ferroviaire) SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de véhicules standard polyvalents à bon marché, Guinée et Côte d'Ivoire
2. Objectif : Développer la fabrication de matériel de transport adapté aux besoins des zones rurales

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette proposition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter-gouvernemental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest prévue en 1984</p> <p>4. Guinée et Côte d'Ivoire</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etudes supplémentaires approfondies</p>	<p>7. A importer en attendant leur fourniture par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région (voir profils de projet 4 à 8)</p> <p>8. Disponibles. Essentiellement de l'énergie électrique</p> <p>9. Suffisantes</p>	<p>10. 180 000 unités/an (1990) 500 000 unités/an (2000)</p> <p>11. Toute la sous-région</p>	<p>12. 50 000 unités/an dans chaque pays</p> <p>13. Investissement total : 82 millions de dollars E.-U. (non compris les investissements nécessaires pour les industries auxiliaires et l'assemblage des carrosseries au niveau national)</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts</p> <p>b) Des industries auxiliaires doivent être créées au niveau national pour fournir des pièces et des éléments</p>

PROFIL DE PROJET No 29

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel de transport routier et

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

ferroviaire)

1. Titre du projet : Création d'un atelier central d'emboutissage, Nigeria

2. Objectif : Créer une installation qui fabriquera une gamme complète de pièces et d'éléments d'automobile importants pour satisfaire les besoins de plusieurs pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement nigérian 4. Nigeria	5. L'étude de faisabilité est presque terminée 6. Il faudra faire des études plus approfondies pour tenir compte de la demande de la sous-région	7. Certaines sont dis- ponibles sur place. Les autres devront être importées 8. Disponible, surtout l'énergie électrique 9. Suffisantes	10. A déterminer 11. Voir 10 ci- dessus	12. Voir 10 ci-dessus 13. Données non disponibles	14. a) Aucun autre pays de la sous-région n'a été invité à participer au projet b) Parmi les problèmes pouvant survenir lors de la mise en oeuvre du projet, il y a le manque de fonds c) Le Gouvernement nigérian a ouvert 2 usines de montage de véhicules de transport de passagers et 4 usines de montage de véhicules utilitaires. Etant donné que les pièces embouties consti- tuent environ 45 % du poids d'une automobile, la fabrication locale de ces pièces permettra d'incor- porer une forte proportion d'éléments locaux aux produits.

PROFIL DE PROJET NO. 30

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (matériel de transport routier et ferroviaire) SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars  
 2. Objectif: Développer la fabrication de machines agricoles et de matériel de transport.

3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Cette proposition a été présentée par les gouvernements du Maroc et de la Tunisie. 4. A préciser	5. Etudes préliminaires de faisabilité examinées. 6. Etudes de faisabilité détaillées, y compris le choix du type de moteur.	7. A préciser dans les études de faisabilité. 8. Disponible, surtout l'énergie électrique. 9. Suffisantes.	10. Absence de données chiffrées 11. Maroc, Tunisie et autres pays de la sous-région.	12. 17 000 unités par an. 13. 100 millions de dollars des E.U.	14.

PROFIL DE PROJET NO. 31

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (matériel de transport routier et ferroviaire) SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Construction d'une usine de fabrication de moteurs diesel, Tunisie
2. Objectif: Fabriquer des moteurs diesel à faible puissance (jusqu'à 45 CV) pour camions, petites voitures et tracteurs

3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernements d'Algérie et de la Tunisie 4. Saquiat Sidi Yusuf, Tunisie	5. Au stade de pré-investissement. 6. Création d'une co-entreprise et études de faisabilité détaillées.	7. En partie à importer et en partie à obtenir de la société fonctionnant déjà en Algérie 8. Disponible. 9. Disponibles au site proposé.	10. 100.000 unités en 1990 pour l'Algérie uniquement. 11. Algérie (70 pour cent) et Tunisie (30 pour cent) avec une clause de réciprocité.	12. 25.000 unités par an. 13. 30 millions de dinars tunisiens (environ 43 millions de dollars des E.U.)	14. (a) Main-d'oeuvre requise: 800 employés (b) Le projet peut être agrandi pour satisfaire la demande estimée dans les deux pays et d'autres pays de la sous-région.

Sous-programme concernant le matériel pour la fourniture d'énergie

27. Le rôle important que joue l'énergie dans le développement socio-économique d'une région est bien connu. L'Afrique dispose de sources d'énergie renouvelables et non renouvelables, mais les capacités industrielles nécessaires pour les exploiter lui font encore défaut. Pour satisfaire la demande croissante en énergie électrique, le programme pour la Décennie met l'accent sur la nécessité de créer des unités de fabrication produisant des turbines, des transformateurs, des commutateurs, des câbles de transmission et de distribution ainsi que des pylônes et des poteaux.

28. L'industrie du matériel pour la fourniture d'énergie jouera un rôle important dans le développement des industries motrices et des industries connexes dans la région car ces dernières fournissent des matériaux, des pièces semi-finies et finies requises par la première. Ces industries motrices et industries connexes comprennent :

- a) Les fonderies et les forges, qui fournissent des rotors forgés, des pièces moulées, etc.;
- b) L'industrie métallurgique, qui fournit des produits en cuivre, en aluminium et en acier;
- c) L'industrie électronique, qui fournit des instruments, du matériel de télécommande et du matériel de communications.

29. Sept projets sont inscrits au programme initial :

- a) Installations de relaminage de profilés et barres pour le transport de l'électricité à haute tension en Afrique de l'Est et Afrique australe (Profil de projet No 32);
- b) Usine de fabrication de cuivre, Zambie (Profil de projet No 33);
- c) Fabrication de transformateurs, Zambie (Profil de projet No 34);
- d) Fabrication de conducteurs et de câbles en aluminium, Ghana et Guinée (Profil de projet No 35);
- e) Fabrication de transformateurs, Togo (Profil de projet No 36);
- f) Fabrication de pylônes en acier, Nigéria (Profil de projet No 37);
- g) Fabrication de lampes-tempêtes, Sénégal (Profil de projet No 38).

PROFIL DE PROJET NO. 32

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie)

SOUS-REGION: Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet: Installations de relaminage de profilés et barres pour le transport d'électricité à haute tension en Afrique de l'Est et Afrique australe

2. Objectif: Créer une usine de relaminage pour produire des profilés et des barres pour des pylônes d'électricité à haute tension.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Recommandé par la 2ème réunion du Comité inter-gouvernemental d'experts en industrie mécanique pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, 24-28 octobre 1983.	5. Au stade de la conception	7. a) Les billettes d'acier de la qualité requise pour les pylônes d'électricité seront disponibles dans la sous-région;	10. Profilés; barres et cornières tonnes par an <u>1985</u> <u>2000</u> 50 000    100 000	12. Capacité totale installée tonnes par an <u>1985</u> <u>2000</u> 50 000    100 000	14. Ce projet constitue un élément important dans le programme sous-régional d'électrification.
4. Zimbabwe	6. Etudes préliminaires de faisabilité	b) Du zinc pour la galvanisation est disponible dans la sous-région.	11. Entreprises d'électricité dans la sous-région.	13. Coût total (50 000 tonnes par an) 100 000 millions de dollars EU.	
		8. Energie électrique et combustible de chauffage seront disponibles.			
		9. L'usine sera implantée là où existe déjà l'infrastructure physique requise.			

PROFIL DE PROJET N° 33

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Usine de fabrication de cuivre, Zambie

2. Objectif : Développer la fabrication de matériel pour la fourniture d'énergie.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avan- cement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collabo- ration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres								
<p>3. Recommandé par la 2ème réunion du Comité inter-gouvernemental des experts en industries mécaniques pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (24-28 octobre 1983)</p> <p>4. Zambie</p>	<p>5. Au stade de la conception.</p> <p>6. Etudes préliminaires de faisabilité</p>	<p>7. Cuivre disponible.</p> <p>8. Electricité disponible.</p> <p>9. L'infrastructure existe pour la fabrication de cuivre.</p>	<p>10. <u>Milliers de tonnes/an</u></p> <table border="1"> <tr> <td>1990</td> <td>An 2000</td> </tr> <tr> <td>50</td> <td>125</td> </tr> </table> <p>11. Le produit sera utilisé par les entreprises électriques installées dans la sous-région.</p>	1990	An 2000	50	125	<p>12. <u>Milliers de tonnes/an</u></p> <table border="1"> <tr> <td>1990</td> <td>An 2000</td> </tr> <tr> <td>50</td> <td>125</td> </tr> </table> <p>13. Coût total</p> <p>a) Usine de laminage (50 000 t/an) 5 millions de dollars E.-U.</p> <p>b) Câbles et conducteurs (50 000 t/an) 20 millions de dollars E.-U.</p>	1990	An 2000	50	125	<p>14. a) Ce projet constitue un élément important dans le programme d'électrification sous-régional;</p> <p>b) L'utilisation du cuivre comme conducteur d'électricité doit être encouragée dans la sous-région, étant donné qu'il est disponible et peu coûteux.</p>
1990	An 2000												
50	125												
1990	An 2000												
50	125												

PROFIL DE PROJET NO. 34

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie

SOUS-REGION: Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet: Fabrication de transformateurs, Zambie
2. Objectif: Développer la fabrication d'équipement pour l'approvisionnement en énergie

3. Promoteur/ garant  4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avan- dement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières  8. Energie  9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit  11. Marché	12. Capacité par produit  13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. a) Zambie (INDECO) b) Deuxième réunion du Comité inter- gouvernemental des experts en industries mécaniques de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe suivant les recommenda- tions de la 6ème réunion du Conseil des ministres du MULPOC basé à Lusaka.  4. Zambie.	5. Etude pré- liminaire de faisabilité achevée 6. Etude de faisabilité	7. Barres de cuivre laminé et étiré et bandes de cuivre disponibles locale- ment. Des profilés, barres et cor- nières en acier sont disponibles dans la sous-région, d'autres matières premières doivent être importées.  7. Energie disponible  8. Infrastructures physiques suffisantes	10. 4 000 MVA/an (1990) 9 000 MVA/an (2000)  11. Toutes les entre- prises électriques de la sous-région	12. 1 500 unités/ an (16 kVA - 2 000 kVA)  13. 18,84 millions de dollars E. U.	14. a) Ce projet doit être revalorisé et devenir un projet sous-régional pour fabriquer des transforma- teurs totalisant 3 000 MVA par an. Le coût supplé- mentaire serait 30 millions de dollars E.U. approxima- tivement.  b) La participation des autres Etats membres doit être encouragée.  c) Des accords d'achat doivent être établis entre cette compagnie et les entreprises électriques de la sous-région.



PROFIL DE PROJET No 35

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie) SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de conducteurs et de câbles en aluminium, Ghana et Guinée
2. Objectif : Développer la fabrication de matériel pour la fourniture d'énergie

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette propo- sition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamy qui l'a renvoyée la première réunion du Comité inter- gouvernemen- tal d'experts des indus- tries méca- niques pour l'Afrique de l'Ouest, prévue en 1984.</p> <p>4. Ghana et Guinée.</p>	<p>5. Au stade de la concep- tion</p> <p>6. Etudes supplé- mentaires approfondies</p>	<p>7. Aluminium disponible dans les deux pays</p> <p>8. Electricité dispo- nible</p> <p>9. Infrastructures physiques suffi- santes dans les deux pays</p>	<p>10. 50 000 tonnes/ an (1990) 100 000 tonnes/ an (2000)</p> <p>11. Entreprises électriques de la sous- région</p>	<p>12. 25 000 tonnes/ an à chaque site</p> <p>13. 25 millions de dollars E.-U (pour l'usine de laminage des ronds et les unités de fabrication des câbles et des conducteurs)</p>	<p>14. a) 50 % des investis- sements de base seront financés par des prises de parti- cipation et le reste par des prêts</p> <p>b) Etant donné que l'aluminium est disponible dans la sous-région, il a été proposé d'uti- liser cette matière première à la place du cuivre</p>

PROFIL DE PROJET No 36

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de transformateurs, Togo
2. Objectif : Développer la fabrication de matériel pour la fourniture d'énergie

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette proposition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter-gouvernemental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest, prévue en 1984</p> <p>4. Togo</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etudes supplémentaires approfondies</p>	<p>7. A importer en attendant leur fourniture par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région</p> <p>8. Disponible. Essentiellement de l'énergie électrique</p> <p>9. Suffisantes</p>	<p>10. 2 000 MVA/an pour chacun des grands et moyens transformateurs et des transformateurs de distribution (1990)</p> <p>5 000 MVA/an pour chacun des grands et moyens transformateurs et des transformateurs de distribution (2000)</p> <p>11. Entreprises d'électricité de la sous-région</p>	<p>12. 3 000 MVA</p> <p>13. 20 millions de dollars E.-U.</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts.</p> <p>b) Il a été proposé que l'usine fabrique d'abord des transformateurs de distribution puis des moyens et grands transformateurs.</p>

PROFIL DE PROJET No 37

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de pylônes en acier, Nigéria
2. Objectif : Développer la fabrication de matériel pour la fourniture d'énergie

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette pro- position a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter- gouvernemental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest, prévue en 1984</p> <p>4. Nigéria</p>	<p>5. Au stade de la conception 6. Etudes supplémentaires approfondies</p>	<p>7. Disponibles 8. Disponible. Essentiellement de l'énergie électrique 9. Suffisantes</p>	<p>10. 50 000 tonnes/an (1990) 100 000 tonnes/an (2000) 11. Entreprises d'électricité de la sous-région</p>	<p>12. Un laminoir de 50 000 tonnes par an alimenté par 5 usines de fabri- cation de 10 000 tonnes par an 13. 100 millions de dollars E.-U. (pour un laminoir et 5 usines de fabrication)</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts. b) L'unité de fabrication industrielle pourrait démarrer avec l'installation d'une usine de 100 000 tonnes par an qui serait agrandie.</p>

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie) SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de lampes-tempêtes, Sénégal
2. Objectif : Satisfaire les besoins des pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) et de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) dans ce domaine

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. BOAD en collaboration avec la Zone franche industrielle de Dakar 4. Dakar (Sénégal)	5. Projet régional 6. Mettre les études de faisabilité à jour	7. En provenance de la sous-région 8. Disponible 9. Satisfaisantes	10. Demande estimée à plus de 200 000 lampes par an 11. Pays de l'UMOA/ CEAO et éventuel- lement de la CEDEAO	12. Capacité de 600 000 à 1 200 000 lampes/an 13. Coût estimé à 1 milliard de francs CFA (valeur 1980 à actualiser)	14. a) Un partenaire étranger a été identifié : Ets Guillouard de Nantes (France). b) Ce partenaire entreprendra incessamment la mise à jour des études de faisabilité financées par la BOAD en 1980. c) La participation des pays de la CEDEAO est souhaitée.

Sous-programme concernant la mécanique de précision

30. Un projet d'assemblage/production de montres et d'articles d'horlogerie est inscrit au programme initial comme première étape vers le développement des capacités de la région dans le domaine de la mécanique de précision :

- a) Fabrication de montres et d'articles d'horlogerie, République centrafricaine (Profil de projet No 39).

PROFIL DE PROJET NO. 39

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (mécanique de précision)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Fabrication de montres et d'articles d'horlogerie, République Centrafricaine

2. Objectif: Accroître la capacité de production de l'atelier existant pour approvisionner le marché de la sou. -région

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. UDEAC  4. Bangui, République Centrafricaine	5. Un atelier fabricant 32.000 mon- tres par an existe déjà.  6. Etudes de faisabili- té, y com- pris étude du marché prévue pour 1985.	7. Pièces et éléments à importer 8. Energie électrique disponible  9. Infrastructures physiques à déve- lopper	10. A préciser dans l'étude  11. Les pays de la sous-région	12. 100.000 mon- tres par an dans la pha- se initiale, extension ultérieure à déterminer dans l'étude de marché  13. A préciser dans l'étude	14. a) La République centrafricaine a été désignée comme pays hôte par la Conférence des Chefs d'Etat de l'UDEAC en 1975.  b) Aucun arrangement de coopération jusqu'à présent.

1  
00  
1

Sous-programme concernant les machines-outils et le matériel connexe

31. Le développement d'autres industries mécaniques et la production de pièces de rechange pour les biens d'équipement dépend de la disponibilité de certaines machines-outils et machines connexes pour le travail des métaux et du bois. A l'heure actuelle, des machines-outils et équipements classiques sont fabriqués à petite échelle dans quelques pays de la région seulement. Par conséquent, la demande de machines-outils et machines pour le travail des métaux et du bois est en grande partie satisfaite par les importations.

32. Les principaux problèmes et contraintes de ce sous-secteur sont énumérés dans les paragraphes 179 à 194 du chapitre II du Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (ID/287), où figure également une description des projets et activités prioritaires.

33. Deux projets sont inscrits au programme initial :

- a) Fabrication de tours à métaux et de fraiseuses, Maroc (Profil de projet No 40);
- b) Fabrication de machines à travailler le bois, Tunisie (Profil de projet No 41).

PROFIL DE PROJET NO. 40

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (machines-outils et matériel connexe) SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Fabrication de tours à métaux et de fraiseuses, Maroc

2. Objectif: Développer la production de machines-outils dans la sous-région

3. Promoteur/ garant  4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet  6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières  8. Energie  9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit  11. Marché	12. Capacité par produit  13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Gouvernements marocain (ODI) et tunisien (Banque du Développement Economique de la Tunisie - BDET).</p> <p>4. Fez, à proximité de la fondérie SIMEF, Maroc.</p>	<p>5. Le montage de machines est en cours.</p> <p>6. Choix du matériel d'usinage.</p>	<p>7. Certains composants semi-manufacturés seront importés et d'autres fabriqués sur place.</p> <p>8. Disponible, notamment l'énergie électrique.</p> <p>9. Bâtiment disponible.</p>	<p>10. Données chiffrées non disponibles</p> <p>11. Marchés marocain et tunisien, ainsi que ceux d'autres pays.</p>	<p>12. 200 tours à métaux et 200 fraiseuses par an.</p> <p>13. 5 millions de dollars des E.U.</p>	<p>14. Association avec HES (France).</p>



PROFIL DE PROJET NO. 41

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (machines-outils et matériel connexe) SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Fabrication de machines à travailler le bois, Tunisie

2. Objectif: Développer la fabrication de machines à travailler le bois dans la sous-région

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du du projet	7. Matières premières 8. Energie	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Gouvernement marocain (ODI) et tunisien (BDET) 4. Tunis, Tunisie	5. La construction d'une usine est en cours et le choix du gros équipement a été fait 6. Démarrage de la production	7. Certains composants semi-finis seront importés et d'autres fabriqués sur place. 8. Disponible. 9. Bâtiment terminé et prêt à être occupé	10. Demande actuelle estimée à 1000 unités. 11. Tunisie et Maroc.	12. 1000 unités par an. 13. 4 millions de dollars E.U.	14. Une co-entreprise a été créée et des arrangements de participation conclus avec la société française LUREM.

Sous-programme concernant le matériel électrique

34. La demande de la région en réfrigérateurs est de plus en plus forte. Actuellement, les compresseurs requis pour le remplacement et la maintenance ainsi que pour l'installation dans des nouvelles unités sont importés. La fabrication locale de tels articles est donc pleinement justifiée. En outre, l'industrie du matériel électrique pourrait - moyennant certaines améliorations - jouer un rôle décisif dans le développement des industries connexes dans la région.

35. Un projet est inscrit au programme initial :

- a) Installation d'une usine de fabrication de compresseurs, Afrique du Nord, (Profil de projet No 42).

PROFIL DE PROJET NO. 42

SOUS-SECTEUR. Industrie mécanique (matériel électrique)

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Installation d'une usine de fabrication de compresseurs

2. Objectif: Produire des compresseurs devant être montés sur les réfrigérateurs fabriqués localement et satisfaire la demande en matière de remplacement et d'entretien

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Gouvernements marocain (CADI) et tunisien (BKD - Banque Tunisienne Koweitienne de Développement) et de la Jamahiriya arabe lybienne</p> <p>4. A fixer</p>	<p>5. Stade de la conception.</p> <p>6. Etudes de pré-investissement (pré-faisabilité et faisabilité) à entreprendre</p>	<p>7. Certains composants semi-finis seront importés et d'autres fabriqués localement.</p> <p>8. Disponible.</p> <p>9. A déterminer</p>	<p>10. Dans la Jamahiriya arabe libyenne uniquement. Besoins d'entretien et remplacements :</p> <p>1990 : 111,000 1995 : 139,000</p> <p>Nouvelles installations :</p> <p>1990 : 100,000 1995 : 120,000</p> <p>La demande marocaine sera déterminée dans l'étude.</p> <p>11. 100,000 unités au Maroc et le reste pour la Tunisie et la Jamahiriya arabe lybienne (50 pour cent chacune)</p>	<p>12. 650,000 unités par an.</p> <p>13. A préciser dans l'étude de faisabilité</p>	<p>14.(a) Le marché libyen ne peut pas absorber sa part de la production jusqu'en 1995. Il faudrait par conséquent inviter d'autres pays à consommer l'excédent de production.</p> <p>(b) Main-d'oeuvre disponible en Tunisie.</p> <p>(c) Une société Marocotunisienne par actions a été établie.</p> <p>(d) Il faudra utiliser les résultats de l'étude sectorielle actuellement faite par l'CADI.</p>

Industries chimiques

Sous-programme concernant les engrais

36. Les projets relatifs à la création d'usines d'engrais ammoniacaux, phosphatés et potassiques méritent de se voir accorder une priorité particulière dans la région car, contrairement à beaucoup d'usines chimiques, ces entreprises ne se bornent pas à mélanger et à formuler des produits importés mais peuvent tirer parti des gisements locaux. Par ailleurs, leurs économies d'échelle et les investissements requis sont tels qu'elles se prêtent fort bien à des opérations multinationales/sous-régionales : l'échelle optimale de production dans une usine d'ammoniaque est par exemple comprise entre 1 000 et 1 500 tonnes par jour, ce qui dépasse les besoins de la plupart des pays de la région pris individuellement. Outre qu'elle permet de réduire les importations, la production locale d'engrais contribue à améliorer l'agriculture et à accroître la production alimentaire. La consommation d'engrais en Afrique n'est que de 3 kg par hectare de terre arable, contre 8 kg en Amérique latine et 26 kg en Asie.<sup>1/</sup>

37. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, la consommation d'engrais azotés augmente à un taux annuel de 16,7 % et devrait atteindre 500 - 800 000 tonnes en 1990. La Zambie et le Zimbabwe sont les seuls pays de la sous-région dotés d'installations de production d'ammoniaque, avec une capacité combinée de 195 000 tonnes (équivalant à 145 000 tonnes d'azote), tandis que d'autres pays importent environ 40 000 tonnes d'ammoniaque par an. Toutes les matières premières de base requises pour la production de l'ammoniaque (produits pétroliers, charbon, énergie électrique) existent dans la sous-région. Le gaz naturel est disponible en quantités suffisantes en Ethiopie, au Mozambique et en Tanzanie.

38. La consommation d'engrais phosphatés dans cette sous-région augmente à un taux annuel de 25,3 % et devrait atteindre 550 - 660 000 tonnes d'éléments nutritifs purs en 1990. A l'heure actuelle, le Mozambique, la Tanzanie, l'Ouganda<sup>2/</sup> et le Zimbabwe sont les seuls pays de la sous-région dotés d'installations de production d'engrais phosphaté; leur capacité combinée équivaut à 75 000 tonnes d'éléments nutritifs purs.

39. En Afrique de l'Ouest, la consommation d'engrais azotés augmente à un taux annuel de 26 % et devrait être comprise entre 484 000 et 538 000 tonnes en 1990. Le Nigéria est le seul pays de la sous-région à être doté d'installations de production d'ammoniaque. Comme en Afrique de l'Est et en Afrique australe, toutes les matières premières de base requises pour la production de l'ammoniaque (produits pétroliers, charbon, énergie électrique) existent dans la sous-région. Le gaz naturel est disponible en quantités suffisantes au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Nigéria. La consommation d'engrais phosphatés dans la sous-région augmente à un taux annuel de 20 % et devrait être comprise entre 1 et 1,2 million de tonnes de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> en l'an 2000. A l'heure actuelle, seuls le Sénégal et le Nigéria sont dotés d'installations de production d'engrais phosphatés faisant intervenir des procédés chimiques.

---

<sup>1/</sup> Voir Commission économique pour l'Afrique, la CEA et le développement de l'Afrique, 1983-2008 (Addis-Abeba, avril 1983).

<sup>2/</sup> L'usine a été fermée.

40. L'Afrique centrale dispose également de toutes les matières premières requises pour la production d'ammoniaque. Le gaz naturel existe en quantités suffisantes dans le lac Kivu. En ce qui concerne les engrais potassiques, le Congo (Afrique centrale) et l'Ethiopie (Afrique de l'Est et Afrique australe), pays qui possèdent tous deux d'importants gisements de potasse, effectuent des études de pré-investissement touchant l'exploitation de ces gisements.

41. Huit projets sont inscrits au programme initial :

- a) Potasse d'Ethiopie (Profil de projet No 43);
- b) Projet multinational ammoniaque/urée, Tanzanie (Profil de projet No 44);
- c) Usine d'engrais phosphatés, Ouganda (Profil de projet No 45);
- d) Usine d'engrais phosphatés, Zimbabwe (Profil de projet No 46).
- e) Création d'une usine d'acide phosphorique, Togo (Profil de projet No 47);
- f) Projet sous-régional concernant la production d'ammoniaque, Afrique de l'Ouest (Profil de projet No 48);
- g) Création d'une usine d'engrais phosphatés, Afrique de l'Ouest (Profil de projet No 49);
- h) Production d'engrais azotés, Afrique centrale (Profil de projet No 50).

PROFIL DE PROJET N° 43

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : La potasse d'Ethiopie
2. Objectif : Exploiter les gisements de potasse pour subvenir à la demande de plusieurs pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avance- ment du projet 6. Activités im- médiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collabo- ration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement éthiopien 4. Ethiopie (Dollol)	5. Etude de fai- sabilité en cours. 6. Achèvement et évaluation de l'étude de faisabi- lité.	7. Sylvinite : 160 millions de tonnes. Les réserves potentielles totales de potasse pour- raient être de plusieurs milliards de tonnes. 8. Potentiel dispo- nible : énergie géothermique. 9. A développer.	10. On escompte que la demande combinée pour le chlorure de potassium et le sulfate de potassium dans la sous-région peut atteindre 133 000 tonnes de K <sub>2</sub> O en 1990 et 232 000 tonnes en l'an 2000, contre 50 000 tonnes en 1979. 11. Les principaux marchés pour la potasse éthiopienne sont : l'Afrique, en particulier Australe et de l'Est et la région Asie/Océanie.	12. 1,5 million de tonnes de chlorure de potassium provenant de l'extraction du minéral de sylvinite contenu dans le sous-sol. 13. Investis- sements de 300 millions de dollars E.-U , y compris les dépenses pour les facilités portuaires et ferroviaires.	14. Le Gouvernement éthiopien a réitéré son invitation aux autres Etats dans le cadre de ses projets. Le Gouvernement a été invité à prendre contact avec les Etats membres pour discuter avec eux de la forme, de la nature et du niveau exacts des prises de participation.

PROFIL DE PROJET N° 44

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Projet multinational ammoniac/urée, Tanzanie
2. Objectif : Utiliser les réserves de gaz naturel pour produire de l'ammoniac/urée afin de subvenir à la demande de plusieurs pays et de la sous-région.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avance- ment du projet 6. Activités im- médiate de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collabo- ration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Gouvernement tanzanien.</p> <p>4. Sur le littoral de Kilwa Masoko à 150 miles au sud de Dar es-Salam.</p>	<p>5. Attend la décision d'investissement.</p> <p>6. Décision finale de construction de l'usine.</p>	<p>7. Réserves de gaz naturel : un billion (<math>10^{12}</math>) de pieds cubes, suffisantes pour alimenter l'usine pendant 60 ans à raison de 16 millions de pieds cubes/an.</p> <p>8. Aucune information n'est disponible.</p> <p>9. Assurées.</p>	<p>10. La demande d'engrais azotés dans la sous-région est estimée à 2 millions de tonnes d'azote en l'an 2000.</p> <p>11. Environ 90 % du rendement du projet sera distribué dans les pays de la sous-région et le reste dans d'autres pays d'Afrique</p>	<p>12. 1,150 tonnes/jour d'ammoniac et 1,750 tonnes/jour d'urée.</p> <p>13. 450 millions de dollars E.-U.</p>	<p>14. D'après la recommandation faite par la sixième Réunion du conseil des Ministres du MULPOC basé à Lusaka, la Tanzanie doit consulter les autres Etats membres et obtenir leurs prises de participation à son projet de production d'ammoniac. Le Gouvernement tanzanien souhaite réduire sa participation à 51 % et céder 23 % aux autres Etats, y compris les Etats de la sous-région, 26 % étant détenus par AGRICO.</p>

PROFIL DE PROJET N° 45

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique

australe

1. Titre du Projet : Usine d'engrais phosphatés, Uganda
2. Objectif : Mettre en place de nouvelles installations en y incorporant l'usine d'engrais existante.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avance- ment du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collabo- ration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement ougandais (TICAF). 4. Uganda (Tororo).	5. Etude entreprise pour déterminer la viabilité commer- ciale, technique, financière et économique du projet. 6. Achèvement et évaluation de l'étude de faisai- bilité.	7. Roche phosphatée et pyrites. Les réserves de phosphate sont estimées à 230 millions de tonnes (12,8 % de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> ). 8. Pas d'information disponible. 9. Suffisante	10. D'après les tendances passées, la demande sous- régionale est estimée à 1,3 millions de tonnes en l'an 2000. 11. S'étend au- delà de la sous- région jusqu'à d'autres pays de la sous-région de l'Afrique centrale. 20 à 30 % de la ca- pacité prévue pourraient être absorbés par l'Ouganda.	12. 210 000 tonnes/ an de concentrés et 380 000 tonnes/an de super phosphate simple. 13. 84 millions de dollars E.-U.	14. Le Gouvernement ougandais souhaite voir les autres Etats membres de la sous- région participer aux services techniques et à la commercialisation.



PROFIL DE PROJET N° 46

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Usine d'engrais phosphatés, Zimbabwe

2. Objectif : Exploiter pleinement les gisements de phosphate et élargir l'industrie nationale d'engrais afin de subvenir aux besoins de la sous-région.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avance- ment du projet 6. Activités immé- diates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collabo- ration déjà prises, et type de participation recherchés par les Etats Membres
3. "African Explosives and Chemical Industries" 4. Zimbabwe (Msasa)	5. Usine existante 6. Expansion de l'usine	7. Gisements de roche phosphatée à Dorowa, Shawa et Shishanya. La pyrite est extraite du fer à l'usine sidérurgique de Duke Range. 8. Pas d'information disponible. 9. Adéquates.	10. D'après les tendances passées, la demande de la sous-région est estimée à 1,3 million de tonnes en l'an 2000 11. Le marché national et les autres pays de la sous-région	12. Capacité actuelle : 160 000 tonnes/an d'engrais. Capacité supplémentaire : 200 000 tonnes d'acide sulfurique. 13. Coût d'une usine supplémentaire de production d'acide sulfurique 48 millions de dollars E.-U. Usine initiale : 7,5 millions de dollars zimbabwéens. Exploitation des gisements de phosphate : 2,4 millions de dollars zimbabwéens.	14. La sixième réunion du Conseil des ministres du MULPOC basé à Lusaka a recommandé au Zimbabwe d'agrandir son industrie d'engrais phosphatés.

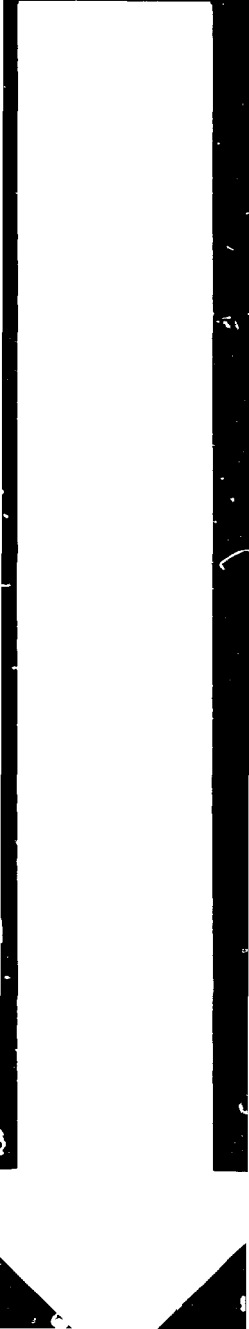
PROFIL DE PROJET No 47

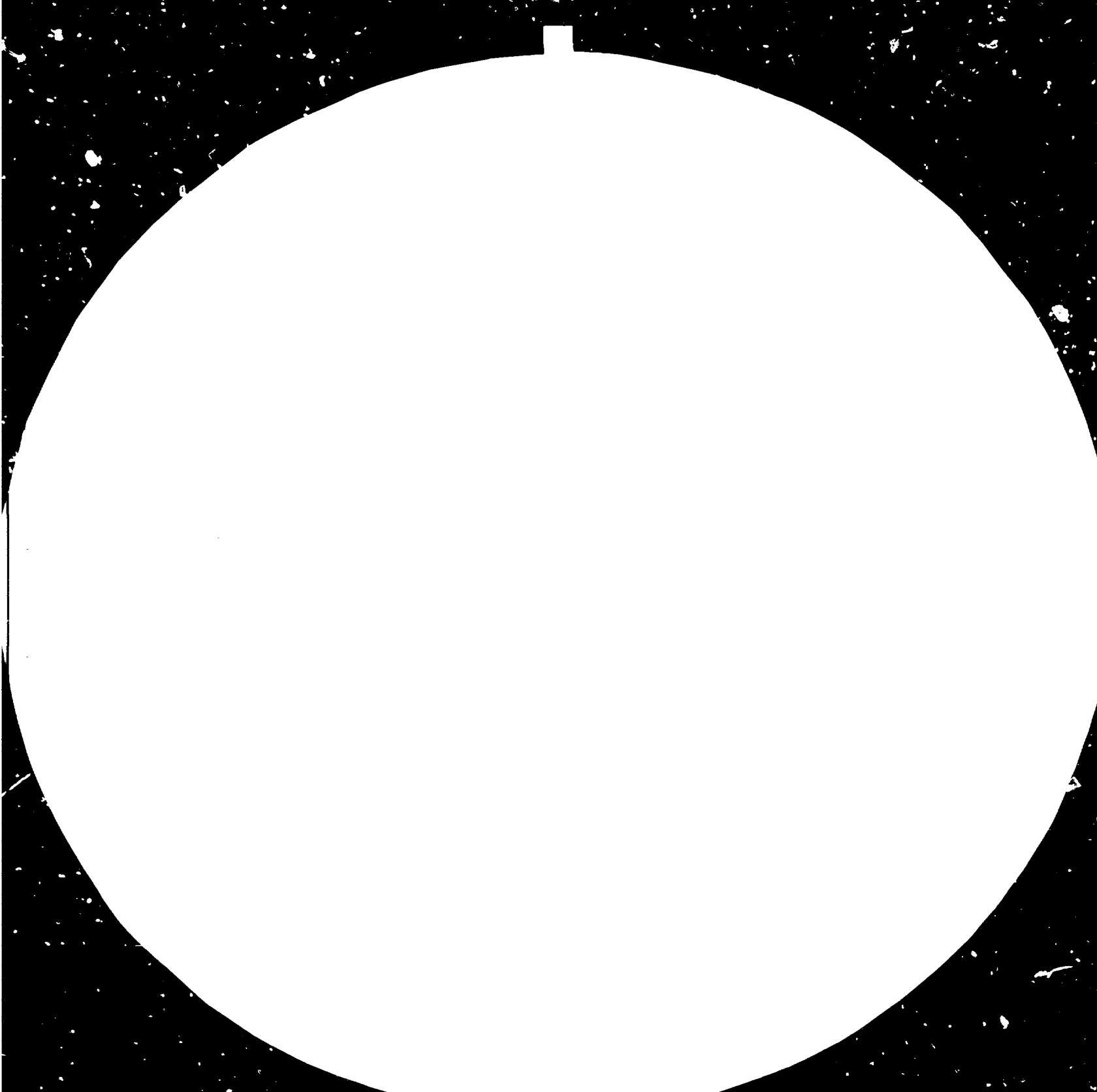
SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (engrais)

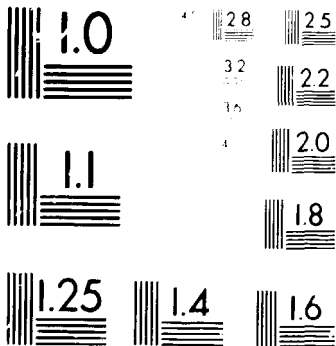
SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine d'acide phosphorique, Togo
2. Objectif : Exploiter des gisements de phosphate en vue de la production d'acide phosphorique et satisfaire les besoins de plusieurs pays et/ou de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement togolais 4. Hanotoe (Togo)	5. L'étude pré- liminaire est achevée 6. L'étude de faisabilité est presque achevée	7. Gisements de phosphate à Dagbati et Kpogame 8. Renseignement non disponible 9. Adéquates	10. La demande de la sous-région prévue pour l'an 2000 est de l'ordre de 1 à 1,2 million de tonnes de $P_2O_5$ 11. Les pays de la sous-région et de l'Afrique centrale	12. Acide phosphorique : 1 000 tonnes par jour 13. 70 milliards de francs CFA	14. La sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey a demandé instamment à tous les Etats membres d'apporter leur soutien au projet togolais de production d'acide phosphorique, pour ce qui est des prises de participation, de l'approvi- sionnement et de la consommation







MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART  
 NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-  
 STANDARD REFERENCE MATERIAL 1963-A  
 APPROPRIATE TEST CHART NO. 2

PROFIL DE PROJET No 48

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Projet sous-régional concernant la production d'ammoniaque  
 2. Objectif : Exploiter les réserves de gaz naturel en vue de produire de l'ammoniaque/urée et de satisfaire les besoins de plusieurs pays et/ou de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. A la suite d'une demande de la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey 4. A déterminer	5. L'étude pré- liminaire est achevée 6. Etudes détaillées à entreprendre	7. Gaz naturel disponible en Côte d'Ivoire et au Ghana 8. Sera disponible dans le pays choisi 9. Doivent être développés	10. La demande sous-régionale est estimée à 1,3-1,7 million de tonnes de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> en l'an 2000. 11. Pays de la sous-région.	12. Ammoniaque : 1 000 tonnes par jour Urée : 1 500 tonnes par jour 13. 500 millions de dollars E.-U.	14. La sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey a approuvé la propo- sition relative à une étude préliminaire de faisabilité sur un second projet relatif à la production d'ammoniaque dans la sous-région; le premier sera mis en oeuvre au Nigéria et sa production sera entièrement absorbée par le marché nigérian.

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine d'engrais phosphatés
2. Objectif : Produire des engrais phosphatés à partir de phosphate naturel provenant des gisements locaux et de soufre/acide sulfurique importé, pour remplacer les importations, de façon à économiser des devises et à réduire le prix des engrais.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Autorité du Liptako-Gourma (Haute-Volta, Mali et Niger)</p> <p>4. A déterminer (à partir des études préliminaires de faisabilité).</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etudes de faisabilité.</p>	<p>7. Gisements de phosphates naturels de Kodjari (Haute-Volta) : 200 millions de t; de Tahcua (Niger) : 1 255 000 de t. et de Tilemsian (Mali): 200 millions de t. soit au total : 1 655 000 de t.</p> <p>8. Energie : potentiel hydroélectrique important grâce à la construction de barrages sur le Niger à Kendadgi, Tossaye et Labbezanga = 458 MW</p> <p>9. Les infrastructures physiques doivent être développées</p>	<p>10. La demande de la sous-région est estimée à 1,0-1,2 million de tonnes de <math>P_2O_5</math> en l'an 2000.</p> <p>11. Marché : pays de la sous-région du Liptako-Gourma (Haute-Volta, Mali et Niger).</p>	<p>12. Capacité de l'usine de phosphate de grande qualité : 155 000 t/an</p> <p>13. Investissements pour le phosphate et l'acide sulfurique de grande qualité : 14,1 millions de dollars E.-U.</p>	<p>14. Le projet a été présenté au Conseil des Ministres de l'Autorité du Liptako-Gourma (dix-neuvième session tenue à Ouagadougou du 28 au 30 novembre 1983) qui l'a adopté.</p>

PROFIL DE PROJET NO. 50

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Production d'engrais azotés
2. Objectif: Fabrication d'engrais à partir du gaz méthane du lac Kivu.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie  9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL  4. A déterminer	5. Etude pré- liminaire de faisabi- lité termi- née.  6. Commence- ment d'une étude de faisabi- lité en février 1984.	7. Gisement de 57 mil- liards de m <sup>3</sup> de gaz dans le lac Kivu  8. Approvision- nement dispo- nible à élargir.  9. Infrastructures physiques à développer.	10. Estimée à 60 000 tonnes par an.  11. Les pays de la CEPGL.	12. a) 44.000 tonnes d'urée par an  b) 10.000 tonnes de cyana- mide cal- cique par an  13. 65,2 millions dollars EU	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1977. Il fait partie du projet global relatif à l'exploit- ation du gaz méthane du lac Kivu. b) Il est prévu de développer le pro- jet dans une phase ultérieure pour la production d'engrais phosphatés et potassiques à partir de matières premières importées des autres pays de la sous-région.



Sous-programme concernant les produits chimiques de base

42. Bien qu'elle soit riche en matières premières, la région en est encore aux premiers stades de développement pour ce qui est de la fabrication de produits chimiques de base - acide sulfurique, soude caustique, chlorure, et carbonate de sodium - indispensables au développement de sous-secteurs prioritaires comme l'industrie alimentaire, l'industrie des pesticides et les industries forestières.

43. Trois projets sont inscrits au programme initial :

- a) Production de soude caustique, Kenya (Profil de projet No 51).
- b) Création d'une installation de production de sel et de soude, Union du fleuve Mano (Profil de projet No 52).
- c) Création d'une unité de production de lithopone, Tunisie (Profil de projet No 53).

PROFIL DE PROJET N° 51

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits chimiques de base)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Production de soude caustique, Kenya
2. Objectif : Créer une nouvelle entreprise de production de soude caustique

3. Promcteur/ garant	5. Etat d'avance- ment du projet	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collabo- ration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Ministère kenyan de l'industrie</p> <p>4. Municipalité de Kajiado, Kenya</p>	<p>5. Pas de détails disponibles</p> <p>6. Pas d'infor- mation disponible</p>	<p>7. a) <u>Localement disponibles</u> : Pierre à chaux et carbonate de sodium anhydre. Les gisements de ce dernier sont évalués à 100 millions de tonnes.</p> <p>b) <u>Importées</u> : Nitrate de sodium, soufre et acide chlorhydrique.</p> <p>8. Informations sur les besoins actuels du projet non disponibles.</p> <p>9. Pas de détails disponibles en dehors des condi- tions générales requises - terrain bâtiments, machines et matériel.</p>	<p>10. Pas d'infor- mation dis- ponible.</p> <p>11. Marché local : 10 000 tonnes/an. Exportation: 20 000 tonnes/an.</p>	<p>12. 20 000 tonnes/an (initialement) 30 000 tonnes/an (pleine production).</p> <p>13. Estimé à 18 millions de dollars E.-U. y compris le terrain, les bâti- ments, les machines et équipements, les imprévus, le fond de roulement. Participation (50 % locaux 50 % étrangers) prêts et crédits bancaires.</p>	<p>a) Pas d'information sur les dispo- sitions pour une collaboration.</p> <p>b) Le Kenya n'a pas invité les pays de la sous-région à participer au présent projet; toutefois, la participation de pays extérieurs à la région est recherchée sous forme de prises de participation, de fourniture de technologie, de prêts et de crédits.</p> <p>c) Les besoins en main-d'oeuvre sont estimés à 194 dont 14 expatriés.</p>

PROFIL DE PROJET No 52

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (produits chimiques de base)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une installation pour la production de sel et de soude, Union du fleuve Mano
2. Objectif : Créer une raffinerie de sel et une saline pour satisfaire les besoins de plusieurs pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Union du fleuve Mano 4. Pays de l'Union du fleuve Mano	5. Entreprendre une investiga- tion complète non seulement sur la consom- mation humaine mais également sur l'utilisa- tion du sel pur dans les indus- tries complé- mentaires  6. Etude de faisabilité	7. Sel marin et sel brut 8. Energie solaire et quantité élevé d'éner- gie électrique 9. A déterminer après une nouvelle étude de faisabilité	10. A déterminer après étude de fai- sabilité 11. Les trois Etats membres et d'autres pays	12. Voir 10 ci- dessus 13. A déterminer après étude de préinvestissement	14. a) Aucune coordination spéciale n'est nécessaire à l'exception de la pro- tection contre les importations.  b) La société italienne SALTEC est pressentie comme associé potentiel.

PROFIL DE PROJET NO. 53

SOUS-SECTEUR: Industrie chimique (produits chimiques de base) SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Création d'une unité de production de lithopone, Tunisie

2. Objectif: Produire du lithopone pour la fabrication des colorants de peinture.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Gouvernements de l'Algérie et de la Tu- nisie	5. Stade du pré-inves- tissement.	7. En partie impor- tées	10. Données chiffrées non disponibles	12. 20.000 tonnes/ an	14. (a) Besoins en main- d'oeuvre : 150 employés
4. Tunisie	6. Etudes détaillées de faisabi- lité.	8. Disponible	11. L'Algérie (70 pour cent) et la Tunisie (30 pour cent)	13. 20 mil- lions de dinars tunisiens (29 mil- lions de dollars EU envi- rion)	(b) co-entreprise en voie de création

Sous-programme concernant les produits pharmaceutiques

44. La plupart des pays de la région sont presque entièrement tributaires du monde extérieur pour leurs approvisionnements en produits pharmaceutiques. Ceux-ci sont pour la plupart importés sous forme de médicaments finis. Certaines sous-régions ne disposent pas d'une seule usine de principes actifs et seuls certains pays ont des centres de formulation produisant des pilules, des gélules, des préparations liquides et des pommades, à partir de produits pharmaceutiques non traités qu'ils importent. Dans certains cas, ces unités de formulation fonctionnent à faible capacité faute de devises pour acheter des matières premières. En Afrique de l'Ouest, par exemple, le Nigéria envisage la création d'une usine pour produire des antibiotiques, des médicaments antipaludiques, des vitamines, des vaccins et des produits vétérinaires. La Guinée produit une douzaine de tonnes de quinine par an, tandis qu'en Côte d'Ivoire quelque 350 tonnes de plantes médicinales sont récoltées chaque année.

45. La position dominante des sociétés transnationales en Afrique explique la prolifération des spécialités pharmaceutiques chères qui ne sont achetées que par une petite portion de la population dont la majorité recourt aux médicaments traditionnels et aux guérisseurs. Etant donné l'inflation croissante et l'augmentation de la population, le coût des importations de produits pharmaceutiques montera en flèche si des mesures ne sont pas prises pour améliorer la situation et utiliser efficacement les matières premières disponibles dans la région.

46. Quatre projets sont inscrits au programme initial :

- a) Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Sierra Leone (Profil de projet No 54);
- b) Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Nigéria (Profil de projet No 55);
- c) Modernisation et extension de la station de Sereddu, Guinée (Profil de projet No 56);
- d) Installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques, République centrafricaine (Profil de projet No 57).

PROFIL DE PROJET No 54

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (produits pharmaceutiques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Sierra Leone
2. Objectif : Créer une usine pour la fabrication de médicaments et d'autres produits pharmaceutiques

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Union du fleuve Mano 4. Non encore déterminé, mais en Sierra Leone	5. Etude pré- liminaire faite en 1981. Pas d'autres détails disponibles 6. Pas de renseignements disponibles	7. Renseignements non disponibles. A importer probablement 8. Renseignement non disponible 9. Leur disponibilité dépend du lieu d'exécution du projet. Pas d'autres détails disponibles	10. Renseignement non disponible 11. Les pays de l'Union et d'autres pays de la sous-région	12. a) Analgésiques/ antipaludiques/ anti-asthmatiques : 8 millions de comprimés/an b) Vitamines/ contraceptifs : 8 millions de gélules/an c) Antibiotiques: 5 millions de gélules/an d) Autres : 12 millions d'unités/an 13. Estimé à 21,5 millions de dollars E.-U. Une étude plus détaillée est requise	14. a) Une participation de pays extérieurs à la sous-région est recherchée en matière de financement (prises de parti- cipation, prêts), de savoir-faire technique, de gestion et de formation b) On ne sait pas si l'Union a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet. c) Renseignements disponibles en ce qui concerne la main-d'oeuvre nécessaire.

PROFIL DE PROJET No 55

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits pharmaceutiques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Nigéria
2. Objectif : Créer une usine de fabrication de divers produits pharmaceutiques y compris les antibiotiques.

3. Promoteur/ garant  4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet  6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières  8. Energie  9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit  11. Marché	12. Capacité par produit  13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Nigéria  4. Nigéria. Renseignements sur le site du Nigéria non disponibles	5. Une étude de faisabilité, faite en 1982, est disponible  6. Renseigne- ments non dis- ponibles	7. Renseignements non disponibles  8. Renseignements non disponibles  9. Renseignements non disponibles. Il est probable que l'infra- structure requise soit encore à développer	10. Renseignement non disponible  11. Renseignement non disponible	12. Capacité pro- posée : 3 milliards de comprimés par an, 2 millions de litres de liquide par voie orale par an; 500 000 kilos de pommade par an et 125 millions de gélules d'antibio- tiques par an  13. Estimé à 63,1 millions de naira, y compris les coûts d'investissements, le capital fixe et le fonds de roule- ment	14. a) On ne sait pas si le Nigéria a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet  b) Parmi les problèmes qui pourraient se poser durant la phase d'exécution figure celui d'un éventuel manque de fonds pour les investissements

PROFIL DE PROJET No 56

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (produits pharmaceutiques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Modernisation et extension de la station de Sereëdu, Guinée

2. Objectif : Développer la production de sel de quinine en Guinée pour satisfaire la demande de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouverne- ment guinéen 4. Sereëdu (MACENTA), Guinée	5. Etudes de faisabilité disponibles 6. Etudes sup- plémentaires approfondies. Rapport d'éva- luation de la Banque mondiale	7. Une plantation de 300 hectares de quin- quinas permettra d'assurer un appro- visionnement régulier et suffisant en matières premières 8. Disponible : réseau et groupe électrogène de secours de 250 kVA. 9. Disponibles, mais doivent être déve- loppées.	10. Renseignement non disponible 11. Marché local et exportation vers les autres pays de la sous-région	12. 22,5 tonnes de sel de quinine 13. 15 millions de dollars E.-U.	14. a) Accord de principe de la Banque mondiale pour le finan- cement d'une première phase de 5 millions de dollars. Finan- cement éventuel des phases suivantes par ladite institution  b) Une participation des pays de la sous-région est nécessaire  c) Achat par ces pays du produit final comme matière première pour leurs industries pharmaceutiques



PROFIL DE PROJET NO. 57

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (produits pharmaceutiques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques, République centrafricaine

2. Objectif: Dans le cadre d'un projet pilote, développer la production de médicaments tels que antipaludéens, antibiotiques, sulfamides et vitamines, comme phase préliminaire à l'installation d'unités de formulation de médicaments.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. UDEAC 4. République centrafricaine	5. Etude préliminaire terminée par le secrétariat général de l'UDEAC. 6. Etude préliminaire de faisabilité en cours par un centre pharmaceutique européen et un groupe d'étude allemand.	7. Nombreuses plantes contenant des substances médicinales disponibles sur place. 8. Devrait être disponible en quantité suffisante en temps opportun. 9. Infrastructures physiques existantes à développer.	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région et hors de la sous-région.	12. Capacité initiale prévue a) 500.000 capsules par jour b) 100.000 ampoules et flacons par jour. b) 3.000 flacons de soluté par jour. 13. Voir point 10.	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des chefs d'Etat de l'UDEAC et attribué à la République centrafricaine en 1975. b) Le Gouvernement centrafricain a reçu de la Société "COGECO Engineers" une offre concernant l'exécution du projet en deux phases : i) mise en place de modules fondamentaux de fabrication. ii) adjonction de nouveaux modules.

Sous-programme concernant les pesticides

47. Etant donné la chute alarmante de la production agricole en Afrique, la production d'intrants agricoles comme les pesticides prend une importance particulière, d'autant plus que les importations de pesticides augmentent actuellement en moyenne de 20 % par an.
48. L'industrie des pesticides fabrique un grand nombre de produits, dont certains nécessitent des techniques assez sophistiquées, parfois assez dangereuses. Pour la fabrication régionale, il faut s'intéresser aux produits qui sont importés en grandes quantités sous forme de produits finis et dont la fabrication peut être basée sur des techniques relativement simples.
49. Les économies d'échelle sont très importantes dans la production de la plupart des principes actifs des pesticides. Pour être compétitives, les unités de production doivent avoir une capacité appropriée. Malheureusement, de telles tailles dépassent de loin la demande de la plupart des pays africains, d'où la nécessité de créer des unités sous-régionales pour approvisionner un certain nombre de pays. Les principes actifs des pesticides peuvent être transportés dans d'autres pays des diverses sous-régions dotés d'usines de formulation produisant des pesticides finis.
50. Un projet est inscrit au programme initial.
- a) Usine de produits phytosanitaires, Haute-Volta (Profil de projet No 58).

PROFIL DE PROJET No 58

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (pesticides)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Usine de produits phytosanitaires, Haute-Volta
2. Objectif : Créer une nouvelle usine pour la fabrication d'un certain nombre de pesticides actuellement importés.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres														
<p>3. Ministère du commerce, de l'industrie et des mines, Haute-Volta</p> <p>4. Bobo- Dioulasso, Haute-Volta</p>	<p>5. L'étude de faisabilité faite en avril 1979 est en révision</p> <p>6. Renseigne- ments non disponibles</p>	<p>7. a) <u>Disponibles au niveau local</u> : Kaolin, dolomite, etc.</p> <p>b) <u>Importées</u> Principes actifs</p> <p>8. Renseignement non disponible</p> <p>9. Pas de renseigne- ments concernant les transports et commu- nications. Les constructions et infrastructures connexes doivent être développées</p>	<p>10.</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Liquides</u></td> <td><u>Poudre</u></td> </tr> <tr> <td>Haute-Volta</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1 620 000</td> <td>4 500</td> </tr> <tr> <td>litres</td> <td>tonnes</td> </tr> <tr> <td>Niger</td> <td></td> </tr> <tr> <td>375 000</td> <td>3 000</td> </tr> <tr> <td>litres</td> <td>tonnes</td> </tr> </table> <p>11. Marché local et exportations vers d'autres pays de la sous-région tels que le Niger</p>	<u>Liquides</u>	<u>Poudre</u>	Haute-Volta		1 620 000	4 500	litres	tonnes	Niger		375 000	3 000	litres	tonnes	<p>12. Planifiée comme suit :</p> <p>a) 1 million de litres/an de pesti- cides liquides et b) 2 500 tonnes an de pesticides en poudre</p> <p>13. Estimé à 647 millions de francs CFA</p>	<p>14. a) PETROPLAST de Londres (RU), qui révisé l'étude de faisabilité, a été sollicité pour participer au projet b) On ne sait pas si la Haute-Volta a invité d'autres pays de la sous-région à par- ticiper au projet c) Participation finan- cière recherchée : prises de participations et prêts d) Renseignements non disponibles sur les besoins en main-d'oeuvre</p>
<u>Liquides</u>	<u>Poudre</u>																		
Haute-Volta																			
1 620 000	4 500																		
litres	tonnes																		
Niger																			
375 000	3 000																		
litres	tonnes																		

Sous-programme concernant les produits minéraux non-métalliques

51. Plusieurs pays de la région possèdent des industries chimiques, mais les pénuries de produits chimiques essentiels persistent dans divers domaines importants. Actuellement, la demande en produits tels que le verre plat ou les récipients en verre est souvent satisfaite grâce aux importations et cette demande est assez forte pour justifier la création d'unités de fabrication de ces articles.

52. Cinq projets sont inscrits au programme initial :

- a) Production de verre à vitre, Madagascar (Profil de projet No 59).
- b) Fabrication de récipients en verre, Afrique de l'Ouest (Profil de projet No 60);
- c) Fabrication de récipients en verre, Libéria (Profil de projet No 61).
- d) Extension et diversification de la production d'une verrerie, Congo (Profil de projet No 62).
- e) Création d'une unité de production de verre à vitre, Soudan (Profil de projet No 63).

PROFIL DE PROJET N° 59

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (produits minéraux non métalliques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Production de verre à vitre, Madagascar

2. Objectif : Développer la production locale de verre à vitre qui constitue un matériau de construction indispensable et qui est actuellement importé par les pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avan- cement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collabo- ration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement malgache 4. Madagascar	5. Etude prélimi- naire de faisabi- lité achevée en 1976 6. i) Consultations avec d'autres pays de la sous-région concernant leur participation au projet; ii) Etude de faisabilité; iii) Mobilisation d'investissement	7. Sable, quartz, dolomite et feldspath disponibles loca- lement. D'autres matières premières (carbonate de sodium anhydre, sulfate de sodium, borax, fluorine et cryolite) doivent être importées. 8. Pétrole 9. L'exploitation des sablières et l'extraction de quartz et de feldspath devront être développées.	10. 10 000 à 12 000 tonnes/an dans la sous- région. 11. Madagascar et d'autres pays de la sous-région	12. 9 000 tonnes/ an 13. 2 000 millions de FMG (capital fixe); chiffre de 1976.	14. Le projet nécessitera des arrangements avec d'autres pays de la sous-région en ce qui concerne le partage du marché.

PROFIL DE PROJET No 60

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (produits minéraux non métalliques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de verre d'emballage, Afrique de l'Ouest
2. Objectif : Fournir du verre d'emballage pour produits pharmaceutiques, produits alimentaires et liquides

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. CEAO 4. Etats Membres de la CEAO	5. Projet à l'étude 6. Etudes de faisabilité à faire	7. Silice disponible dans les Etats Membres 8. Non encore estimée 9. Très bonnes	10. A déterminer par l'étude 11. Voir 10 ci-dessus	12. Besoins des Etats Membres 13. Voir 10 ci-dessus	14. Projet accepté par les organes délibérants de la CEAO pour étude

PROFIL DE PROJET No 61

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (produits minéraux non métalliques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de verre d'emballage, Libéria
2. Objectif : Création d'une industrie du verre d'emballage pour satisfaire les besoins de plusieurs pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant  4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet  6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières  8. Energie  9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit  11. Marché	12. Capacité par produit  13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Commission nationale des investissements du Libéria (CNI)</p> <p>4. Monrovia, Libéria</p>	<p>5. Etude de faisabilité</p> <p>6. Renseignement non disponible</p>	<p>7. Sable quartzeux disponible localement; carbonate de sodium, calcaire, dolomite, feldspath, grésil, borax, nitrate, oxyde de cobalt, etc., à importer</p> <p>8. Renseignements non disponibles</p> <p>9. A mettre en place</p>	<p>10. Bouteilles de tailles différentes pour des boissons, des médicaments et à usage ménager</p> <p>11. Pays de la sous-région. L'étude de marché indique une forte demande en hausse</p>	<p>12. 20,4 millions de bouteilles/an pendant la première année de production</p> <p>13. Participation : Importex International PVT Ltd. 1,65 million de \$EU, CNI 1,10 million de \$EU; prêt à long terme : 7,35 millions de \$EU; prêt à court terme pour le fonds de roulement 0,8 million de \$EU. Total : 10,90 millions de \$EU.</p>	<p>14. Les actions sont détenues par la BAD, la CNI et Indo Glass mais les Etats Membres peuvent participer; des sociétés parapubliques comme NDB en Sierre Leone pourront être créées. L'Indo Liberian Glass Company sera chargée de la gestion de la coentreprise</p>

PROFIL DE PROJET NO. 62

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (produits minéraux non-métalliques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Extension et diversification de la production d'une verrerie, Congo

2. Objectif: Transformer l'usine existante en une entreprise multinationale et étendre sa production aux bouteilles et autres récipients pour satisfaire les besoins des pays de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Le Gouverne- ment congolais 4. Pointe Noire Congo	5. Projet opé- rationnel depuis 1978. 6. Etude prélimi- naire de faisabi- lité pour l'extension de l'usine	7. Sablières dans le voisinage immédiat de l'usine; produits chimiques nécessaires à importer. 8. Energie électrique disponible 9. Disponibles	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région.	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. a) Le projet a été proposé par le Gouvernement congolais pour être inclus dans le programme initial intégré. b) Projet prévu dans le plan quinquennal de développement national (1986-1990)



PROFIL DE PROJET NO. 63

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (produits minéraux non-métalliques) SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Création d'une unité de production de verre à vitre, Soudan

2. Objectif: Développer la production locale du verre à vitre, matériau de construction d'usage courant actuellement importé par les pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant  4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières  8. Energie  9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit  11. Marché	12. Capacité par produit  13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Organisation générale de l'industrialisation (Egypte)  4. Soudan	5. Stade de la concep- tion  6. Etude préliminaire détaillée de faisabilité et étude de faisabilité	7. Sable, quartz et dolomie disponi- bles au Soudan. Manque de ren- seignements sur les autres ma- tières premières (carbonate de sodium anhydre, sulfate de sodium, borax, spathfluor et cryolite). 8. A préciser dans l'étude de faisabilité. 9. Voir point 8 ci-dessus	10. Voir point 8 ci-dessus  11. Voir point 8 ci-dessus	12. Voir point 8 ci- dessus  13. Voir point 8 ci- dessus	14. On se propose aussi d'inclure dans le projet la production de récipients en verre

Sous-programme concernant la pétrochimie

53. Comme l'Afrique du Nord, l'Afrique centrale compte plusieurs pays qui produisent des millions de tonnes de pétrole par an ou ont le potentiel nécessaire pour réaliser une telle production, mais à la différence de l'Afrique du Nord, elle ne possède aucune industrie pétrochimique, à part une capacité limitée de raffinage. Tous les pays continuent de dépendre de l'importation d'un grand nombre de produits pétrochimiques coûteux - plastiques, fibres et caoutchouc synthétiques, détergents. Il est donc essentiel d'établir une industrie pétrochimique en Afrique centrale.

54. Deux projets sont inscrits au programme initial :

- a) Installation d'un complexe pétrochimique pour la production de matières plastiques, Gabon (Profil de projet No 64);
- b) Extension d'une raffinerie de pétrole, Congo (Profil de projet No 65).

PROFIL DE PROJET NO. 64

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (pétrochimie)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Installation d'un complexe pétrochimique pour la production de matières plastiques, Gabon
2. Objectif: Développer l'exploitation des ressources en hydrocarbure du Gabon pour promouvoir le développement intégré des industries pétrochimiques et assurer leur complémentarité avec les autres industries de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. UDEAC	5. Etude pré- liminaire, terminée en 1980, donnant un aperçu des travaux à faire.	7. hydrocarbures disponibles au Gabon.	10. A préciser dans l'étude.	12. Voir point 10.	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de l'UDEAC en 1975.
4. Gabon	6. Etude de faisabilité concernant la viabilité d'un complexe de résines ther- modurcissables fibres syn- thétiques et recommanda- tions sur la technologie appropriée.	8. L'énergie est disponible.	11. Les pays de la sous-région	13. Voir point 10.	b) La participation des pays de la sous-région à la société multi- nationale chargée d'examiner le projet est souhaitée.  c) La coopération des pays non africains est également souhaitée en matière de technologie.

PROFIL DE PROJET NO. 65

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (pétrochimie)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Extension d'une raffinerie de pétrole, Congo

2. Objectif: Transformer la raffinerie existante en une entreprise multinationale pour accroître le degré d'utilisation de la capacité et répondre aux besoins des pays de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Le Gouverne- ment congolais	5. Projet opé- rationnel depuis 1983.	7. Le pétrole est disponible sur place.	10. A préciser dans l'étude.	12. Traitement d'un million de tonnes de pétrole par an.	14. Informations détaillées supplémen- taires à fournir par le Gouverne- ment congolais.
4. Pointe Noire, Congo	6. Etude sur l'améliora- tion de l'utilisa- tion de la capacité.	8. L'énergie est disponible.  9. Infrastructures physiques à déve- lopper et à améliorer.	11. Les pays de la sous-région.	13. Voir point 10.	

Sous-programme concernant les autres produits chimiques

55. Les ressources de la région permettent l'établissement d'une grande variété d'industries chimiques qui pourraient contribuer au développement économique général. De telles industries permettraient également de satisfaire certains besoins essentiels dans divers pays et de réduire les importations.

56. Quatre projets sont inscrits au programme initial :

- a) Valorisation des gisements de potasse pour la fabrication de produits chimiques, Congo (Profil de projet No 66);
- b) Production de carbure de calcium, Rwanda (Profil de projet No 67);
- c) Production de méthanol, Zaïre (Profil de projet No 68);
- d) Projet pilote de fabrication d'alcool, Rwanda (Profil de projet No 69).

PROFIL DE PROJET NO. 66

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (autres produits chimiques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Valorisation des gisements de potasse pour la fabrication de produits chimiques, Congo

2. Objectif: Valoriser les gisements de potasse en vue de la fabrication de produits chimiques à base de potasse

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit. 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. UDEAC 4. Holles, Congo	5. Le projet était opé- rationnel jusqu'en 1976.  6. Etude de faisabilité financement prévu dans le 4ème plan quin- quennal congolais (1986-1990).	7. Gisements de po- tasse du Congo estimés à 50 mil- lions de tonnes. 8. L'énergie est dis- ponible. 9. Infrastructures existantes à déve- lopper et améliorer.	10. A préciser dans l'étude. 11. Pays de la sous- région.	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de l'UDEAC en 1975.  b) Le Secrétariat de l'UDEAC a été chargé de rechercher la collaboration des organisa- tions internationales pour la réalisation des études.  c) Le projet a été soumis à la BDEAC et des contacts ont été pris avec des partenaires techniques potentiels.

PROFIL DE PROJET NO. 67

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (autres produits chimiques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Production de carbure de calcium, Rwanda

2. Objectif: Utiliser les importantes réserves locales de matières premières, principalement le calcaire et la tourbe, pour produire du carbure de calcium

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Gouvernement rwandais 4. Rwanda	5. Etude préliminaire de faisabi- lité termi- née; essais de labora- toire faits en France pour la coké- faction de la tourbe (résultats devraient être connus sous peu) 6. Etude de faisabi- lité (si les résultats des tests sont posi- tifs).	7. Au Rwanda : 9 millions de tonnes de calcaire et 62 millions de m <sup>3</sup> de tourbe 8. A développer 9. Voir point 8	10. A préciser dans l'étude. 11. Pays de la sous- région.	12. a) 10.000 tonnes de chaux b) 10.000 tonnes de carbure de cal- cium c) 15.000 tonnes de tourbe cokéfiée par an 13. 31,25 mil- lions dollars EU	14. Compte tenu du niveau des in- vestissements nécessaires, des arrangements devront être conclus concernant l'accès aux marchés, le savoir-faire technologique et la participation financière.

PROFIL DE PROJET NO. 68

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (autres produits chimiques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Production de méthanol, Zaïre

2. Objectif: Exploiter le gaz méthane du lac Kivu en vue de la production du méthanol

3. Promoteur/ garant  4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières  8. Energie  9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit  11. Marché	12. Capacité par produit  13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. CEPGL  4. Zaïre	5. Etude préliminaire de faisabi- lité terminée.  6. Appel d'offres lancé pour l'étude de faisabilité, qui sera financée par le Fonds européen de développe- ment (CEE).	7. Gaz méthane du lac Kivu.  8. Devrait être disponible au démarrage de la production.  9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude.  11. Pays de la sous- région, en com- mençant par les pays de la CEPGL	12. Voir point 10.  13. Voir point 10.	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1977.  b) Il fait partie du projet global relatif à l'exploiti- tation du gaz méthane du lac Kivu.



PROFIL DE PROJET NO. 69

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (autres produits chimiques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Projet pilote de fabrication d'alcool, Rwanda

2. Objectif: Production d'alcool à usage industriel, principalement destiné à être mélangé à de l'essence afin de servir de carburant pour véhicules

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie 9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. Rwanda	5. Etude préliminaire de faisabilité terminée : identification de véhicules dont le carburateur sera modifié pour fonctionner sur mélange essence/alcool.  6. Etude de faisabilité	7. Méthanol à produire par le Zaïre (voir Profil de projet No 68).  8. Energie devrait être disponible  9. Infrastructures physiques à développer	10. A préciser dans l'étude  11. Les pays de la sous-région en commençant par les pays de la CEPGL	12. Voir point 10.  13. Voir point 10.	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1977.  b) Il fait partie du projet global relatif à l'exploitation du gaz méthane du lac Kivu.

Industrie des matériaux de construction

Sous-programme concernant l'industrie du ciment

57. A l'heure actuelle, le ciment et les produits du ciment sont couramment utilisés dans la région et remplacent progressivement la pierre, le pisé, les briques et autres matériaux traditionnels. Le recours accru au ciment a amené à utiliser davantage l'acier en construction et à remplacer le bois comme matériau de renforcement traditionnel. De fait, la demande de ciment est si élevée que la plupart des pays de la région doivent en importer du fait qu'ils n'en produisent pas assez ou pas du tout; en outre, le ciment devient de plus en plus coûteux.

58. Le Plan d'action de Lagos invite à produire suffisamment de matériaux de construction pour pouvoir construire des logements décentes dans les villes et les campagnes en vue de faire face à l'accroissement de la population et, d'une façon générale, de fournir à l'économie les matériaux de construction dont elle aura besoin d'ici à 1990. La fabrication de ciment aiderait, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional, à parvenir à l'auto-suffisance dans une des principales catégories de matériaux de construction. Les pays s'intéressent également au développement d'autres matériaux de construction fondés sur les ressources locales et des techniques simples. Plusieurs déchets industriels et résidus agricoles peuvent être transformés en efficaces matériaux de construction bon marché, ce qui aidera à réduire la demande excessive en ciment. A cet effet, il conviendrait d'envisager sérieusement la création d'usines produisant du ciment à partir des scories des hauts fourneaux (fournies par les usines sidérurgiques) ou de la cendre volante (fournie par les stations d'énergie thermique utilisant du charbon pulvérisé).

59. Sept projets sont inscrits au programme initial :

- a) Cimenterie, Maurice (Profil de projet No 70);
- b) Création d'une cimenterie sous-régionale dans la région du Liptako-Gourma (Profil de projet No 71);
- c) Extension de la cimenterie de Loutete, Congo (Profil de projet No 72);
- d) Extension de la cimenterie de Mashyuza, Rwanda (Profil de projet No 73);
- e) Réactivation de la cimenterie de Katana, Zaïre (Profil de projet No 74);
- f) Création de l'usine de ciment de Port Soudan, Soudan (Profil de projet No 75);
- g) Création d'une usine de production de ciment blanc, Tunisie (Profil de projet No 76).

PROFIL DE PROJET N° 70

SOUS-SECTEUR : Industrie des matériaux de construction (industrie du ciment)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Cimenterie, Maurice

2. Objectif : Créer une usine de ciment Portland

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collabora- tion déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. M. L. JOONAS, homme d'affaires s'occupant de l'industrie des matériaux de construction, est garant du projet.</p> <p>4. Région de Mahbourg, à Maurice</p>	<p>5. Une étude préliminaire de faisabilité est disponible.</p> <p>6. Pas de détails sur la question.</p>	<p>7. a) <u>Localement disponibles</u> : 95 % des intrants requis</p> <p>b) <u>Importées</u> : charbon, sable de silice, gypse.</p> <p>8. Conditions requises pour le projet seront remplies.</p> <p>9. A développer.</p>	<p>10. Renseignement non disponible.</p> <p>11. Consommation locale et exportation dans les et pays avoisinants.</p>	<p>12. Fixée à 300 000 tonnes par an.</p> <p>13. Estimé à 43,1 millions de dollars E.-U., y compris les investissements fixes, le fonds de roulement et les imprévus, etc.</p>	<p>14. a) Pas de renseignements sur les dispositions de collaboration prises.</p> <p>b) La participation des pays extérieurs à la sous-région est recherchée sous forme de participation au capital, prêts, licences et savoir-faire.</p> <p>c) Le projet a été soumis à la réunion régionale de promotion d'investissement de l'ONUDI pour les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (Lusaka, Zambie, octobre 1983).</p>

PROFIL DE PROJET No 71

SOUS-SECTEUR : Industrie des matériaux de construction (industrie du ciment)      SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une cimenterie sous-régionale dans la région du Liptako-Gourma
2. Objectif : Satisfaire les besoins de la région du Liptako-Gourma

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Autorité du Liptako-Gourma (Haute-Volta, Mali, Niger)</p> <p>4. A déterminer à partir des études préliminaires de faisabilité</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etudes préliminaires de faisabilité</p>	<p>7. Calcaire : 166 000 t/an, marne : 200 000 t/an, sable : 11 000 t/an, gypse : 10 500 t/an, pouzzolane : 21 000 t/an. Ces gisements se trouvent dans la région du Liptako-Gourma</p> <p>8. Energie : potentiel hydroélectrique important grâce à la construction de barrages sur le Niger à Kandadji, Tossaye et Labbezanga : 458 MW</p> <p>9. L'infrastructure physique doit être développée</p>	<p>10. La demande de ciment de la sous-région est estimée à plus de 400 000 t/an en 1990.</p> <p>11. Pays du Liptako-Gourma (Haute-Volta, Mali et Niger).</p>	<p>12. Capacité de 250 000 t/an de ciment qui peut être portée à 500 000 t/an. La cimenterie produira 250 000 t/an de ciment et 200 000 t/an de clinker</p> <p>13. A déterminer par une étude préliminaire de faisabilité.</p>	<p>14. Le projet a été présenté au Conseil des Ministres de l'Autorité de Liptako-Gourma (19ème session tenue à Ouagadougou du 28 au 30 novembre 1983) qui l'a adopté.</p>

PROFIL DE PROJET NO. 72

SOUS-SECTEUR: Industrie des matériaux de construction (industrie du ciment) SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Extension de la cimenterie de Loutete, Congo
2. Objectif: Agrandir la cimenterie pour satisfaire les besoins de la sous-région.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie 9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Gouvernement congolais 4. Loutete, Congo	5. Projet déjà opérationnel 6. Etude d'extension de la cimenterie.	7. a) Gisements de calcaire dans le pays. b) Gypse importé 8. Energie disponible. 9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans l'étude. 11. Pays de la sous-région	12. 250,000 tonnes de ciment par an. 13. 18,5 millions de FCFA	14. Le projet est proposé par le Gouvernement congolais qui souhaite transformer l'usine en une entreprise multinationale.

PROFIL DE PROJET NO. 73

SOUS-SECTEUR: Industrie des matériaux de construction (industrie du ciment) SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Extension de la cimenterie de Mashyuza, Rwanda
2. Objectif: Produire du ciment à base de calcaire local pour satisfaire les besoins de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. Mashyuza, Rwanda	5. Projet opé- rationnel: des essais de produc- tion ont déjà commencé.  6. Etudes d'ex- tension en vue de sa- tisfaire les besoins de la sous-ré- gion.	7. Gisements de cal- caire importants dans le pays. Gypse importé.  8. Le projet utilise le fuel oil importé mais on prévoit l'utilisation de la tourbe à un stade ultérieur.  9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans l'étude.  11. Rwanda, Burundi et l'Est du Zaire, et autres pays de la sous- région.	12. Initialement 50.000 ton- nes de ci- ment par an.  13. 15 millions de dollars E.U.	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1980. Le Rwanda cherche à obtenir l'accès aux marchés des autres pays de la sous-région.  b) La production de sacs de ciment est envisagée.

PROFIL DE PROJET NO. 74

SOUS-SECTEUR: Industrie des matériaux de construction (industrie du ciment) SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Réactivation de la cimenterie de Katana, Zaïre
2. Objectif: Réorganisation et extension de la cimenterie de Katana afin d'augmenter la production et de satisfaire les besoins de la sous-région

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie 9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. Katana, Zaïre	5. L'usine existe mais ne fonctionne pas. 6. Terminer l'étude de réorganisation en cours et commencer l'étude sur l'augmentation de la capacité de production de l'usine.	7. Gisements de calcaire en quantité importante dans la sous-région. Gypse importé. 8. L'usine utilisait la tourbe qui existe en quantité importante mais il est envisagé d'utiliser le gas méthane à un stade ultérieur. 9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans les études. 11. Rwanda, Burundi et l'Etat du Zaïre.	12. Initialement 60.000 tonnes par an. 13. Coût de la réorganisation estimé à 3 millions de dollars US.	14. a) Le Zaïre cherche à obtenir la participation au capital et à conclure des arrangements commerciaux avec les pays de la sous-région. b) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1980.

PROFIL DE PROJET NO. 75

SOUS-SECTEUR: Industrie des matériaux de construction (industrie du ciment) SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Création de l'usine du ciment de Port Soudan, Soudan

2. Objectif: Créer une usine de ciment Portland

3. Promoteur/ garant  4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avan- cement du projet  6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières  8. Energie  9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit  11. Marché	12. Capacité par produit  13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Ministère de l'in- dustrie du Soudan  4. Port Soudan, Soudan	5. Etude de faisabili- té termi- née  6. Etude de faisabili- té à mettre à jour.	7. Toutes les ma- tières premières nécessaires sont disponibles sur place.  8. Générateurs die- sel (d'une capa- cité de 15 MW environ) à fournir.  9. Bien développées	10. Données chiffrées non dispo- nibles.  11. 60 % demande intérieure 40 % expor- tations	12. 500,000 tonnes/an  13. 85 millions de dollars EU environ	14. Co-entreprise ou participation au capital



PROFIL DE PROJET NO. 76

SOUS-SECTEUR: Industrie des matériaux de construction (industrie du ciment) SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Création d'une usine de production de ciment blanc, Tunisie
2. Objectif: Produire du ciment blanc pour l'Algérie et la Tunisie, contribuant ainsi à réduire leurs importations

3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement de l'Algérie de de la Tunisie 4. Tunisie	5. Au stade de prêt-investissement 6. Etudes détaillées de faisabilité	7. Disponibles 8. Disponible 9. Disponibles	10. 60,000 tonnes/an Tunisie; 120,000 tonnes/an Algérie. 11. L'Algérie et la Tunisie (50 pour cent chacune)	12. 200.000 tonnes/an 13. 60 millions de dinars tunisiens (environ 86 millions de dollars des Etats Unis)	14. (a) Main-d'oeuvre requise: 150 personnes (b) Coentreprise déjà créée. Les actions se répartissent comme suit: la Tunisie (40 pour cent), l'Algérie (40 pour cent) et la Banque de Coopération Arabo-Maghrébine (20 pour cent). (c) Le démarrage de la production est prévu pour le début de l'année 1986.

Sous-programme concernant les produits céramiques et carreaux

60. Les produits céramiques et les carreaux sont de plus en plus largement utilisés pour la construction dans toute la région, aussi est-il impératif de créer des installations appropriées pour leur fabrication. L'extension de l'industrie du bâtiment rend également nécessaire la production de verre plat dans certaines sous-régions (voir Profils de projet No 59 et 63).

61. Deux projets sont inscrits au programme initial :

- a) Création d'une fabrique de produits céramiques, Togo (Profil de projet No 77);
- b) Fabrication de carreaux de marbre, Soudan (Profil de projet No 78).

PROFIL DE PROJET No 77

SOUS-SECTEUR : Industrie des matériaux de construction (produits céramiques et carreaux)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine de produits céramiques, Togo

2. Objectif : Satisfaire les besoins en produits céramiques du Togo et des pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement togolais 4. Lomé, Togo	5. Etudes de faisabilité disponibles 6. Etudes d'évaluation faites par la BOAD et la SFI	7. Les gisements d'argiles de Lidjoblibo Kpodji et Nyitoe ont été identifiés pour l'approvisionnement en matières premières locales. Les réserves certaines sont respectivement de 1,4 million de tonnes, 2,5 - 3,5 millions de tonnes et 3 millions de tonnes 8. Disponible 9. Adéquates	10. Le marché rési- dual des pays de, l'UMOA en 1985 est estimé à 1 222 000 m <sup>2</sup> de carreaux de sol en grès cérame. Le marché de la RFA est également intéressé au projet. La demande sera de 1 530 000 m <sup>2</sup> en 1985 11. Marchés des pays de l'UMOA et d'Europe	12. Carreaux mosaïques non émaillés 2 x 2 cm) 150 000m <sup>2</sup> 5 x 5 cm) Carreaux de sol non émaillés 10 x 10cm) 100 000m <sup>2</sup> 10 x 20cm) Carreaux de sol émaillés 10x10cm) 100 000 m <sup>2</sup> 10x20cm) 13. Trois (3) milliards de francs CFA	14.a) Le projet a été présenté aux partenaires ci-après : - BOAD, qui est prête à financer jusqu'à concurrence de 33,33% du montant total des investis- sements et à prendre une participation éventuelle au capital social à concurrence de 10 %. - Société nationale d'investis- sement du Togo, qui est prête à prendre une participation au capital-actions de 25 % à financer 8,33 % du coût total du projet.
<p>b) Le groupe industriel allemand KLINGENBERG sera le partenaire commercial sur le marché européen. c) Concours recherché : partenaires de la sous-région pour une prise de participation au capital social de 35 % et pour un financement complémentaire de 33 % du coût total du projet.</p>					

PROFIL DE PROJET NO. 78

SOUS-SEC:EUR: Industrie des matériaux de construction (produits céramiques et carreaux) SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Fabrication de carreaux de marbre, Soudan
2. Objectif: Production de carreaux de marbre de diverses formes, couleurs et dimensions destinés au carrelage et à d'autres fins de décoration

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
	9. Infrastructures physiques				
3. Gouvernements de l'Egypte et du Soudan	5. Etudes de pré-investissement achevées	7. Disponibles dans les environs.	10. Demande intérieure actuelle estimée à 100.000 m <sup>2</sup>	12. 50.000 m <sup>2</sup> par an	14. La Société de Fabrication de Marbre est une co-entreprise égypto-soudanaise à participation égale. Elle envisage d'accélérer les études et la réalisation du projet afin de pouvoir s'inspirer de l'expérience égyptienne et d'entamer la production à la fin de 1984 ou au début de 1985.
4. Durdaib, Soudan	6. Etudes de faisabilité	8. Disponible	11. Marchés nationaux des deux pays	13. 4 millions de livres soudanaises (environ 3,1 millions de dollars EU) dont les deux tiers seront en monnaie convertible	
		9. A développer			

Agro-industries et industries liées à l'agriculture

Sous-programme concernant le traitement des produits alimentaires

62. Dans la sous-région, les industries alimentaires et les industries liées à l'agriculture constituent une branche importante du secteur industriel qui a contribué à plus de 50 % de la valeur ajoutée manufacturière au cours de la période 1970-1982. Malgré leur rôle important dans le passage progressif d'une économie principalement agricole vers une économie agro-industrielle mixte, la région connaît de graves problèmes d'approvisionnement en produits alimentaires et est à cet égard fortement tributaire des sources extérieures.

63. Les pays du Sahel, en raison de leur écologie, sont bien adaptés à l'élevage et à la culture du coton, alors que les zones côtières pourraient améliorer leur production de fruits et de légumes et les traiter avantageusement à l'échelle industrielle tout en développant leurs activités de traitement de poisson. De même, les pays de l'Afrique centrale pourraient étendre leurs activités dans ces domaines, ce qui faciliterait la réalisation de l'autosuffisance alimentaire, objectif recommandé dans le Plan d'action de Lagos.

64. Dix projets sont inscrits au programme initial :

- a) Complexe intégré pour la production de volailles, Libéria (Profil de projet No 79);
- b) Usine de traitement de produits alimentaires, Guinée (Profil de projet No 80);
- c) Usine de traitement de fruits, Guinée (Profil de projet No 81);
- d) Réactivation et développement de l'industrie de la canne à sucre, Angola (Profil de projet No 82);
- e) Extension d'une sucrerie, Congo (Profil de projet No 83);
- f) Installation d'une distillerie, Burundi (Profil de projet No 84);
- g) Complexe intégré pour la transformation des produits d'élevage, Afrique centrale (Profil de projet No 85);
- h) Développement intégré de l'industrie de la pêche, Afrique centrale (Profil de projet No 86);
- i) Création d'un complexe agro-industriel de traitement du manioc, République centrafricaine (Profil de projet No 87);
- j) Installation de sucreries, Soudan (Profil de projet No 88).

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries liées à l'agriculture  
(traitement des produits alimentaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Complexe intégré pour la production de volailles, Libéria

2. Objectif : Créer une nouvelle entreprise de production de volailles, oeufs, nourriture pour volaille et produits connexes (y compris les engrais organiques)

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement libérien : Commission nationale d'investis- sment (CNI) 4. Bensonville, Libéria	5. Etude de fai- sabilité achevée en 1982 pour la CNI, par la MULTICON du Brésil 6. Renseigne- ments non disponibles	7. A importer 8. Disponible, mais les approvisionnements doivent être développés. 9. Transports et com- munications disponibles. Cependant, les instal- lations directement liées à la production doivent être développées	10. Renseignement non disponible 11. Les pays de l'Union du fleuve Mano et d'autres pays de la sous- région	12. En 1984 : 3 866 tonnes de volaille, plus de 5,4 millions d'oeufs, 1 959 tonnes de nourriture de volaille, 1 964 tonnes d'engrais organiques et 480 tonnes de sous-produits 13. Estimé à 16 millions de dollars E.-U.	14. a) Une participation de pays extérieurs à la sous-région est recherchée en matière de financement (prises de parti- cipations et prêts), de technologie, de savoir-faire et de gestion b) On ne sait pas si le Libéria a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet c) Renseignements dispo- nibles en ce qui concerne la main-d'oeuvre nécessaire

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries liées à l'agriculture  
(Traitement des produits alimentaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Usine de traitement de produits alimentaires, Guinée
2. Objectif : Moderniser l'usine de fabrication de produits agro-alimentaires tels que le chocolat et élargir son programme de façon à y inclure le traitement des oranges et d'autres fruits.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Ministère de l'industrie, Guinée 4. Kindia, Guinée	5. Etude préli- minaire de faisabilité disponible 6. Renseigne- ments non disponibles	7. Disponibles 8. Disponible 9. Disponibles, mais nécessité d'expansion/ modernisation	10. Renseignement non disponible 11. Marché local et exportation vers d'autres pays de la sous-région et l'Europe	12. Proposée : 7 200 tonnes/an 13. Estimé à 25 millions de dollars E.-U.	14. a) Une participation de pays extérieurs à la sous-région est recherchée en matière de financement (prises de participation et prêts)  b) On ne sait pas si la Guinée a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet  c) Main-d'oeuvre disponible

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries liées à l'agriculture  
(Traitement des produits alimentaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Usine de traitement de fruits, Guinée

2. Objectif : Moderniser l'usine de traitement des fruits (à l'équipement désuet) et développer le traitement et la gamme de produits.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Ministère de l'industrie, Guinée 4. Mamou, Guinée	5. Etude préli- minaire de faisabilité disponible 6. Renseigne- ments non disponibles	7. Disponibles. L'usine existante utilise les fruits disponibles sur place pour la production de confiture, de marmelade de jus et de concentré de tomates 8. Disponible 9. Disponibles, mais le matériel doit être remplacé	10. Renseignement non disponible 11. Voir 10 ci- dessus	12. La capacité de l'usine modernisée reste à déterminer 13. Estimé à 4,9 millions de dollars E.-U.	14. a) Participation recherchée en matière de financement (prises de participations et prêts), de savoir-faire technologique, de marché extérieur, etc.  b) On ne sait pas si la Guinée a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet  c) Besoins de main-d'oeuvre satisfaits



**SOUS-SECTEUR:** Agro-industries liées à l'agriculture  
(industrie alimentaire)

**SOUS-REGION:** Afrique Centrale

1. **Titre du projet:** Réalisation et développement de l'industrie de la canne à sucre, Angola

2. **Objectif:** Moderniser et agrandir les sucreries existantes et diversifier leur production

3. Promoteur/ garant  4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement  6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières  8. Energie  9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit  11. Marché	12. Capacité par produit  13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Gouverne- ment angolais.</p> <p>4. Caxito, Bom Jesus et Luanda, Angola.</p>	<p>5. a) Trois usines se trouvent à Caxito, Bom Jesus et Luanda.</p> <p>b) Les études préliminaires de faisabilité sur l'extension de la sucrerie de Caxito et de l'usine de levure de Luanda sont terminées.</p> <p>c) Une étude de faisabilité sur la conversion de la sucrerie de Bom Jesus en distillerie de rhum est terminée.</p> <p>6. a) Etudes de faisabilité relatives au point 5 b)</p> <p>b) Promotion technique et financière.</p>	<p>7. Importantes plantations de canne à sucre assurant l'approvisionnement régulier.</p> <p>8. Energie disponible puisque les usines existent.</p>	<p>10. A préciser dans les études.</p> <p>11. Les pays de la sous-région.</p>	<p>12. a) Sucre: 43 700 tonnes/an.</p> <p>b) Rhum : 6,3 millions litres par an (96°).</p> <p>8,9 millions litres par an (43°).</p> <p>c) Levure: 2 600 tonnes/an.</p> <p>13. Coût total: 141,1 millions dollars E.-U. dont 105,8 millions pour la production de sucre, 34,1 millions pour la production de rhum, et 1,2 million pour la production de levure.</p>	<p>14. L'Angola souhaite :</p> <p>i) Participation sous forme de crédits extérieurs de l'ordre de 84,7 millions dollars E.-U.</p> <p>ii) Des arrangements de collaboration concernant la fourniture de savoir-faire et équipements, l'accès aux marchés étrangers et la formation (technique et gestion) des cadres locaux.</p>

PROFIL DE PROJET NO. 83

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture SOUS-REGION: Afrique Centrale  
(industries alimentaire)

1. Titre du projet: Extension d'une sucrerie, Congo.

2. Objectif: Convertir une sucrerie en une entreprise multinationale et accroître sa capacité pour répondre aux besoins de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement congolais 4. Congo	5. Le projet est opéra- tionnel de- puis 1956. Actuellement il est en cours de moderni- sation. 6. Etude pré- liminaire sur l'extension	7. Plantations de canne à sucre assurant un approvisionne- ment suffisant. 8. L'énergie hydro- électrique dis- ponible. 9. Les infrastruc- tures physiques existent mais sont à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région.	12. Capacité totale : 140 000 tonnes de sucre par an. 13. Voir point 10.	14. Le projet a été proposé par le Gouvernement congolais. Les dé- tails des arrangements de col- laboration et les modalités de par- ticipation sont encore à élaborer.

PROFIL DE PROJET NO. 84

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture (industrie alimentaire) SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Installation d'une distillerie, Burundi.

2. Objectif: Production d'alcool à partir de la mélasse produite par la sucrerie de Mosso et utilisation des sous-produits pour l'alimentation du bétail.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Burundi 4. Mosso, Burundi	5. Une analyse préliminaire et une fiche technique de la distillerie sont contenues dans l'étude de faisabilité pour la sucrerie de Mosso. 6. Etude de faisabilité sera disponible vers le mois d'août 1984.	7. 5,000 tonnes de mé- lasse seront produits annuellement. 8. L'énergie hydro- électrique est disponible. 9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans l'étude. 11. Pays de la sous- région.	12. 1.8 million de litres d'alcool par an. 13. 5 millions de dollars E.-U.	14. a) Le Burundi cherche à obtenir la participation financière et technique des Etats de la sous- région. b) On espère que la sucrerie de Mosso pourrait entrer en service en 1986 avec une production de 14,000 tonnes par an. c) Faute de pouvoir créer une co-entreprise, on recherchera une participation au finan- cement de l'assistance technique.

PROFIL DE PROJET NO. 85

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture (Industrie alimentaire)  
 SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Complexe intégré pour la transformation des produits d'élevage.
2. Objectif: Intégrer les diverses phases de la production et de la transformation - abattoir, tannerie, conserverie de viande et crèmerie.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. A déterminer.	5. Etude d'opportuni- té sur un abattoir- laiterie  6. Etude pré- liminaire de faisabi- lité sous un angle global "Produits d'élevage".	7. Le Burundi, le Rwanda et l'Est du Zaïre ont un cheptel d'envi- ron 2 millions de têtes.  8. L'énergie est disponible.  9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans l'étude.  11. Les pays de la sous-région.	12. Voir point 10.  13. Voir point 10.	14. L'idée du projet émane du Secrétariat de la CEPGL. Les arrangements de collaboration et les autres formes de participation seront élaborés dans une phase ultérieure.

PROFIL DE PROJET NO. 86

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture SOUS-REGION: Afrique Centrale  
 (industrie alimentaire)

1. Titre du projet: Développement intégré de l'industrie de la pêche

2. Objectif: Exploitation des ressources halieutiques de la sous-région et création d'une conserverie de poisson

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie  9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL  4. A déterminer	5. Etude pré- liminaire de faisabilité réalisée par un consultant de la CEA.  6. Une étude ultérieure plus appro- fondie sera faite par la FAO (Fonds du PNUD, 100 000 dollars E.-U.).	7. De nombreux cours d'eau et lacs de la sous-région renferment d'énor- mes ressources pis- cicoles (Estimées pour la seule CEPGL à 416,500 tonnes/an dont seulement 30% étaient exploitées en 1975/76).  8. L'énergie est dis- ponible.  9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude.  11. Les pays de la sous-région.	12. Voir point 10.  13. Voir point 10.	14 a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1979.  b) La collaboration des pays du bassin de la Kagera sera recherchée.

PROFIL DE PROJET NO. 87

US-SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture  
(industrie alimentaire)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

Titre du projet: Création d'un complexe agro-industriel de traitement du manioc, République centrafricaine

Objectif: Production de farine de Manioc et des sous-produits (Amidon, glucose, adhésifs)

Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
		9. Infrastructures physiques			
3. République centrafricaine 4. Boali (RCA)	5. Etude de faisabilité réalisée par SICAGRI en collaboration avec GARD MOUZON DELFOSE (France) 6. Constitution d'une société et évaluation de l'étude de faisabilité	7. Matières premières disponibles. 8. Energie disponible. 9. Infrastructures disponibles (site à proximité de la voie transafricaine)	10. En RCA seulement demande supérieure à 8000 t de farine de manioc par an 11. Marché de la communauté	12. 12000 t/an de farine de manioc 13. 620 millions de francs CFA en 1979	14. a) Recherche de participation financière et techniques en cours. b) Collaboration de l'Institut de technologie tropicale d'Abidjan (Côte d'Ivoire) sera recherchée,

PROFIL DE PROJET NO. 88

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture SOUS-REGION: Afrique du Nord  
 (traitement des produits alimentaires)

1. Titre du projet: Installation de sucreries, Soudan

2. Objectif: Installer deux sucreries de taille moyenne travaillant pour l'exportation.

3. Promoteur/ garant  4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet  6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières  8. Energie  9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit  11. Marché	12. Capacité par produit  13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Ministère soudanais de l'in- dustrie.  4. Centre du Soudan	5. Etude de faisabilité terminée.  6. Mise à jour de l'étude.	7. Disponibles, les plantations de canne à sucre étant habituelle- ment rattachées aux usines.  8. Disponible.  9. Pas disponibles.	10. La demande de la sous-région est estimée à 6 millions de tonnes pour 1990.  11. Les pays de la sous-région et d'autres pays voisins.	12. 100,000 tonnes/an par sucrerie.  13. 150 millions de livres soudanaises (environ 115 millions de dollars des E.U.).	14. (a) Une co-entreprise à créer.  (b) 4 unités d'une capacité totale de 700.000 tonnes sont en train d'être modernisées grâce à l'aide de la Banque mondiale et du Fonds arabe. Elles atteindront leur pleine capa- cité avant 1986.  (c) Les conditions cli- matiques conven- ables aux planta- tions de canne à sucre, la disponi- bilité d'eau en quantité suffisante et de vastes étend- ues de terres de culture assurent la viabilité de tels projets.

Sous-programme concernant les industries forestières

65. Malgré les possibilités qui s'offrent dans la région, seuls quelques pays ont entrepris de développer leurs industries forestières, en sorte que le bois est encore en grande partie exporté brut et non sous forme de produits semi-finis ou finis. Cette absence de développement peut être attribuée, entre autres raisons, au manque de moyens de production et de commercialisation. En conséquence, la région doit encore importer à un prix élevé des produits en bois tels que planches, panneaux, contre-plaqué, pâte à papier et papier, meubles et adhésifs. De plus, elle se trouve confrontée à des difficultés en matière d'échanges et de transports. L'insuffisance des réseaux routier, fluvial et ferroviaire fait que bien des zones riches en forêts demeurent inaccessibles. En dehors de la région, les frais de transport sont élevés et le bois africain ne peut soutenir la concurrence des bois d'autres régions, de l'Asie surtout. Dans certains pays, les conditions climatiques et écologiques ne sont pas favorables à la régénération des ressources forestières, de sorte que les forêts fournissent seulement une fraction minime des apports en matières premières requis par les industries forestières. Il est donc impératif pour la région de mettre en valeur ses ressources forestières et de créer des industries pour la transformation du bois et la fabrication de pâte à papier dans ce sous-secteur considéré comme hautement prioritaire dans le Plan d'action de Lagos.

66. Trois projets sont inscrits au programme initial :

- a) Création d'une usine de pâte à papier et de papiers cartons, Côte d'Ivoire (Profil de projet No 89);
- b) Etablissement d'un complexe de transformation du bois, Afrique centrale (Profil de projet No 90);
- c) Création d'une usine de papier, Soudan (Profil de projet No 91).



SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries liées à l'agriculture  
(industries forestières)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine de pâte à papier et de papiers cartons, Côte d'Ivoire  
2. Objectif : Utiliser des produits locaux en vue de ne plus importer de papier

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement ivoirien 4. San Pedro, Côte d'Ivoire	5. Au stade de la conception 6. Etude pré- liminaire de faisabilité et choix de la techno- logie	7. Disponible : feuillus tropicaux divers; réserve pape- tière de plus de 200 000 ha constituée dans la région de San Pedro . Pins-eucalyptus . Déchets de scierie d'environ 50 000 t/an . Papiers de récupé- ration de 5 à 10 000 t/an 8. Energie existante : potentiel hydro- électrique important 9. A déterminer après études de faisabilité	10. Demande inté- rieure: nombreuses sociétés de fabri- cation d'emballages - fabrication d'articles scolaires et de bureau. - nombreuses impr- meries ivoiriennes Demande de pays voisins: volume à déterminer 11. Marché national et sous-régional à déterminer après étude de faisabilité	12. Capacité: 50 à 100 000 t/an 13. Le coût total sera estimé après les études préli- minaires de fais- abilité après le choix de la techno- logie	14.a) Le projet pourrait se voir accorder la priorité b) Possibilité d'obtenir des terrains industriels c) Possibilité de disposer de plantations expérimentales d) Mise à disposition de certaines infrastructures e) Recherche de partenaires techniques et de partenaires financiers

PROFIL DE PROJET NO. 90

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture (industries forestières) SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Etablissement d'un complexe de transformation du bois

2. Objectif: Exploitation des ressources forestières locales en vue de fabriquer des produits du bois (sciages, contreplaqués et panneaux).

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. CEPGL 4. A déterminer	5. Etude préliminaire terminée en 1981/1982 par le Groupe consultatif des industries forestières CEA/FAO/ONUDI. 6. Inventaire a) exhaustif des essences forestières d'intérêt économique pour plusieurs pays. b) Etude de faisabilité d'un complexe de transformation du bois.	7. Plusieurs centaines de millions d'hectares de forêt disponibles dans la sous-région, dont 107 millions se trouvent dans les pays de la CEPGL. 8. Ressources à développer. 9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans l'étude de faisabilité. 11. Burundi, Rwanda, l'Est du Zaïre et les autres pays de la sous-région.	12. Voir point 10. 13. a) Le coût total a été estimé en 1981 à 13,6 millions dollars. b) Le coût de l'étude de faisabilité a été estimé à 50 000 dollars en 1981.	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL. b) L'étude préliminaire mentionnée au point 5 couvre les pays de la CEPGL. Comme des études similaires ont été effectuées ou seront bientôt terminées pour les autres parties de la sous-région, il serait possible de faire une synthèse des conclusions.

PROFIL DE PROJET NO. 91

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture (industries forestières)  
 SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Création d'une usine de papier, Soudan

2. Objectif: Produire de la pâte à papier et du papier pour satisfaire la demande locale et sous-régionale croissante

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières 8. Energie	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Ministère soudanais de l'industrie. 4. Kosti ou un autre site, Soudan.	5. Etude de faisabilité achevée. 6. Etude de faisabilité à mettre à jour.	7. Bagasse, kenaf, fibre de coton, papyrus et autres essences disponibles en abondance. 8. Disponible. 9. Bien développées dans la région.	10. Absence de données chiffrées 11. Marché local et exportation de l'excédent.	12. 50 à 150 tonnes par jour (trois équipes) 13. 170 millions de dollars des E.U. environ.	14. (a) Co-entreprise ou souscription d'actions. (b) Lors de l'élaboration du projet, il faudrait tenir compte de la proposition égyptienne de créer un projet similaire en collaboration avec le Soudan.

Sous-programme concernant l'industrie du cuir

67. Dans le Plan d'action de Lagos, un accent particulier a été mis sur la nécessité de parvenir à l'autosuffisance dans le secteur de l'habillement à la fin de la présente décennie. En tant que sous-secteur connexe, l'industrie du cuir revêt une importance certaine; en outre, la production locale de chaussures permettrait de réduire le volume, actuellement élevé, des importations de la sous-région et contribuerait à promouvoir une approche intégrée de la transformation des produits de l'élevage en Afrique.

68. Un projet est inscrit au programme initial :

- a) Création d'une usine de chaussures (Profil de projet No 92).

PROFIL DE PROJET NO. 92

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture (industrie du cuir) SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Création d'une usine de chaussures

2. Objectif: Promouvoir de développement de l'industrie locale et sous-régionale de la chaussure

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement de la Tunisie et de la Jamahiriya arabe lybienne 4. A préciser	5. Stade de la conception 6. Etudes de pré-investissement	7. Cuir devant être fourni par les tanneries locales; importations de certaines autres matières premières 8. Disponible 9. Disponibles	10. Manque d'information sur la demande future : en 1981 la demande pour la seule Lybie représentait 1,5 millions de paires. 11. Tunisie et Jamahiriya arabe lybienne	12. 1 million de paires par an (250.000 paires de chaussures de qualité supérieure et 750 000 paires de chaussures de qualité moyenne) 13. A préciser dans l'étude de faisabilité	14. (a) Main-d'oeuvre disponible (b) La coordination avec les tanneries est un élément essentiel.

Sous-programme concernant les textiles

69. La région produit une vaste gamme de fibres naturelles : par exemple, l'Egypte et le Soudan sont les plus grands producteurs mondiaux de coton à fibres longues. L'Afrique du Nord produit également d'importantes quantités de fibres de kenaf utilisées dans la fabrication des sacs.

70. La satisfaction de la demande locale et l'augmentation des exportations grâce à la valeur ajoutée provenant des opérations industrielles constituent deux facteurs déterminants qui justifient une approche intégrée de la création d'industries de la filature, du tissage et de l'habillement. On sait que l'autosuffisance en matière d'habillement constitue un des principaux objectifs fixés par le Plan d'action de Lagos. Par ailleurs, l'existence d'usines de fabrication de PVC dans certains pays permet de produire des fils mélangés, d'autres pays pouvant, grâce au niveau élevé de développement de leur sous-secteur textile, fournir les compétences requises.

71. Quatre projets sont inscrits au programme initial :

- a) Installation d'une filature, Afrique du Nord (Profil de projet No 93);
- b) Extension d'une usine de fabrication de sacs en kenaf, Soudan (Profil de projet No 94);
- c) Création d'une usine de bonneterie, Afrique du Nord (Profil de projet No 95);
- d) Création d'une usine de fabrication de vêtements, Afrique du Nord (Profil de projet No 96).

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture (textiles) SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Installation d'une filature
2. Objectif: Promouvoir la production locale de coton pur et de filés de coton mélangé (synthétique)

3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement de la Tunisie et de la Jamahiriya Arabe Lybienne 4. A préciser	5. Stade de la conception 6. Etudes de pré-investissement	7. Coton importé, mais matières premières pour fabriquer des filés de coton synthétiques disponibles en Jamahiriya Arabe Lybienne 8. Disponible 9. Suffisantes	10. Absence de données chiffrées. Demande en 1980 pour la seule Tunisie était de 2.170 tonnes 11. Usines de tissage et autres utilisateurs dans les deux pays.	12. 4.000 tonnes de filés de coton par an (2000 tonnes de coton et 2000 tonnes de coton mélangé). 13. A préciser dans l'étude de faisabilité	14. Main-d'oeuvre disponible.

PROFIL DE PROJET NO. 94

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Extension d'une usine de fabrication de sacs en kenaf, Soudan  
(textiles)

2. Objectif: Développer les installations existantes de fabrication de sacs en kenaf pour satisfaire la demande présente et future, locale ou d'exportation

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Ministère soudanais de l'industrie 4. Abu Naama, Soudan	5. Usine en service; étude préliminaire de faisabilité pour son extension achevée.  6. Etude de faisabilité relative à l'extension de l'usine	7. Disponibles 8. Voir point 7. ci-dessus 9. Voir point 7 ci-dessus	10. 50 millions de sacs par an destinés au marché soudanais.  11. Soudan et, à un stade ultérieur, exportations vers d'autres pays.	12. 30 millions de sacs par an.  13. 50 millions de dollars EU	14. (a) Main-d'oeuvre disponible  (b) Capacité de l'usine existante et des autres usines prévues estimée à 30 millions de sacs par an.



SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Création d'une usine de bonneterie  
(textiles)

2. Objectif: Développer l'industrie locale de la bonneterie

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Gouvernements de la Tunisie et de la Jamahiriya Arabe Lybienne  4. A préciser	5. Stade de la conception  6. Formation d'une entreprise pour la réalisation de l'étude préliminaire de faisabilité et de l'étude de faisabilité	7. Filés de coton à fournir par les filatures tunisiennes ou à importer. Filés synthétiques à produire en Jamahiriya arabe lybienne.  8. Disponible  9. Disponibles	10. Demande dans la seule Jamahiriya Arabe Lybienne estimée à 1.850 millions de pièces.  11. La Tunisie et la Jamahiriya Arabe Lybienne (50% chacune), bien qu'il faille aussi, dès le départ, orienter la production vers l'exportation.	12. 2 millions de pièces par an.  13. A préciser dans l'étude de faisabilité	14. (a) Projet de formation d'une coentreprise à participation égale.  (b) Main-d'oeuvre disponible en Tunisie et en Jamahiriya Arabe Lybienne.  (c) Il faudra conclure un accord avec les usines tunisiennes pour la fourniture de filés de coton.

PROFIL DE PROJET NO. 96

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture SOUS-REGION: Afrique du Nord  
(textiles)

1. Titre du projet: Création d'une usine de fabrication de vêtements

2. Objectif: Promouvoir le développement de l'industrie locale de l'habillement

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de colla- boration déjà prises, et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Gouvernement de la Tunisie et de la Jamahiriya Arabe Lybienne	5. Etudes préliminaires de faisabilité terminées. 6. Création d'une co-entreprise pour la réalisation des études de pré- investissement.	7. Quelques tissus importés 8. Disponible dans les pays 9. Infrastructures physiques dis- ponibles dans les deux pays.	10. La demande en 1985 pour la Jamahiriya Arabe Lybienne seule est estimée à 1,5 millions de chemises et 1,6 mil- lions de pan- talons 11. Marchés lo- caux des deux pays	12. 1 million de pièces par an (500.000 chemises et 500.000 pantalons) 13. A préciser dans l'étude de faisabilité.	14. (a) La création d'une co-entreprise est envisagée. (b) Il faut accroître l'approvisionnement de drap fini ou de tissu écru grâce à la construction d'usines de tissage ou aux importations à partir des pays de la sous-région.  (c) La main-d'oeuvre est disponible en Tunisie.  (d) Possibilité d'ex- portation dans les autres pays de la sous-région.

Projets multinationaux d'appui

72. Les projets stratégiques moteurs identifiés ci-dessus aux paragraphes 1 à 71 exigent le développement simultané des services d'appui notamment en ce qui concerne l'infrastructure institutionnelle et la main-d'oeuvre. Ces services d'appui ne sont spécifiques à aucun sous-secteur car ils fournissent une large gamme de moyens logistiques industriels modernes qui sont indispensables au bon fonctionnement de toute industrie motrice.

Sous-programme concernant l'infrastructure institutionnelle

73. Après avoir identifié les industries motrices à promouvoir, la première mesure à prendre est de garantir la disponibilité et une conception adéquate de l'appui institutionnel. A l'heure actuelle, cet appui est par trop inadéquat, tandis que les dépenses effectives en devises pour l'importation de services institutionnels, quoique considérables, sont souvent sous-estimées. Il est donc nécessaire de renforcer ou de créer des institutions appropriées à l'industrie. Ce faisant, il faut accorder une attention particulière aux institutions s'occupant des questions suivantes : formulation et contrôle des politiques, plans et programmes industriels; identification, préparation et évaluation des projets; développement ou perfectionnement des techniques traditionnelles; évaluation, sélection, acquisition et adaptation des techniques étrangères; réglementation de la technologie; financement industriel; services de consultants, de gestion et autres services industriels; normalisation, essais et contrôle de la qualité; ingénierie et conception des procédés; information industrielle; promotion industrielle et commerciale et formation industrielle. La nécessité de mettre en place des centres de développement industriel et les mécanismes institutionnels techniques requis est étroitement liée à cette question.

74. Quinze projets d'appui sont inscrits au programme initial :

- a) Transformation du Centre de recherche de Serere en centre de R et D pour la transformation des céréales, racines et tubercules, Ouganda (Profil de projet No S1);
- b) Assistance à l'ARSO et à l'AINTRR (Profil de projet No S2);
- c) Assistance à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) (Profil de projet No S3);
- d) Assistance à la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) (Profil de projet No S4);
- e) Assistance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (Profil de projet No S5);
- f) Centre de développement de l'industrie pharmaceutique, (CEDEAO) (Profil de projet No S6);
- g) Centre de développement sous-régional pour les peaux, le cuir et les articles en cuir (Institut de recherche sur le cuir, Zaria, Nigéria) (Profil de projet No S7);

- h) Assistance au CRACFI (Profil de projet No S8);
- i) Assistance au CRAT (Profil de projet No S9);
- j) Assistance pour la planification intégrée du développement industriel dans la région du Liptako-Gourma (Profil de projet No S10);
- k) Création d'un centre de technologie de l'Union du fleuve Mano (Profil de projet No S11);
- l) Assistance à l'Union douanière et économique d'Afrique centrale (UDEAC) (Profil de projet No S12);
- m) Assistance à la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) (Profil de projet No S13);
- n) Assistance à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) (Profil de projet No S14);
- o) Assistance au laboratoire pharmaceutique régional au Burundi (Profil de projet No S15).

PROFIL DE PROJET No S1

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Transformation de la station de recherche de Serere en un centre de R-D pour la transformation des céréales, racines et tubercules
2. Objectif : Aider les pays à améliorer leur approvisionnement alimentaire en augmentant la production de céréales, tubercules et racines, et légumineuses, en élargissant leur utilisation dans la production alimentaire traditionnelle, nouvelle et modifiée

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. Conseil des ministres du MULPOC de Lusaka</p> <p>4. Ouganda (Serere)</p> <p>5. 1 095 000 dollars E.-U.</p>	<p>6. Lors de sa première réunion tenue en mars 1982, le Conseil des ministres du MULPOC de Lusaka a pris note des progrès réalisés dans l'exécution des programmes de développement concernant les farines composées et a adopté une résolution visant à transformer la station de recherche de Serere en une institution sous-régionale pour la recherche-développement en matière de farines composées à base de sorgo, de mil et autres céréales, et de manioc. Ces cultures réussissent bien dans la sous-région et peuvent réduire sa dépendance à l'égard de l'importation du blé. Les produits de boulangerie à base de farine composée (au lieu de 100 % de farine de blé) offrent bien des avantages aux pays africains, qui importent du blé en grande quantité et qui, cependant, cultivent des céréales autres que le blé et des tubercules convenant à la production des farines composées. Ces avantages sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Réduction de la dépendance des boulangeries et industries connexes locales à l'égard des importations de blé et, partant, économies de devises;</li> <li>b) Utilisation accrue des produits locaux, stimulant la production;</li> <li>c) Accroissement de l'investissement industriel et, par suite, de l'emploi;</li> <li>d) Accroissement de l'autosuffisance alimentaire;</li> <li>e) Possibilité d'améliorer l'alimentation par l'addition de farines de légumineuses riches en protéines.</li> </ul> <p>Le centre assurerait des démonstrations portant sur la transformation industrielle de ces céréales, tubercules et légumineuses et donnerait une formation dans ce domaine.</p>

PROFIL DE PROJET No S2

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Assistance à l'Organisation régionale africaine pour la normalisation (ARSO) et l'Institut africain pour la formation et la recherche de techniques supérieures (AIHTTR)
2. Objectif : Promouvoir et renforcer la capacité des deux institutions en vue d'aider les pays à améliorer a) les normes nationales et le contrôle de la qualité, et b) les services des techniciens, technologistes et ingénieurs africains grâce à une formation en matière de production.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. CEA/OUA/ONUDI/ARSO/AIHTTR</p> <p>4. Nairobi, Kenya</p> <p>5. a) 100 000 \$ E.-U. pour l'ARSO</p> <p>b) 200 000 \$ E.-U. pour l'AIHTTR</p>	<p>A. ARSO : a) Objectifs immédiats du projet i) harmoniser ou introduire des normes nationales pour les domaines prioritaires dans la sous-région; ii) harmoniser ou introduire des systèmes de labels de conformité dans la sous-région; iii) aider les pays de la sous-région à établir et exécuter des programmes nationaux de métrologie; iv) établir un service d'information et de documentation sur les normes techniques au Secrétariat de l'ARSO; v) former le personnel technique dans le domaine de la normalisation, du contrôle de la qualité, des labels de conformité et de la métrologie; vi) aider les pays de la sous-région à renforcer leurs services des normes nationales; vii) faire participer les pays de la sous-région aux activités des organisations internationales s'occupant de la normalisation, du contrôle de la qualité, des labels de conformité et de la métrologie.</p> <p>b) Résultats escomptés : i) examen des pratiques en usage dans la sous-région en matière de normalisation, contrôle de la qualité, labels de conformité et métrologie; ii) mise sur pied de comités techniques dans les domaines prioritaires; iii) élaboration de normes d'intérêt particulier pour la sous-région; iv) collecte et diffusion des données sur la normalisation et les activités connexes dans la sous-région; v) étude des méthodes de métrologie légale et industrielle appliquées dans les pays de la sous-région.</p> <p>B. AIHTTR : Objectifs : i) formation de cadres dans des domaines techniques spécifiques importants pour l'industrie et la R-D; ii) formation complémentaire des instructeurs techniques, mettant l'accent sur la réorientation technique des systèmes d'enseignement et de formation; iv) échanges d'information - comparaisons/consensus portant sur les normes/qualifications en matière d'enseignement technique, profils et base de données concernant la main-d'oeuvre, collecte et diffusion de l'information sur la formation industrielle et technique.</p>

PROFIL DE PROJET No S3

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)

2. Objectif : Renforcer les moyens du Haut Commissariat et des Etats membres de l'OMVS en ce qui concerne la planification, la programmation, la création, l'évaluation et la promotion des industries communautaires.

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)

4. Haut Commissariat de l'OMVS, Dakar, Sénégal

5. 1,5 million de dollars E.-U.

6. a) Objectifs immédiats :

i) Créer une banque de données industrielles couvrant les plans nationaux et le développement effectif des Etats membres, la planification et le développement des différentes régions du bassin du fleuve Sénégal, la situation de l'industrialisation dans le contexte macro-économique de la CEAO, la planification et le développement de la formation professionnelle, etc.;

ii) Etablir des études préliminaires de faisabilité; identifier et élaborer les projets à caractère communautaire;

iii) Aider les Etats membres dans la recherche de moyens de financement.

b) Résultats escomptés :

i) Etablissement d'un plan énergétique, industriel, minier et agro-industriel pour le bassin du fleuve Sénégal;

ii) Etudes de faisabilité des projets retenus;

iii) Promotion des projets;

iv) mise en place des structures de suivi prévisionnel pour la réalisation de quatre projets et l'évaluation de leurs résultats.

c) Durée proposée : 3 ans

PROFIL DE PROJET No 54

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance à la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)
2. Objectif : Aider le Secrétariat et les pays membres de la CEAO à renforcer leurs capacités de planification, de programmation, de création, d'évaluation et de promotion des industries communautaires.

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEAO
4. Secrétariat de la CEAO, Ouagadougou, Haute-Volta
5. Estimé à 1 310 000 dollars E.-U.

6. a) Objectif immédiat :

i) Effectuer des études de marché et études préliminaires de faisabilité pour divers projets industriels approuvés par la CEAO pour exécution et relatifs à la métallurgie, aux industries chimiques, aux industries mécaniques, aux industries des matériaux de construction et aux communications;

ii) Aider à développer les diverses industries communautaires au sein de la CEAO et à définir les responsabilités des pays d'exécution et le rôle du Secrétariat de la CEAO;

iii) Aider le Secrétariat et les Etats membres de la CEAO à obtenir des offres et des moyens de financement pour ces industries communautaires;

iv) Aider à évaluer des études techniques, à superviser la construction des usines et à perfectionner la main-d'oeuvre;

v) Proposer des statuts pour ces industries communautaires en déterminant comment fonctionneront de telles entreprises notamment en ce qui concerne les approvisionnements en matières premières, la commercialisation des produits finis et la répartition des bénéfices.

b) Résultats escomptés :

i) Etudes du marché sous-régional pour les industries sélectionnées; ii) études préliminaires de faisabilité concernant les industries communautaires approuvées; iii) détermination des moyens de créer les industries communautaires approuvées.

c) Durée proposée : 4 ans



PROFIL DE PROJET No S5

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
2. Objectif : Aider la CEDEAO à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques et programmes industriels sous-régionaux dans ses Etats membres

<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Promoteur/garant</li> <li>4. Lieu d'exécution du projet</li> <li>5. Estimation du coût total</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</li> </ol>
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)</li> <li>4. Secrétariat de la CEDEAO, Lagos, Nigéria</li> <li>5. 3,9 millions de dollars E.-U. environ</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6.             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) <u>Historique</u> : ce projet a été approuvé par le Secrétariat de la CEDEAO pour soumission au PNUD, en vue de son financement;</li> <li>b) <u>Objectif immédiat</u> : aider les pays membres de la CEDEAO (par le truchement du Secrétariat de la CEDEAO) à i) harmoniser les lois et règlements concernant l'industrie de la Communauté en vue d'établir des industries sous-régionales communes, ainsi que d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques de coopération industrielle; ii) recenser et identifier les zones qui se prêtent à la coopération en matière de développement dans la sous-région; iii) effectuer des études de préfaisabilité sur l'investissement dans les secteurs prioritaires identifiés; iv) préparer et tenir à jour des répertoires de propositions d'investissement; v) renforcer les capacités du Secrétariat de la CEDEAO et des institutions gouvernementales appropriées en ce qui concerne la promotion et les politiques en matière d'investissement en vue de contrôler l'investissement étranger et d'autres formes de coopération industrielle internationale; et vi) établir une documentation industrielle et organiser des programmes de formation sur l'identification des projets régionaux, leur élaboration et le suivi de l'investissement sous forme de séminaires et de bourses ou par la participation à des travaux de consultation.</li> <li>c) <u>Durée proposée</u> : 5 ans</li> </ol> </li> </ol>

PROFIL DE PROJET No S6

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE-: Infrastructure institutionnelle SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Centre de développement de l'industrie pharmaceutique (CEDEAO)
2. Objectif : Créer un Centre de développement de l'industrie pharmaceutique équipé d'une usine pilote et de laboratoires

<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Promoteur/garant</li> <li>4. Lieu d'exécution du projet</li> <li>5. Estimation du coût total</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</li> </ol>
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. CEDEAO</li> <li>4. Secrétariat de la CEDEAO, Lagos, Nigéria</li> <li>5. Estimé à 2,5 millions de dollars E.-U.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. a) <u>Historique</u> : Approuvé par le Secrétariat de la CEDEAO pour financement par le PNUD.</li> <li>b) <u>Objectifs</u> : i) améliorer les installations de production disponibles et adapter de nouvelles techniques de préparation; ii) agrandir les unités de production existantes; iii) créer de nouvelles installations notamment pour la production de médicaments de base; iv) contrôler la qualité des matières premières et celle des produits pharmaceutiques fabriqués localement; v) former le personnel dans le domaine de la production pharmaceutique; vi) utiliser les ressources locales y compris les plantes médicinales; vii) effectuer des études de faisabilité, créer des modèles industriels et faire des évaluations économiques en vue de la création d'usines pharmaceutiques, et viii) satisfaire partiellement la demande sous-régionale de produits pharmaceutiques par une production expérimentale.</li> <li>c) <u>Résultats escomptés</u> : i) création d'une usine pilote avec les laboratoires de R-D; ii) mise au point de nouveaux produits pharmaceutiques; iii) formation de main-d'oeuvre; iv) analyse des problèmes auxquels se heurte l'industrie pharmaceutique.</li> <li>d) <u>Durée proposée</u> : 4 ans</li> </ol>

PROFIL DE PROJET No 57

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Centre de développement sous-régional pour les peaux, le cuir et les articles en cuir, Zaria, Nigéria
2. Objectif : Créer un Centre de développement sous-régional pour les peaux, le cuir et les articles en cuir à l'Institut de recherche sur le cuir (LERI), Zaria, Nigéria.

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEDEAO
4. Zaria, Nigéria
5. Environ 1,15 million de dollars E.-U.

6. a) Objectifs : après la création d'un Centre assurant une formation professionnelle correspondant aux besoins de la sous-région; i) organiser des cours de formation réguliers (de courte et de longue durée) dans des domaines tels que l'amélioration des matières premières, l'utilisation des sous-produits, la technologie du cuir et des chaussures, la commercialisation; ii) aider à élaborer, analyser et évaluer des projets en vue d'améliorer les capacités techniques de négociation des pays de la sous-région; iii) fournir des services de vulgarisation pour le dépannage technique et des conseils sur l'industrie, iv) fournir des services techniques en rapport avec les peaux, le cuir et les produits du cuir.
- b) Résultats escomptés : i) peaux brutes de meilleure qualité et meilleure utilisation des sous-produits; ii) augmentation de la production de cuir fini et d'articles en cuir; iii) cuir et articles en cuir de meilleure qualité; iv) augmentation du personnel formé (tous niveaux); v) amélioration des moyens dont dispose le LERI en vue d'aider les pays de la sous-région en matière de R-D, de contrôle de la qualité, de formation, de commercialisation, etc., dans l'industrie du cuir.
- c) Durée proposée : 3 ans.

PROFIL DE PROJET No 58

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance au Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (CRACFT)

2. Objectif : Aider les pays de la sous-région à jeter les bases voulues pour se doter rapidement de capacités nationales intégrées de conception et de fabrication de produits mécaniques, notamment de biens d'équipement dans les secteurs stratégiques de l'agriculture, des transports et de la construction, l'objectif immédiat étant d'assurer l'achat de machines et de matériels pour la production et une formation en matière de conception et de fabrication

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CRACFT

4. Ibadan, Nigéria

5. Coût estimatif total

i) Formation 500 000 dollars E.-U.

ii) Matériel non-renouvelable 1 000 000 dollars E.-U.

TOTAL 1 500 000 dollars E.-U.

6. L'idée de créer le CRACFT est née du désir des Ministres africains de l'industrie de promouvoir les industries produisant des biens d'équipement, notamment celles qui produisent des machines et des pièces de rechange. Un des principaux obstacles à ce projet tenait à ce que les capacités nationales de conception et d'étude des machines et du matériel étaient insuffisantes et, parfois, inexistantes. Le CRACFT a pour mandat d'aider les pays africains à se doter de l'infrastructure et du personnel requis pour les études techniques, et notamment pour promouvoir les moyens de produire des machines et des pièces au niveau local. Le Centre est conçu comme un établissement industriel de taille moyenne dont les activités sont axées sur la conception et la production de machines et de pièces détachées.

A l'heure actuelle, le Centre compte 23 pays membres et un effectif de 32 personnes. Le PNUD a mis près de 2,5 millions de dollars E.-U. à la disposition du Centre depuis 1978. En tant que pays hôte, le Nigéria a engagé 7,5 millions pour la formation du capital et les Etats membres ont jusqu'ici apporté une contribution de 3 millions de dollars E.U. Le coût d'achat d'ateliers, de machines et de matériel pour lesquels des fonds ont été déjà engagés s'élèvera à 1,8 million de dollars E.-U. à la fin de 1984.

Il a été estimé en 1978 que 7,65 millions de dollars E.-U. seraient nécessaires pour équiper entièrement les quatre ateliers du Centre. Après un retard de cinq ans, l'inflation a fait passer cette somme à près de 11 millions de dollars E.-U., dont 2 millions ont été obtenus. Des efforts sont déployés pour mobiliser les fonds de toutes les sources possibles en vue de trouver les sommes qui manquent. La somme de 1,5 million de dollars E.-U. actuellement requise fait partie des ressources à mobiliser pour acquérir un minimum de machines et d'équipements afin de faire fonctionner les quatre ateliers.

103

PROFIL DE PROJET No S9

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance au Centre régional africain de la technique (CRAT)
2. Objectif : Aider le CRAT à renforcer ses activités, principalement celles qui ont trait aux activités de démonstration, à la formation en cours d'emploi et à la diffusion de l'information

<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Promoteur/garant</li> <li>4. Lieu d'exécution du projet</li> <li>5. Estimation du coût total</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</li> </ol>
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. CRAT</li> <li>4. Dakar, Sénégal, et autres pays de la région/sous-région</li> <li>5. 2,4 millions de dollars</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. L'assistance fournie au CRAT serait axée sur l'amélioration de l'efficacité des services du Centre en ce qui concerne :             <ol style="list-style-type: none"> <li>i) Les usines pilotes et unités de démonstration utilisées pour perfectionner les compétences nationales affectées au développement rural;</li> <li>ii) Les unités de démonstration et de formation qui s'occupent des techniques fondées sur les énergies renouvelables et des techniques de traitement des produits alimentaires;</li> <li>iii) Le développement des compétences en matière de services de consultants et d'études industrielles; et</li> <li>iv) La création d'un centre régional d'information sur les techniques.</li> </ol> <p>Des études préliminaires de faisabilité et, dans certains cas, des études de faisabilité ont été réalisées au sujet des propositions ci-dessus; le manque de fonds constitue actuellement un handicap dans le cas de toutes ces propositions.</p> </li> </ol>

PROFIL DE PROJET No S10

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance pour la mise au point d'un programme de développement industriel intégré dans la région du Liptako-Gourma
2. Objectif : La première phase a consisté à définir la stratégie de développement industriel du Liptako-Gourma et à déterminer les projets prioritaires dont l'exécution favorisera la croissance économique de toute la région. La deuxième phase comprendra des études préliminaires de faisabilité et des activités de promotion industrielle.

<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Promoteur/garant</li> <li>4. Lieu d'exécution du projet</li> <li>5. Estimation du coût total</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</li> </ol>
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Autorité du Liptako-Gourma (Haute-Volta, Mali, Niger)</li> <li>4. Direction générale de l'Autorité du Liptako-Gourma</li> <li>5. a) Contribution de l'OMUDI pour la première phase (mai à novembre 1982) 1 094 000 dollars E.-J.</li> <li>b) A déterminer pour la deuxième phase</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. La première phase s'est déroulée de mai à novembre 1982 - Le rapport de la mission a été soumis au Conseil de Ministres de l'Autorité qui a retenu trois (3) projets à dimension sous-régionale :             <ol style="list-style-type: none"> <li>i) usine d'engrais phosphatés</li> <li>ii) usine sidérurgique</li> <li>iii) cimenterie</li> </ol> <p>Les objectifs de la deuxième phase sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i) établissement d'études de marché</li> <li>ii) établissement d'études préliminaires de faisabilité</li> <li>iii) mise au point de procédures</li> <li>iv) fourniture d'assistance à la Direction générale du Liptako-Gourma</li> <li>v) fourniture d'assistance à la Direction générale et aux pays membres</li> <li>vi) formation du personnel de la Direction générale du Liptako-Gourma</li> </ol> </li> </ol>

PROFIL DE PROJET No S11

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'un centre de technologie de l'Union du fleuve Mano
2. Objectif : Aider les Etats membres de l'Union à lancer, élaborer, appliquer, examiner, évaluer et concevoir de nouveaux types de technologies adaptées à leurs industries

- |   |   |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Promoteur/garant</li> <li>4. Lieu d'exécution du projet</li> <li>5. Estimation du coût total</li> </ol>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</li> </ol>  |
| <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Union du fleuve Mano</li> <li>4. A déterminer</li> <li>5. Devra être déterminé par une étude future, mais on peut estimer qu'une somme de 8 millions de dollars E.-U. sera nécessaire pour la première phase</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>6. Le projet a pour but d'aider les pays de l'Union à mettre au point et à acquérir des techniques industrielles appropriées qui seront utilisées localement. Les modalités de financement du projet et la façon dont le centre sera géré restent à déterminer.</li> </ol> |

PROFIL DE PROJET NO. S12

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Assistance à l'Union douanière et économique d'Afrique Centrale (UDEAC)
2. Objectif: renforcer les moyens du Secrétariat et des Etats membres de l'UDLAC concernant la planification, la programmation, la création, l'évaluation et la promotion des industries communautaires.

<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Promoteur/garant</li> <li>4. Lieu d'exécution du projet</li> <li>5. Estimation du coût total</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</li> </ol>
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Union Douanière et Economique d'Afrique Centrale (UDEAC)</li> <li>4. Secrétariat de l'UDEAC, Bangui, R.C.A.</li> <li>5. 1,4 million de dollars E.U.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. a) <u>Objectifs immédiats:</u> <ol style="list-style-type: none"> <li>(i) déterminer les domaines de spécialisation industrielle de chaque Etat membre, notamment en ce qui concerne les plans intégrés pour la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales et le développement des industries, dont les agro-industries;</li> <li>(ii) identifier les projets communs au sein de l'UDEAC en particulier dans les sous-secteurs industriels moteurs;</li> <li>(iii) établir des études préliminaires de faisabilité;</li> <li>(iv) aider le Secrétariat et les Etats membres de l'UDEAC à obtenir des offres et des moyens de financement pour leurs industries;</li> <li>(v) aider à évaluer des études techniques, à superviser la construction des usines et à perfectionner la main-d'oeuvre et (vi) proposer des statuts pour les entreprises industrielles de l'UDEAC en déterminant comment elles fonctionneront, notamment en ce qui concerne les approvisionnements en matières premières, la commercialisation des produits finis et la répartition des bénéfices.</li> </ol> </li> <li>b) <u>Résultats escomptés</u> <ol style="list-style-type: none"> <li>(i) sélection des sous-secteurs d'industries prioritaires; (ii) études préliminaires de faisabilité et études de faisabilité; (iii) description détaillée des projets identifiés;</li> <li>(iv) assistance pour la promotion des projets; et (v) assistance pour l'évaluation des études techniques et la supervision de la création de projets conjoints.</li> </ol> </li> <li>c) <u>Durée proposée</u> : 4 ans.</li> </ol>



PROFIL DE PROJET NO. S13

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance à la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)
2. Objectif: Aider le Secrétariat et les pays membres de la CEPGL à renforcer leurs capacités de planification, programmation, création, évaluation et promotion d'industries communautaires.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. CEPGL</p> <p>4. Secrétariat de la CEPGL Gisengi, Rwanda</p> <p>5. 1,31 million de dollars E.U.</p>	<p>6. a) <u>Objectif immédiat:</u></p> <p>i) effectuer des études de marché et des études préliminaires de faisabilité pour les divers projets industriels approuvés par la CEPGL pour exécution et relatifs à la métallurgie, aux industries chimiques, aux industries mécaniques et aux industries de matériaux de construction, ii) aider à développer les diverses industries communautaires au sein de la CEPGL et à définir les responsabilités des pays d'exécution et le rôle du Secrétariat de la CEPGL; iii) aider le Secrétariat et les Etats membres de la CEPGL à obtenir des offres et des moyens de financement pour ces industries; iv) aider à évaluer des études techniques, à superviser la construction des usines et à perfectionner la main-d'oeuvre; v) proposer des statuts pour ces industries en déterminant comment fonctionneront de telles entreprises. notamment en ce qui concerne les approvisionnements en matières premières, la commercialisation des produits finis et la répartition des bénéfices.</p> <p>b) <u>Résultats escomptés:</u></p> <p>i) étude du marché sous-régional pour les industries sélectionnées; ii) études préliminaires de faisabilité concernant les industries communautaires approuvées; iii) détermination des moyens à retenir pour la création des industries approuvées.</p> <p>c) <u>Durée prévue</u> : 4 ans.</p>

PROFIL DE PROJET NO. S14

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)
2. Objectif: Renforcer les moyens de l'OAPI et des Etats membres concernant la promotion de la propriété industrielle comme composante technologique des activités industrielles et de recherche développement des Etats Africains.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p> <p>6. a) <u>Historique:</u></p> <p>i) La création d'un Centre de documentation et d'information en matière de brevets au sein de l'OAPI (projet RAF/77/012 financé par le PNUD, la RFA, la France, la Suisse et la CEE et terminé au 31-12-82), a permis à l'Organisation de mettre en place, aussi bien au niveau du siège qu'à celui des Etats membres (structures nationales de liaison), une infrastructure institutionnelle au service de l'industrie privée, des instituts de recherche et des administrations nationales; l'objectif de ce projet est la promotion du développement technique et industriel des Etats membres par la mise à leur disposition de documents et d'information sur les inventions et progrès techniques.</p> <p>ii) Le présent projet s'insérera dans les objectifs énoncés sous i); il est encore au stade de la conception et pourrait être étudié conjointement avec des organismes comme la CEA et l'ONUDI avec qui l'OAPI a signé des accords de coopération.</p> <p>b) <u>Objectifs immédiats:</u></p> <p>i) Développer et renforcer les services conseils offerts par l'Organisation dans les domaines suivants :          - réglementation des technologies (brevets, savoir-faire technologique, etc.);          - évaluation de technologies brevetées en rapport avec des profils de projets dans les secteurs prioritaires du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;          - réglementation des échanges commerciaux de produits ou de services;</p> <p>ii) Identifier les besoins techniques en rapport avec les secteurs industriels stratégiques définis dans le programme initial intégré de promotion industrielle;</p> <p>iii) Sensibiliser les agents économiques à l'importance de l'élément propriété industrielle dans les études de faisabilité des projets industriels nationaux, et leur dispenser une formation à cet effet;</p> <p>iv) Utiliser l'information scientifique et technique contenue dans la documentation relative aux brevets à l'appui des activités de recherche menées par les petites entreprises et les administrations nationales.</p>
<p>3. OAPI <u>1/</u></p> <p>4. Siège de l'OAPI</p> <p>5. A déterminer</p> <p><u>1/</u> Le projet pourrait être examiné et appuyé par la CEA, l'ONUDI et l'OUA.</p>	

PROFIL DE PROJET NO. S15

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance au laboratoire pharmaceutique régional du Burundi
2. Objectif: Promouvoir la recherche et contribuer à la mise au point de médicaments à base de plantes médicinales locales telles que le quinquina, le pyrèthre et le ricin

<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Promoteur/garant</li> <li>4. Lieu d'exécution du projet</li> <li>5. Estimation du coût total</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</li> </ol>
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. CEPGL</li> <li>4. Burundi</li> <li>5. 105,000 \$EU</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Le projet vise à renforcer les capacités de recherche du laboratoire pharmaceutique du Burundi et à contribuer au développement des industries pharmaceutiques des pays de la CEPGL. Les activités du projet comprendront notamment la recherche sur la préparation de médicaments à partir de plantes médicinales locales et leur fabrication dans le cadre d'unités pilotes. Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1979. Une demande a été adressée à l'ONUDI par le Gouvernement du Burundi. Il est prévu que le PNUD contribuera au financement pour un montant de 105 000 \$E.-U.</li> </ol>

Sous-programme concernant la formation de la main-d'oeuvre industrielle

75. Les ressources humaines constituent certainement les facteurs de production locaux les plus importants. Par ailleurs, le domaine de la formation industrielle est un de ceux qui se prêtent à la coopération sous-régionale. On pourrait donc envisager d'harmoniser les politiques et les programmes nationaux de formation de la main-d'oeuvre industrielle et technique. L'élaboration d'inventaires de la main-d'oeuvre faciliterait l'échange des programmes de même que l'établissement de liens entre les institutions des diverses sous-régions ou de l'ensemble de l'Afrique. L'adoption, dans les sous-secteurs prioritaires, de programmes sous-régionaux de formation adaptés aux besoins de ces sous-secteurs et la mise en commun des moyens nationaux de formation aideraient à surmonter les contraintes qui pèsent actuellement sur le développement industriel des diverses sous-régions et de la région tout entière.

76. Treize projets d'appui sont inscrits au programme initial :

- a) Inventaire des moyens de formation sous-régionaux, Afrique de l'Est et Afrique australe (Profil de projet No S16);
- b) Formation du personnel technique et de gestion, Afrique de l'Est et Afrique australe (Profil de projet No S17);
- c) Développement des capacités de gestion et des services-conseils dans l'industrie, Afrique de l'Est et Afrique australe (Profil de projet No S18);
- d) Développement de l'entreprise industrielle locale (Répertoire de profils de projets pour les petites industries, Afrique de l'Est et Afrique australe (Profil de projet No S19);
- e) Assistance à la CEDEAO pour l'instauration d'un programme de formation industrielle (Profil de projet No S20);
- f) Renforcement des capacités de consultation et de gestion dans l'industrie, Afrique de l'Ouest (Profil de projet No S21);
- g) Développement des entreprises locales (Répertoire de profils de projets pour les petites industries, Afrique de l'Ouest (Profil de projet No S22);
- h) Assistance à l'UDEAC et à la CEPGL pour l'élaboration d'un programme de formation industrielle (Profil de projet No S23);
- i) Développement des capacités de gestion et de services-conseils dans l'industrie, Afrique centrale (Profil de projet No S24);
- j) Développement des entreprises locales (Répertoire de profils de projets pour les petites industries, Afrique centrale (Profil de projet No S25);
- k) Assistance pour l'élaboration d'un programme de formation industrielle, Afrique du Nord (Profil de projet No S26);
- l) Amélioration des capacités de gestion et de services-conseils dans l'industrie, Afrique du Nord (Profil de projet No S27);
- m) Développement des entreprises locales (Répertoire de profils de projets pour les petites industries), Afrique du Nord (Profil de projet No S28).

PROFIL DE PROJET N° S16

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Inventaire des moyens de formation de la sous-région
2. Objectif : Evaluer les moyens de formation industrielle de la sous-région, en vue d'améliorer et de renforcer la formation en main-d'oeuvre industrielle

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. Les pays membres de la SADCC</p> <p>4. Unité de coordination industrielle de la SADCC, Dar es-Salaam</p> <p>5. Renseignement non disponible</p>	<p>6. Le projet est destiné à fournir une étude complète de tous les moyens/systèmes de formation de la sous-région, sur la base de laquelle des programmes détaillés de formation sous-régionale seront établis et exécutés. Bien que ce projet ait pour promoteur la SADCC, il est prévu d'en étendre la portée aux autres pays de la sous-région et d'y faire participer l'AIHTTR et d'autres organismes. A l'occasion de cette étude, on recueillera aussi des renseignements permettant d'établir l'inventaire des structures industrielles de la sous-région.</p>

PROFIL DE PROJET N° S17

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Formation du personnel technique et de gestion
2. Objectif : Former le personnel technique et de gestion nécessaire au développement industriel sous-régional.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. SADCC</p> <p>4. Unité de coordination industrielle de la SADCC, Dar es Salaam, Tanzanie.</p> <p>5. Coût de la phase préparatoire : 25 000 dollars E.-U. Coût total de la mise en oeuvre du projet : à déterminer</p>	<p>6. a) <u>Historique</u> : L'idée du projet a été examinée dans le cadre d'une mission de programmation de l'ONUDI dans certains pays de la SADCC.</p> <p>b) <u>Objectif immédiat</u> : Concevoir et exécuter des programmes de formation pour le personnel technique et de gestion à l'Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (ESAM), Dar es-Salaam, dans des domaines tels que i) le développement et la gestion des petites industries; ii) la planification, l'évaluation et la gestion des projets; iii) la gestion de la production; iv) le contrôle des stocks et la gestion des entrepôts; v) la gestion financière; vi) la planification, l'évaluation et la gestion des projets relatifs au transport.</p> <p>c) <u>Activités du projet</u> : Après approbation du projet, l'ONUDI, en collaboration avec la CEA et l'OUA, aidera la SADCC à faire une étude (phase préparatoire) en vue de déterminer les besoins en matière de formation de la sous-région, sur la base de laquelle pourront être élaborés des programmes de formation à exécuter durant la seconde phase. La durée du projet a initialement été fixée à six mois.</p> <p>d) Le projet sera étendu aux autres pays de la sous-région.</p>

PROFIL DE PROJET N° S18

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Développement des capacités de gestion et de services-conseils dans l'industrie
2. Objectif : Développer ou renforcer les mécanismes/politiques de gestion et de consultation dans l'industrie pour améliorer les activités correspondantes dans la sous-région.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. SADCC</p> <p>4. Unité de coordination industrielle de la SADCC / Organisation tanzanienne d'études et de consultation industrielles (TISCO), Dar es-Salaam, Tanzanie</p> <p>5. Coût total : 891 000 dollars E.-U.</p>	<p>6. a) <u>Historique</u> : L'idée du projet a été examinée au cours de la mission de programmation de l'ONUDI dans certains pays de la SADCC. Il est proposé que l'ONUDI, l'Unité de coordination industrielle de la SADCC et la TISCO élaborent ensemble le descriptif du projet.</p> <p>b) <u>Objectif immédiat</u> : Développer ou renforcer les mécanismes/politiques de gestion et de consultation destinés à contribuer à la mise en oeuvre effective du programme de développement industriel sous-régional.</p> <p>c) <u>Activités du projet</u> : A déterminer; le projet sera étendu aux autres pays de la sous-région.</p> <p>d) <u>Durée proposée</u> : 2 ans.</p>

PROFIL DE PROJET N° S19

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique

1. Titre du Projet : Développement de l'entreprise industrielle locale (Répertoire de profils de projets pour les petites industries

australe

2. Objectif : Elever les capacités industrielles d'entreprise de l'industrie à petite échelle en promouvant aussi la création de ces types d'industries manufacturières et à petite échelle nécessaires au cours de la décennie du développement industriel de l'Afrique (1980-1990)

3. Promoteur/garant

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

3. SARCC + ZEP  
CEA/OJA/ONUDI

4. Addis-Abeba

5. (En dollars E.U.)

a) Personnel du projet :  
166 000

b) Ateliers de formation et voyage d'études pour les entrepreneurs africains :  
222 140

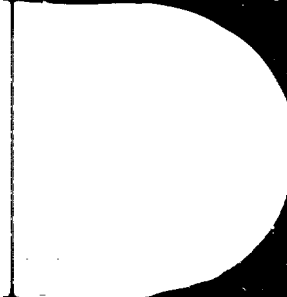
c) Matériel :  
12 000

Total 400 140

Le projet a pour but d'aider les pays africains à jeter les bases d'un développement accéléré, rationnel et intégré du sous-secteur de l'industrie à petite échelle en vue de satisfaire les besoins fondamentaux du consommateur en matière de développement dans les zones rurales et urbaines ainsi que de réaliser les objectifs définis dans le programme de la décennie. L'annuaire des profils de projet est censé fournir des entrepreneurs d'industries à petites échelles locales avec des informations et conseils détaillés nécessaires pour initier, préparer et exécuter les projets industriels à petite échelle avec ou sans l'aide des services d'extension. Il est envisagé que l'annuaire des profils de projets sera développé dans un manuel pour les entrepreneurs et les investisseurs africains intéressés aux unités de promotion industrielles à petite échelle.

La CEA a entrepris un projet initial dans ce domaine (Référence : ECA/INR/SSI/WP/2 - Annuaire des profils sur les industries à petite échelle en Afrique).





PROFIL DE PROJET No S20

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance à la CEDEAO pour l'instauration d'un programme de formation industrielle
2. Objectif : Etablir un inventaire complet des moyens de formation industrielle dans la sous-région et en renforcer certains en vue d'améliorer la formation de la main-d'oeuvre industrielle requise dans la sous-région.

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEDEAO
4. Secrétariat de la CEDEAO, Lagos, Nigéria
5. A fixer

6. a) Historique : Le projet est encore au stade de la conception et devra être discuté avant d'être mis au point.
- b) Objectif : L'objectif du projet est d'établir un inventaire complet de tous les moyens ou systèmes de formation de la sous-région, sur la base duquel des programmes globaux sous-régionaux de formation pourront être élaborés et exécutés.

PROFIL DE PROJET No S 21

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Renforcement des capacités de consultation et de gestion dans l'industrie
2. Objectif : Développer et renforcer les institutions/politiques de gestion et de consultation dans l'industrie en vue d'améliorer la gestion et la consultation industrielles dans la sous-région.

<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Promoteur/garant</li> <li>4. Lieu d'exécution du projet</li> <li>5. Estimation du coût total</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</li> </ol>
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. CEDEAO</li> <li>4. Secrétariat de la CEDEAO, Lagos, Nigéria</li> <li>5. A fixer</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. a) <u>Historique</u> : Le projet est encore au stade de la conception et devra être mis au point.</li> <li>b) <u>Objectif</u> : Développer et renforcer les institutions et les politiques de gestion et de consultation dans l'industrie en vue d'exécuter efficacement le programme de développement industriel sous-régional.</li> </ol>

117

PROFIL DE PROJET No S22

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Développement des entreprises locales (répertoire de profils de projets pour les petites industries)
2. Objectif : Améliorer les capacités industrielles des entreprises dans la petite industrie et favoriser ainsi la création des types de petites industries et d'industries manufacturières requis au cours de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (1980-1990).

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Pays africains
4. CEA, Addis-Abeba
5. En dollars E.U.
1. Personnel du projet : 166 000
2. Ateliers de formation et voyages d'étude pour des entrepreneurs africains : 222 140
3. Matériel : 12 000
- TOTAL 400 140

6. L'objet du projet est d'aider les pays africains à jeter les bases d'un développement accéléré rationnel et intégré du sous-secteur de la petite industrie en vue de satisfaire les besoins fondamentaux des consommateurs et les besoins de développement dans les zones rurales et urbaines ainsi qu'à réaliser les objectifs définis dans le programme pour la Décennie. Le répertoire des profils de projets doit fournir aux petits entrepreneurs industriels locaux les informations et les directives détaillées dont ils ont besoin pour lancer, préparer et exécuter des projets relatifs aux petites industries, avec ou sans l'aide des services de vulgarisation. Il est prévu que le répertoire des profils de projets sera élaboré sous forme de manuel à l'intention des entrepreneurs et des investisseurs africains s'intéressant aux services de promotion des petites industries.

La CEA a entrepris un projet initial dans ce domaine (référence : ECA/INR/SSI/WP/2 - Répertoire des profils de projets sur les petites industries en Afrique).

PROFIL DE PROJET NO. S23

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance à l'UDEAC et à la CEPGL pour l'élaboration d'un programme de formation industrielle
2. Objectif: Etablir un inventaire complet des moyens de formation industrielle dans la sous-région, évaluer leurs programmes et activités et en renforcer un certain nombre en vue d'améliorer la formation de la main-d'oeuvre industrielle requise dans la sous-région.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. UDEAC/CEPGL</p> <p>4. Secrétariat de l'UDEAC, Bangui, R.C.A. et de la CEPGL, Gisengi, Rwanda</p> <p>5. A déterminer</p>	<p>b. a) <u>Historique</u>: le projet est encore au stade de la conception et devra être discuté avant d'être mis au point.</p> <p>b) <u>Objectif</u>: l'objectif du projet est de faire une étude et une évaluation complètes de tous les moyens ou systèmes de formation dans la sous-région, sur la base desquelles des programmes globaux sous-régionaux de formation pourront être élaborés et exécutés.</p>

PROFIL DE PROJET NO. S24

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Développement des capacités de gestion et de services-conseils dans l'industrie
2. Objectif: Développer et renforcer les mécanismes/politiques de gestion et de consultation dans l'industrie pour améliorer la gestion et les services-conseils industriels dans la sous-région

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEPGL et UDEAC
4. Secrétariats de la CEPGL, Gisenyi, Rwanda et de l'UDEAC, Bangui, R.C.A.
5. A déterminer

6. a) Historique: le projet est encore au stade de la conception et devra être discuté avant sa mise au point.
- b) Objectif: développer et renforcer les mécanismes/politiques de gestion et de consultation dans l'industrie en vue d'exécuter efficacement le programme de développement industriel sous-régional.

PROFIL DE PROJET NO. S25

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Développement des entreprises locales (répertoire de profils de projets pour les petites industries)
2. Objectif: Améliorer les capacités industrielles des entreprises dans la petite industrie, favorisant ainsi la création de des types de petites industries et d'industries manufacturières requis au cours de la Décennie pour le développement industriel de l'Afrique.

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. UDEAC/CE/IGL
4. CEA, Addis Abeba
5. A déterminer

6. L'objet du projet est d'aider les pays de la sous-région à jeter les bases d'un développement accéléré, rationnel et intégré du sous-secteur de la petite industrie en vue de satisfaire les besoins fondamentaux des consommateurs et les besoins en développement dans les zones rurales et urbaines ainsi qu'à réaliser les objectifs définis dans le programme pour la Décennie. Le répertoire des profils de projets doit fournir aux petits entrepreneurs industriels locaux les informations et directives détaillées dont ils ont besoin pour lancer, préparer et exécuter les projets pour les petites industries, avec ou sans l'aide des services de vulgarisation. Il est prévu que le répertoire des profils de projets sera élaboré sous forme de manuel à l'intention des entrepreneurs et des investisseurs africains s'intéressant aux unités de promotion des petites industries.

La CEA a entrepris l'élaboration d'un projet initial dans ce domaine (référence : CEA/INR/951/WP/2 - Répertoire de: profils de projets sur les petites industries en Afrique).

PROFIL DE PROJET NO. S26

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Assistance pour l'élaboration d'un programme de formation industrielle
2. Objectif: Etablir un inventaire complet des moyens de formation industrielle dans la sous-région, évaluer leurs programmes et activités et en renforcer un certain nombre en vue d'améliorer la formation de la main-d'oeuvre industrielle requise dans la sous-région.

<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Promoteur/garant</li> <li>4. Lieu d'exécution du projet</li> <li>5. Estimation du coût total</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</li> </ol>
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. CEA/OJA/ONUDI</li> <li>4. A déterminer</li> <li>5. A déterminer</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. a) <u>Historique</u> : le projet est encore au stade de la conception et devra être discuté avant d'être mis au point.</li> <li>b) <u>Objectif</u> : Le projet consistera en une étude et une évaluation complètes de tous les moyens ou systèmes de formation dans la sous-région, sur la base desquelles des programmes globaux sous-régionaux de formation pourront être élaborés et exécutés, compte étant dûment tenu des moyens de formation existants dans l'industrie.</li> </ol>



PROFIL DE PROJET NO. S27

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Amélioration des capacités de gestion et de services-conseils dans l'industrie
2. Objectif: Identifier dans la sous-région les services de gestion et consultation industrielles appropriés, en vue de renforcer leur contribution à la mise en oeuvre du programme pour la Décennie.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. CEA/OUA/ONUDI</p> <p>4. A déterminer</p> <p>5. A déterminer</p>	<p>6. (a) <u>Historique</u>: le projet est encore au stade de la conception et devra être discuté avant d'être mis au point.</p>

PROFIL DE PROJET NO. S28

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle SOUS-REGION : Afrique du Nord

1. Titre du projet: Développement des entreprises locales (répertoire de profils de projets pour les petites industries)
2. Objectif: Améliorer les capacités industrielles des entreprises dans la petite industrie, favorisant ainsi la création des types de petites industries et industries manufacturières requises au cours de la Décennie pour le développement industriel de l'Afrique.

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEA/OUA/ONUDI

4. CEA, Addis Abeba

5. A déterminer

6. L'objet du projet est d'assister les pays de la sous-région à jeter les bases d'un développement accéléré, rationnel et intégré du sous-secteur de la petite industrie en vue de satisfaire les besoins fondamentaux des consommateurs et les besoins en développement dans les zones rurales et urbaines ainsi qu'à réaliser les objectifs définis dans le programme pour la Décennie. Le répertoire de profils de projets doit fournir aux petits entrepreneurs industriels locaux les informations et directives détaillées dont ils ont besoin pour lancer, préparer et exécuter les projets pour les petites industries, avec ou sans l'aide des services de vulgarisation. Il est prévu que le répertoire des profils de projets sera élaboré sous forme de manuel à l'intention des entrepreneurs et des investisseurs africains s'intéressant aux unités de promotion des petites industries. La CEA a entrepris l'élaboration d'un projet initial dans ce domaine (référence : CEA/INR/951/WP/2 - Répertoire de: profils de projets sur les petites industries en Afrique).

Autres projets d'appui

77. Les projets entrant dans cette catégorie relèvent davantage des études et déboucheront sur l'élaboration de projets d'investissement multinationaux dans les domaines prioritaires. Une fois mieux élaborés, ils seront inclus dans les projets d'investissement à promouvoir.

78. Dix-neuf projets d'appui sont inscrits au programme initial :

- a) Transformation du poisson et autres produits de la mer, Afrique de l'Est et Afrique australe (Profil de projet No S29);
- b) Amélioration et développement de l'industrie du ciment, Afrique de l'Est et Afrique australe (Profil de projet No S30);
- c) Utilisation de sous-produits d'aciérie pour la production de ciment de laitier, Afrique de l'Est et Afrique australe (Profil de projet No S31);
- d) Développement des industries de traitement de la viande et des industries connexes, Afrique de l'Ouest (Profil de projet No S32);
- e) Traitement du poisson et autres produits de la mer, Afrique de l'Ouest (Profil de projet No S33);
- f) Développement de l'industrie cotonnière, Afrique de l'Ouest (Profil de projet No S34);
- g) Création d'une société de cabotage de l'Union du fleuve Mano, Afrique de l'Ouest (Profil de projet No S35);
- h) Création d'une foire de l'industrie et de la technologie pour les Etats membres de l'Union du fleuve Mano (Profil de projet No S36);
- i) Mise en valeur des ressources en tourbe, Afrique centrale (Profil de projet No S37);
- j) Plan quinquennal de développement industriel des pays de la CEPGL (secteur industriel) (Profil de projet No S38);
- k) Assistance aux pays de la CEPGL pour la fabrication de matériel électrique (Profil de projet No S39);
- l) Etude de faisabilité sur la fabrication des équipements de chemin de fer dans la sous-région de l'Afrique centrale (Profil de projet No S40);
- m) Développement de la production d'ingrédients actifs pour pesticides et insecticides, Afrique centrale (Profil de projet No S41);
- n) Assistance à la République centrafricaine pour le traitement intégré des produits d'élevage (Profil de projet No S42);
- o) Promotion de l'industrie du traitement des denrées alimentaires, Afrique du Nord (Profil de projet No S43);

- p) Transformation du Centre national tunisien du cuir et de la chaussure en centre sous-régional (Profil de projet No S44);
- q) Centres régionaux africains pour le génie génétique et la biotechnologie, Afrique du Nord (Profil de projet No S45);
- r) Fabrication de wagons marchandises et voyageurs, Afrique du Nord (Profil de projet No S46);
- s) Création d'une usine sous-régionale de produits forgés, Afrique du Nord (Profil de projet No S47).

PROFIL DE PROJET N° S29

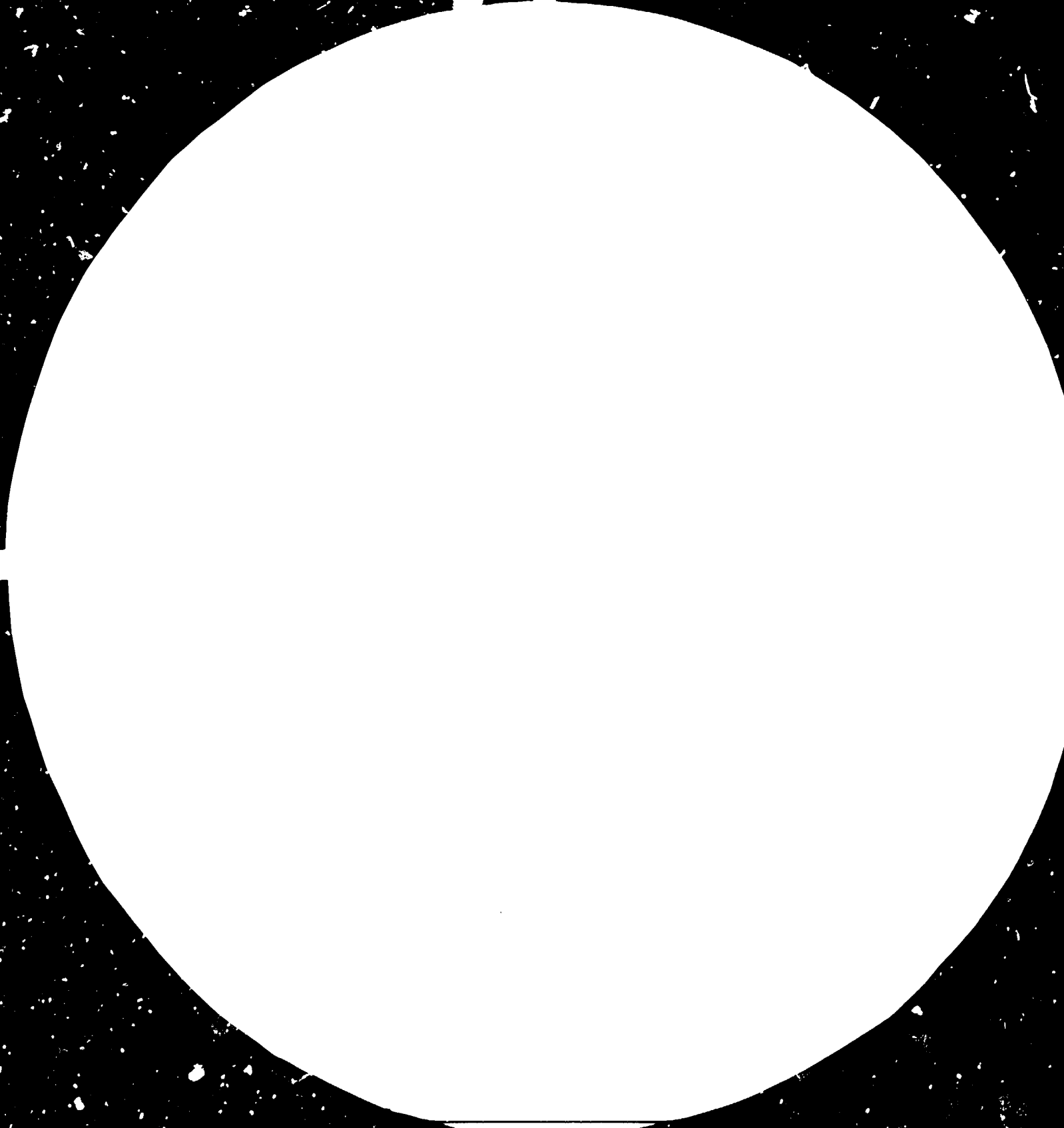
DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique

1. Titre du Projet : Traitement du poisson et autres produits de la mer
2. Objectif : Agrandir des usines existantes et/ou en créer de nouvelles pour le traitement du poisson et d'autres produits de la mer en vue du remplacement des importations et de l'exportation.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. CEA/ONUDI/OUA</p> <p>4. Coordination à Addis Abeba</p> <p>5. Le coût de l'étude exploratoire est estimé à 40 000 \$ E.-U.</p>	<p>6. Bien que le poisson soit l'une des principales ressources économiques de l'Afrique, la pêche côtière reste le monopole des compagnies étrangères, ce qui freine le développement de la pêche et du traitement en Afrique. Les côtes de la sous-région offrent des possibilités considérables, surtout pour la pêche du thon, des sardines et des crevettes. La plupart des pays côtiers de la sous-région ont des ports de pêche, et des aménagements sont prévus au cours de la Décennie des transports et des communications.</p> <p>Une étude exploratoire déterminera la gamme des produits - farine de poisson, huile de poisson, concentrés de protéine de poisson, crevettes - et les besoins en main-d'oeuvre. Cette étude exploratoire, qui sera suivie, si nécessaire, d'une étude préliminaire de faisabilité, indiquera également quel(s) serai(en)t le(s) pays le(s) mieux à même de promouvoir ce(s) projet(s) d'investissement.</p>

0  
A  
I  
C  
I  
7





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART  
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-  
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010A  
1963-A (ANSI) TEST CHART No. 2



PROFIL DE PROJET N° S30

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du Projet : Amélioration et développement de l'industrie du ciment

2. Objectif : Aider les Etats membres de la SADCC à développer et à améliorer leurs industries de ciment et produits connexes

3. Promoteur/garant  
4. Lieu d'exécution du projet  
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. SADCC

4. Unité de coordination industrielle de la SADCC, Dar es Salaam, Tanzanie.

5. A déterminer.

a) Historique : L'idée du projet a été examinée au cours d'une mission de programmation de l'ONUDI dans certains pays de la SADCC.

b) Objectif immédiat : Créer un réseau d'institutions nationales (coordonné par l'Unité de coordination industrielle de la SADCC) qui : i) collectera et diffusera les informations techniques concernant le ciment et les produits connexes; ii) lancera et coordonnera les programmes sous-régionaux relatifs au ciment et produits connexes, y compris les études de faisabilité; iii) fournira des services de consultation; et iv) organisera des programmes de formation, des voyages d'études, et l'octroi de bourses, ainsi que des réunions et ateliers portant sur divers aspects des industries du ciment et des industries connexes.

c) Activités de projet : A déterminer.

PROFIL DE PROJET NO. S31

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION: Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet: Utilisation de sous-produits d'aciérie pour la production de ciment de laitier
2. Objectif: Aider les autorités du Zimbabwe à exécuter des recherches technico-économiques détaillées sur la conception d'une usine utilisant des sous-produits d'aciérie pour la production de ciment destiné à la construction et contribuer de ce fait à la rentabilité du projet d'aciérie du Zimbabwe (Voir profil de projet No. 1)

<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Promoteur/garant</li> <li>4. Lieu d'exécution du projet</li> <li>5. Estimation du coût total</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</li> </ol>
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. SADCC + ZEP</li> <li>4. Zimbabwe</li> <li>5. 150 000 \$ E.U.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Comme indiqué dans le profil de projet No 1, le Gouvernement prépare l'extension des installations de ZISCOSTEEL de façon à améliorer et à diversifier sa production. Ces installations produiront un volume appréciable de sous-produits (laitier) qui pourront être utilisés afin de produire du ciment de laitier. Avant de passer à la création de l'usine de ciment de laitier, il serait opportun d'exécuter une étude de faisabilité technique et économique complète pour s'assurer de sa viabilité et définir la taille de ses installations et les autres paramètres techniques.</li> </ol> <p>Selon les prévisions, cette usine pourrait produire 400 000 tonnes de ciment de laitier par an moyennant un investissement total de 80 ou 25 millions de dollars E.U., selon celui des deux procédés possibles qui serait retenu. Le premier supposerait l'existence d'une cimenterie intégrée avec une usine captive pour la granulation du ciment de laitier et le broyage du clinker et de laitier, ce qui exigerait des matières premières comme le calcaire, l'argile, le gypse et le laitier. L'autre nécessiterait une usine de broyage de clinker et de laitier avec une usine captive de granulation de laitier. Il faudra envisager la participation d'autres pays au capital et à la commercialisation. Les deux procédés exigeraient des installations de transport et de stockage de laitier, et le second demanderait en outre des silos à ciment et les intrants essentiels se réduiraient au ciment et au laitier.</p> <p>La production de l'usine permettrait de répondre non seulement à la demande intérieure du Zimbabwe mais aussi à celle de la sous-région. Des consultations avec des gouvernements de la sous-région seront à prévoir étant donné le caractère multinational du projet et la nécessité d'arrangements financiers.</p>

PROFIL DE PROJET No S32

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Développement des industries de traitement de la viande et des industries connexes
2. Objectif : Développer les industries entièrement intégrées de traitement de la viande et les industries connexes dans les pays de la sous-région.

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEDEAO
4. Secrétariat de la CEDEAO, Lagos, Nigéria
5. 3 millions de dollars E.U.

- a) Historique : Cette proposition est fondée sur une proposition de projet établie initialement par l'ONUDI pour un réseau sous-régional intégré de traitement et de distribution de la viande. Des informations plus détaillées sur la mise au point du projet pourront être obtenues auprès de la section commentée de l'ONUDI.
- b) Objectif : Assurer le développement entièrement intégré des industries de traitement de la viande et des industries connexes, de l'abattoir jusqu'au traitement de sous-produits, y compris les peaux et les cuirs, et d'autres produits de la viande.
- c) Activités : Le projet doit être réalisé en deux phases : phase I au cours de laquelle une étude sera menée pour déterminer les besoins et définir les stratégies et phase II au cours de laquelle les stratégies et les programmes définis durant la première phase seront exécutés.
- d) Durée proposée : 4 ans.

PROFIL DE PROJET No S33

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Traitement du poisson et autres produits de la mer

2. Objectif : Agrandir les usines existantes et/ou créer de nouvelles usines pour le traitement du poisson et autres produits de la mer en vue de remplacer les importations et d'exporter.

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution  
du projet

5. Estimation du  
coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEA/ONUUDI

4. A fixer

5. Etude exploratoire :  
40 000 dollars E.U.

6. Des conserveries de poisson fonctionnent actuellement dans des pays de la sous-région comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, mais la production est loin de satisfaire la demande sous-régionale, en particulier celle du thon en conserve. Les eaux côtières de l'Afrique de l'Ouest sont riches en ressources halieutiques et l'augmentation de la consommation de poissons par la population aiderait à combattre les carences actuelles en protéines de la sous-région.

Une étude exploratoire sera entreprise pour évaluer la demande éventuelle, déterminer les produits appropriés comme le thon en conserve, les concentrés de protéines de poisson et les crevettes et identifier les besoins en main-d'œuvre. Cette étude exploratoire qui sera suivie d'une étude préliminaire de faisabilité, le cas échéant, proposera également le pays ou les pays les mieux placés pour promouvoir le ou les projets d'investissement.

PROFIL DE PROJET No S34

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Développement de l'industrie cotonnière

2. Objectif : **Améliorer l'utilisation des capacités existantes et, le cas échéant, créer de nouvelles usines pour traiter localement les fibres de coton qui sont actuellement exportées.**

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEA/CNUDI

4. A fixer

5. Etude exploratoire :  
40 000 dollars E.U.

6. La production locale de fibres de coton était de l'ordre de 150 000 tonnes en 1982. La plupart des pays produisant assez de fibres fabriquent des textiles. Toutefois, au moins un tiers des textiles ainsi produits est exporté. Par ailleurs, les pays de la sous-région importent de grandes quantités de tissus en coton imprimés. Le traitement local des fibres de coton actuellement exportées offrirait un certain nombre d'avantages : recettes accrues en devises et meilleure utilisation des usines et des installations existantes. Une étude exploratoire sera entreprise pour évaluer les capacités inutilisées; elle portera essentiellement sur les usines de tissage de la sous-région. L'étude proposera les moyens de traiter localement les fibres actuellement exportées. La production de tissus écrus sera soit exportée, soit utilisée comme intrant dans les usines d'habillement. L'étude déterminera les produits à fabriquer, les besoins de la production, ainsi que les pays appropriés pour promouvoir le projet.

PROFIL DE PROJET No S35

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une société de cabotage de l'Union du fleuve Mano

2. Objectif : Accélérer la circulation des biens et des personnes et, ce faisant, promouvoir le développement rapide des industries et du commerce de l'Union.

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution  
du projet

5. Estimation du  
coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Union du fleuve Mano

4. A déterminer

5. Etude de faisabilité ne comprend pas d'études techniques détaillées : environ 0,3 million de dollars E.U.

- Coût de l'exécution du projet :  
5 à 10 millions de dollars E.U.

6. Le projet vise à améliorer et à renforcer les moyens de transport au sein de l'Union, afin d'accélérer la circulation des personnes et des biens, de manière à intensifier le développement des industries et du commerce au sein de l'Union.

Le projet est encore au stade de la conception; des données précises concernant les apports nécessaires et les résultats escomptés seront établis par la suite.

PROFIL DE PROJET No S36

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une foire de l'industrie et de la technologie pour les Etats membres de l'Union du fleuve Mano
2. Objectif : Promouvoir et développer au sein de l'Union le commerce des produits industriels manufacturés par les pays membres

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. Union du fleuve Mano</p> <p>4. Au sein des pays membres de l'Union, c'est-à-dire le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée.</p> <p>5. 546 000 dollars E.U.</p>	<p>6. a) <u>Historique</u> : Le projet a vu le jour à la suite de l'évaluation par l'Union du niveau technologique dans les Etats membres.</p> <p>b) Le but du projet est de favoriser la circulation des informations sur l'industrie et la technologie au sein de l'Union.</p>

PROFIL DE PROJET NO. S37

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique Centrale

1. Titre du projet : Mise en valeur des ressources en tourbe

2. Objectif : Entreprendre une étude visant à recenser et à évaluer les ressources en tourbe des pays de la CEPGL, à examiner les techniques appropriées et à promouvoir l'utilisation de la tourbe comme combustible.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. CEPGL</p> <p>4. Non défini</p> <p>5. 183.000 dollars US</p>	<p>6. Une étude préliminaire réalisée en 1981/1982 a fait le point des études effectuées antérieurement dans les pays de la CEPGL concernant la tourbe. Elle a recommandé d'effectuer une étude plus approfondie comportant un inventaire et une évaluation détaillés - qualitatifs et quantitatifs - des ressources en tourbe de la sous-région de la CEPGL, spécialement à l'Est du Zaïre, et une mise à jour des travaux effectués au Rwanda et au Burundi.</p> <p>L'étude devra recommander des méthodes pour l'exploitation rationnelle de la tourbe ainsi que des essais de production et de conditionnement mécanisés. Elle devra également aborder divers aspects technico-économiques et financiers pour permettre de déterminer si la tourbe peut être rentablement exploitée dans la sous-région.</p>



PROFIL DE PROJET NO. S38

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Plan quinquennal de développement industriel des pays de la CEPGL (secteur industriel)
2. Objectif: Aider la CEPGL à élaborer un plan de développement industriel mettant l'accent sur les industries motrices basées, entre autres, sur les ressources naturelles locales.

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEPGL

4. Secrétariat de la CEPGL  
Gisengi, Rwanda

5. US\$ 100,000

6. Le projet d'assistance multi-sectorielle à la Communauté Economique des Grands Lacs (CEPGL), financé par le PNUD, comprend l'élaboration d'un plan de développement quinquennal qui, entre autres secteurs, couvre l'industrie. Dans ce dernier domaine, il vise l'identification et l'exécution de projets industriels communs en vue d'accélérer le développement et l'intégration industriels au sein de la CEPGL, compte étant dûment tenu de la nécessité de mettre en valeur les ressources locales, de promouvoir les complémentarités entre les pays et de répondre aux besoins de la population.

PROFIL DE PROJET NO. S39

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance aux pays de la CEPGL pour la fabrication de matériel électrique
2. Objectif: Fabrication de matériel électrique tel que les lampes et les isolateurs en vue de réduire progressivement les importations

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. CEPGL</p> <p>4. A déterminer dans la CEPGL</p> <p>5. A déterminer</p>	<p>6. Ce projet, dont l'idée a été lancée par le Rwanda et qui vise à répondre aux besoins des pays de la CEPGL en matériel électrique, doit permettre de préciser les besoins du marché et faciliter la réalisation des études préliminaires de faisabilité et des études de faisabilité.</p>

PROFIL DE PROJET NO. S40

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Etude de faisabilité sur la fabrication des équipements de chemin de fer dans la sous-région de l'Afrique centrale
2. Objectif: Déterminer les types d'équipements que la sous-région est le mieux en mesure de produire, pour réduire sa dépendance à l'égard des marchés extérieurs et promouvoir l'industrie du matériel ferroviaire.

<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Promoteur/garant</li> <li>4. Lieu d'exécution du projet</li> <li>5. Estimation du coût total</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</li> </ol>
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Union Africaine des Chemins de Fer (UAC)</li> <li>4. l'étude couvre les pays de la sous-région</li> <li>5. 0,5 million de dollars des Etats Unis</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Le projet fait partie d'une étude couvrant la région de l'Afrique et est inclus dans le Programme de la Décennie des transports et des communications en Afrique. Une première étude concernant la sous-région de l'Afrique de l'Ouest a abouti à un projet de création en Haute Volta d'une usine de fabrication de wagons de chemins de fer dont le coût est estimé à 8 millions de dollars des Etats Unis.</li> </ol> <p>Le présent projet concerne une étude analogue pour la sous-région de l'Afrique Centrale. Sa durée prévue est de un an.</p>

PROFIL DE PROJET NO. S41

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Développement de la production d'ingrédients actifs pour pesticides et insecticides
2. Objectif: Production d'ingrédients actifs pour pesticides et insecticides à partir des matières premières locales pour les besoins des pays de la sous-région

<ol style="list-style-type: none"><li>3. Promoteur/garant</li><li>4. Lien d'exécution du projet</li><li>5. Estimation du coût total</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</li></ol>
<ol style="list-style-type: none"><li>3. CEPGL/Gouvernements du Zaïre et du Rwanda</li><li>4. A déterminer</li><li>5. A déterminer</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>6. Il s'agit de mettre en place un projet de production de pesticides et d'insecticides destiné à répondre aux besoins de la sous-région et utilisant les matières premières locales, en particulier pour la production d'ingrédients actifs.</li></ol>

PROFIL DE PROJET NO. S42

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance à la République centrafricaine pour le traitement intégré des produits d'élevage
2. Objectif: Développement intégré des différentes phases de la production et de la transformation - abattoir, tannerie, conserverie de viande, crèmerie

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. République centrafricaine/ UDEAC</p> <p>4. République centrafricaine</p> <p>5. A déterminer</p>	<p>6. a) Ce projet dont l'idée a été lancée par la République centrafricaine vise à promouvoir le développement intégré de l'industrie de transformation des produits de l'élevage et des activités connexes (abattoirs, tanneries, conserveries de viande, crèmeries).</p> <p>b) Première phase : évaluation des besoins des pays de l'UDEAC; seconde phase : élaboration d'un programme intégré comprenant des projets à mettre en oeuvre dans les pays de la sous-région.</p>

PROFIL DE PROJET No S43

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique du Nord

1. Titre du projet : Promotion de l'industrie du traitement des denrées alimentaires en Afrique du Nord
2. Objectif : Aider les pays de l'Afrique du Nord à développer des industries de traitement et de conservation des denrées alimentaires à partir des matières premières locales en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. L'OADI et la Fédération arabe des industries alimentaires
4. Bagdad
5. 150 000 \$ des E.-U.

6. Historique

Les études menées par l'OADI et la Fédération arabe des industries alimentaires ont fait apparaître la nécessité de promouvoir le développement des industries alimentaires et des industries connexes en Afrique du Nord. Actuellement, la sous-région doit importer une grande quantité de produits alimentaires, comme l'huile végétale, le sucre, les produits laitiers et céréaliers, les aliments pour nourrissons et les conserves.

Activités

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de mener une étude sur les industries de traitement et de conservation des produits alimentaires dans les pays de l'Afrique du Nord. Cette étude permettra de recenser les possibilités et d'élaborer un programme portant sur la modernisation des industries existantes et la création de nouvelles industries, ainsi que sur la formation de la main-d'oeuvre et la mise au point de la technologie correspondantes.

Les Etats membres sont encouragés à formuler des projets d'investissement destinés à être inclus ultérieurement dans le programme sous-régional, et de mobiliser les fonds nécessaires. La priorité sera accordée aux aliments pour nourrissons, au traitement et à la conservation des dattes, à la mise en conserve et à l'emballage des aliments, aux produits laitiers, et à la production de concentrés pour boissons non alcoolisées fabriquées à partir des matières premières locales.

PROFIL DE PROJET NO. S44

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique du Nord

1. Titre du projet : Transformation du Centre national tunisien du cuir et de la chaussure en centre sous-régional pour l'Afrique du Nord
2. Objectif : Réalisation d'un centre sous-régional pour l'Afrique du Nord.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. Tunisie: Centre national du cuir et de la chaussure</p> <p>4. Tunisie</p> <p>5. Etudes en cours en collaboration avec l'ONUDI</p>	<p>6. Le projet découle d'une recommandation formulée par l'ONUDI et la CEA et retenue par la Conférence des ministres africains de l'industrie. Il est proposé, avec l'aide de l'ONUDI et du PNUD :</p> <p>a) de faire une évaluation de la situation actuelle du CNCC;</p> <p>b) de prendre toutes les dispositions nécessaires pour transformer le Centre tunisien en un centre sous-régional.</p>

PROFIL DE PROJET NO. S45

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique du Nord

1. Titre du projet : Centres régionaux africains de génie génétique et de biotechnologie
2. Objectif : Création de centres régionaux de génie génétique et de biotechnologie

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Tunisie  
(Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique) et l'Egypte

4. A préciser

5. A préciser

6. Historique

Au cours des négociations à Vienne sur la création d'un Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, il avait été recommandé de créer initialement deux centres, l'un en Italie, et l'autre en Inde. Par la suite, il a été recommandé de créer cinq unités spécialisées dans les pays en développement dont deux en Afrique.

Suivi

Il est proposé de tenir des consultations avec les pays de la sous-région afin d'obtenir qu'ils appuient fermement les décisions prises à Vienne concernant la création de deux unités spécialisées en Afrique, de décider de leur lieu d'implantation, et d'élaborer un programme d'assistance financière et technique aux pays hôtes pour la création de ces centres.



PROFIL DE PROJET NO. S46

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique du Nord

1. Titre du projet: Fabrication de wagons marchandises et voyageurs
2. Objectif: Assurer la complémentarité dans la fabrication de wagons marchandises et voyageurs

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution  
du projet

5. Estimation du  
coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Différents pays

4. Différents pays

5. A préciser

6. Il s'agit, eu égard aux possibilités de chacun des pays de la sous-région, de définir un programme d'industrialisation complémentaire pour ces pays.

La Tunisie et l'Algérie produisent des wagons marchandises; l'Egypte et le Maroc fabriquent des wagons voyageurs. Il est proposé d'établir pour ces quatre pays, compte tenu de leurs capacités de production, un programme complet d'industrialisation (sous-traitance, fabrication d'éléments et montage) afin de répondre aux besoins de la sous-région.

PROFIL DE PROJET NO. S47

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

SOUS-REGION : Afrique du Nord

1. Titre du projet : Création d'une usine sous-régionale de produits forgés
2. Objectif : Création d'une industrie de produits forgés, notamment ceux utilisés dans le transport ferroviaire (capacité de production annuelle: 10,000 T).

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. Tunisie</p> <p>4. Tunisie</p> <p>5. Environ 22 millions de dinars tunisiens</p>	<p>6. Il s'agit essentiellement de la fabrication de roues et essieux pour wagons marchandises, de pièces de rechange de moteurs diesel et de matériel agricole ; les besoins des pays de la sous-région en véhicules pour le transport de marchandises s'établissent comme suit :</p> <p>Tunisie : 450 unités/an (marché local) 210 unités/an (exportation)</p> <p>Algérie : 1500 unités/an</p> <p>Maroc : 600 unités/an</p> <p>Egypte : 1500 unités/an</p> <p>Le projet (capacité annuelle prévue : 10 000 T) doit permettre de couvrir les besoins de la Tunisie à 100 % et ceux de l'Algérie à 50 %, du Maroc à 25 % et de l'Egypte à 50 %.</p>

V. PLAN POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

1. L'exécution du programme intégré de promotion industrielle nécessitera toute une série de mesures qui devront être prises par les pays des sous-régions et par les organisations coordonnatrices : CEA, ONUDI et OUA. Ces mesures sont définies ci-dessous. Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que l'élaboration du programme intégré est un processus continu. Aussi les gouvernements et les organisations intergouvernementales des sous-régions sont-ils invités à continuer de soumettre des propositions de projets en vue de leur inclusion ultérieure dans le programme.

Au niveau national

2. Le succès du programme dépendra des mesures prises au niveau national ainsi que des politiques et mécanismes opérationnels adoptés par les gouvernements. Ces mesures comprennent :

- a) L'approbation officielle du programme et de ses projets par le gouvernement;
- b) L'incorporation des principaux éléments du programme sous-régional et de ses projets dans les plans nationaux de développement industriel, ce qui pourra nécessiter un remaniement des plans en cours d'exécution;
- c) L'affectation des ressources humaines, financières et matérielles requises pour exécuter les projets;
- d) Le renforcement ou l'introduction de mécanismes opérationnels (sociétés, compagnies, commissions) chargés du suivi, y compris la définition des projets, les études de préinvestissement, la promotion des investissements, et les consultations relatives aux projets avec d'autres pays de la sous-région;
- e) Si le pays est désigné comme chef de file, la présentation officielle du projet à des institutions financières; <sup>1/</sup>
- f) Sur la base de profils pour les projets d'investissement moteurs, l'élaboration d'études détaillées de préinvestissement, avec le concours de l'ONUDI, de la CEA, de la BAD et des organisations de consultation industrielle locales compétentes;
- g) L'amélioration des capacités de la main-d'oeuvre locale et des capacités institutionnelles requises pour l'identification, l'élaboration et l'exécution des projets.

---

<sup>1/</sup> Ces institutions pourraient être la Banque africaine de développement (BAD), la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) et la Banque mondiale, étant entendu que cette énumération n'est pas limitative, car le succès du programme dépend de la participation la plus large possible de tous les intéressés.

Au niveau sous-régional

3. Toutes les activités menées aux niveaux national et sous-régional au cours de la préparation et de l'exécution des projets moteurs et des projets d'appui identifiés doivent favoriser la réalisation des objectifs de la Décennie. Les activités au niveau sous-régional comportent :

- a) L'approbation officielle du programme initial intégré de promotion industrielle par les organisations intergouvernementales de la sous-région et son inclusion dans leurs programmes et plans de développement sous-régionaux;<sup>2/</sup>
- b) La création ou le renforcement de comités intergouvernementaux au niveau sous-régional (en harmonie avec les initiatives prises par les organisations intergouvernementales existantes) pour coordonner, suivre et guider l'action des gouvernements en ce qui concerne le choix et l'exécution des projets multinationaux dans chaque sous-secteur;<sup>3/</sup>
- c) Les conseils devant être donnés par ces comités intergouvernementaux aux gouvernements sur la préparation, l'exécution, la gestion et le suivi des projets industriels multinationaux, y compris la définition des éléments suivants :
  - i) Grands principes régissant les rapports entre les parties et déterminant les arrangements de coopération dans les domaines de la production industrielle et du commerce des matières premières et produits industriels;
  - ii) Politiques et mesures de soutien que les gouvernements concernés doivent appliquer;
  - iii) Principes et mesures opérationnels, notamment pour ce qui est des avantages mutuels ou du traitement équitable;
  - iv) Coentreprises intéressant des organismes tels que les sociétés multinationales installées dans les pays de la sous-région, ou des pays membres de la sous-région et d'autres sous-régions et régions, ou des sociétés publiques et autres entreprises;

---

<sup>2/</sup> Pour la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, les organisations intergouvernementales citées étaient la ZEP, la SADCC et le Conseil des ministres du MULPOC basé à Lusaka, dont les priorités industrielles coïncident avec celles de la Décennie. Pour la sous-région de l'Afrique centrale, il s'agissait de la CEEAC, de l'UDEAC, de la CEPGL, et du Conseil des ministres des MULPOC basés à Yaoundé et Gisenyi. Pour la sous-région de l'Afrique du Nord, les organisations intergouvernementales mentionnées étaient l'OADI et le Conseil des ministres du MULPOC basé à Tanger, et l'incorporation du programme sous-régional dans le plan de ces organisations était subordonnée à la conformité des projets approuvés avec les études de faisabilité ou de préinvestissement menées par lesdites organisations. Pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, les termes "et l'exécution" figuraient dans le texte après "l'approbation officielle".

<sup>3/</sup> Pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, cet alinéa se lit comme suit :

- b) La participation de comités techniques sous-régionaux, secteur par secteur, dans le cadre de l'Association des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest (en accord avec les initiatives prises par les organisations intergouvernementales existantes) pour coordonner, suivre et guider l'action des gouvernements en ce qui concerne le choix et l'exécution des projets multinationaux dans chaque sous-secteur.

- v) Coproduction et spécialisation, y compris la sous-traitance et la commercialisation, en tant qu'arrangement d'une importance particulière pour les industries mécaniques motrices;
  - vi) Acquisition conjointe de la technologie et mobilisation des ressources financières;
  - vii) Normalisation et contrôle de la qualité.
- d) Un accord entre les pays de la sous-région sur le choix du pays hôte pour chaque projet multinational moteur, ainsi que sur les rôles respectifs des autres pays dans l'exécution des projets moteurs. Cet accord devrait notamment porter sur les points suivants :
- i) Approvisionnement en matières premières et en énergie nécessaires;
  - ii) Achat des produits intermédiaires et des produits finis;
  - iii) Souscription au capital-actions, dont la majorité doit être détenue par des pays africains;
  - iv) Formation et fourniture de main-d'oeuvre pour le projet;
  - v) Exécution des travaux de R-D liés au projet;
  - vi) Echange d'informations;
  - vii) Gestion de l'entreprise;
  - viii) Contrats de sous-traitance, dans la mesure du possible.
- e) La fourniture d'une assistance par des organisations intergouvernementales et des banques de développement de la sous-région pour la mobilisation de ressources financières et autres, y compris la promotion des investissements pour l'exécution des projets multinationaux moteurs;
- f) Le renforcement ou l'instauration d'arrangements opérationnels tels que les sociétés ou entreprises multinationales liées aux sociétés nationales correspondantes pour l'exécution de projets ou de groupe de projets déterminés. A cet effet, on doit noter que dans la création d'entreprises multinationales visant à établir des rapports économiques durables et efficaces, il pourrait être nécessaire pour chaque partenaire, en particulier les gouvernements, de partager les risques et les avantages des entreprises et de participer pleinement au processus de prise de décisions au plus haut niveau de la direction;
- g) La participation aux projets, dès le départ, des Chambres africaines du commerce et de l'industrie ou des fabricants et leurs associations ainsi que des sociétés compétentes de consultants locaux, de façon à accroître leur participation et leur engagement au fur et à mesure que les projets avancent.

Rôle des organismes de coordination et d'autres institutions

4. Pour mettre en place et exploiter rentablement des industries motrices, il faut développer les capacités humaines et technologiques, mobiliser des ressources financières et créer ou renforcer des capacités pour servir et intensifier le processus d'industrialisation dans les sous-régions. Les institutions et organisations du système des Nations Unies, en particulier l'ONUDI et la CEA, en collaboration étroite avec l'OUA, la BAD et d'autres organisations africaines spécialisées (CRAT, CRACFT, Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques, UPAT, Centre de développement de ressources minérales de l'Afrique centrale, IDEP, etc.), de même que les diverses fédérations industrielles arabes, l'ASMO et l'OADI, peuvent aider à satisfaire à ces exigences et, ainsi, à surmonter les problèmes cruciaux de développement de la sous-région.

5. Pour l'essentiel, ces organisations fourniraient, sur demande, une assistance technique dans les domaines suivants :

- a) Mise à jour du programme industriel sous-régional, établissement d'études de préinvestissement comprenant des profils des investissements sur les projets sélectionnés dans chaque sous-région et fournissant des informations sur des sujets comme la consommation, la taille de l'usine, les matières premières, les services publics, la technologie, l'investissement, la main-d'oeuvre et la formation, le coût probable de la production, la rentabilité du projet et/ou du programme et le ou les marchés potentiels;
- b) Identification des domaines spécifiques et des modes de coopération entre les pays, de même qu'entre les producteurs et les services de R-D dans l'exécution du programme pour la Décennie;
- c) Création d'un comité sous-régional de coordination<sup>4/</sup> chargé de revoir et mettre à jour le programme régional intégré de promotion industrielle, de contrôler son exécution et de coordonner les activités des comités sous-sectoriels visés au paragraphe 3 b);<sup>5/</sup>
- d) Développement des capacités dans les domaines suivants : planification industrielle, service de consultants en industrie, élaboration de projets, achats de fourniture, et soutien des entrepreneurs et fabricants locaux, y compris la création d'associations liées aux programmes moteurs;

<sup>4/</sup> Pour la sous-région de l'Afrique centrale, il a été estimé qu'il pourrait s'agir du comité de la coopération industrielle prévu dans le Traité portant création de la CEEAC et le Protocole IX audit Traité.

<sup>5/</sup> Pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, cet alinéa se lit comme suit :

- "c) Travaux de l'Association des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest en ce qui concerne la révision et la mise à jour du programme régional intégré de promotion industrielle, le contrôle de son exécution et la coordination des activités des comités techniques visés au paragraphe 3 b);"

Pour la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe, cet alinéa se lit comme suit :

- "c) Création d'un comité sous-régional de coordination, sous l'égide de la SADCC et de la ZEP, pour examiner et mettre à jour le programme sous-régional intégré de promotion industrielle, surveiller son exécution et coordonner les activités des comités sous-sectoriels visés au paragraphe 3 b);"

e) Organisation de consultations techniques, de négociations et de réunions sur la promotion des investissements dans des sous-secteurs moteurs déterminés. Ceci devra inclure la consultation et des négociations entre :

- i) Les pays africains, intéressant à la fois les institutions financières de l'Etat et les agents locaux de production et de distribution;
- ii) Les Etats africains et des partenaires éventuels d'autres pays en développement, dans le cadre de la CEPD, intéressant les investisseurs potentiels de ces pays de même que les institutions financières;
- iii) Les Etats africains et des partenaires éventuels des pays industrialisés.

6. La fourniture d'une telle assistance nécessite une coordination étroite entre les différentes institutions de la région afin d'assurer une complète harmonisation des efforts aussi bien des organisations des Nations Unies que de l'OUA au profit de la région.

La CEA, l'OUA et l'ONUDI devraient élaborer un système adéquat pour aider les pays à suivre l'exécution de ce programme industriel intégré, dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Les Etats devraient donc fournir à ces organisations des informations sur leurs activités afin que des rapports d'activité puissent être soumis aux conférences des Ministres africains de l'industrie. Bien qu'on attende des pays de la région qu'ils utilisent toutes les voies économiques et diplomatiques dont ils disposent pour promouvoir les projets identifiés, l'ONUDI devrait fournir une assistance par le biais de son programme de promotion des investissements, et notamment de ses services de promotion des investissements.

ANNEXE 1

Critères pour la sélection des projets industriels  
moteurs multinationaux/sous-régionaux

Pour qu'un projet industriel soit considéré comme projet moteur multinational/sous-régional, il doit satisfaire à toutes les conditions fondamentales du groupe I et à une ou plusieurs conditions supplémentaires du groupe II.

I. Conditions fondamentales

Le projet :

- a) Fournit des intrants aux secteurs prioritaires définis dans le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos, à savoir l'alimentation, les transports et communications et l'énergie;
- b) Assure une intégration effective et établit des liens avec d'autres activités industrielles et économiques et les infrastructures de la sous-région;
- c) Utilise et améliore au maximum les ressources naturelles africaines (matières premières et énergie) afin d'en faire profiter premièrement la sous-région, deuxièmement les autres pays africains et troisièmement les pays non africains;
- d) Produit des biens intermédiaires pour les activités de transformation ou de fabrication menées au sein d'industries existantes ou prévues, ou des produits mécaniques, en particulier ceux liés à la production et à la transformation des denrées alimentaires, aux matériaux de construction, aux textiles, à l'énergie, aux transports et à l'industrie extractive;
- e) Satisfait en premier lieu, directement ou indirectement, les besoins fondamentaux des peuples de la sous-région et, le cas échéant, ceux d'autres pays africains;
- f) Met en jeu i) des économies d'échelle, ii) une technique complexe ou une amélioration de la technique, iii) des investissements importants et iv) un ou des marché(s) inaccessible(s) aux pays de la sous-région pris individuellement;
- g) Offre un cadre de coopération, en particulier entre les pays africains, pour ce qui est des accords d'approvisionnement/d'achats à long terme concernant les matières premières et les produits intermédiaires et finis, de la sous-traitance, du troc, des prises de participation, etc.;
- h) Contribue à réduire la grande dépendance de la région vis-à-vis des facteurs de production étrangers.



II. Conditions supplémentaires

Le projet :

- a) Offre un ou des avantage(s) comparatif(s) existant(s) ou potentiel(s) par rapport à un ou à des projet(s) analogue(s) d'autres groupes de pays (africains ou non africains), notamment en ce qui concerne les matières premières, l'énergie et l'infrastructure nécessaires;
- b) Complète un ou des projet(s) connexe(s) ou une ou des unité(s) de production existant dans la sous-région;
- c) Procure des devises grâce à l'exportation de ses produits, y compris la valorisation des matières premières;
- d) Mène à la réadaptation et à la rationalisation d'unités de production existantes;
- e) Remplace quand c'est possible des matériaux synthétiques par des matériaux naturels, en particulier renouvelables.

ANNEXE 2

Liste de projets : Afrique de l'Est et Afrique australe

PROJETS STRATEGIQUES MOTEURS

Industrie métallurgique

Sous-programme concernant la sidérurgie

- 1) Amélioration et diversification des produits de ZISCOSTEEL, Zimbabwe
- 2) Expansion d'une usine sidérurgique, Ouganda
- 3) Usine sidérurgique intégrée, Kenya

Industrie mécanique

Sous-programme concernant les machines et le matériel agricoles

- 4) Fabrication de machines agricoles (tracteurs à quatre roues), Zimbabwe
- 5) Usine de fabrication du matériel d'irrigation, Zambie

Sous-programme concernant le matériel de transport routier et ferroviaire

- 6) Fabrication de châssis avec moteur diesel pour camions et cars, Ethiopie, Mozambique et Tanzanie
- 7) Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars, Zimbabwe ou Kenya
- 8) Fabrication de véhicules standard polyvalents à bon marché, Botswana, Madagascar, Mozambique, Ouganda et Zambie

Sous-programme concernant le matériel pour la fourniture d'énergie

- 9) Installations de relaminage de profilés et barres pour le transport de l'électricité à haute tension en Afrique australe et de l'Est
- 10) Usine de fabrication du cuivre, Zambie
- 11) Fabrication de transformateurs, Zambie (Profil de projet No 11)

Industries chimiques

Sous-programme concernant les engrais

- 12) Potasse, Ethiopie
- 13) Projet multinational ammoniac/urée, Tanzanie
- 14) Usine d'engrais phosphatés, Ouganda
- 15) Usine d'engrais phosphatés, Zimbabwe

Sous-programme concernant les produits chimiques de base

- 16) Production de soude caustique, Kenya

Sous-programme concernant les produits minéraux non métalliques

- 17) Production de verre à vitre, Madagascar

Industrie des matériaux de construction

Industrie du ciment

- 18) Cimenterie, Maurice

PROJETS MULTINATIONAUX D'APPUI

Sous-programme concernant l'infrastructure institutionnelle

- 1) Transformation du Centre de recherche de Serere en Centre de R et D pour la transformation des céréales, racines et tubercules, Ouganda
- 2) Assistance à l'ARSO et à l'AIHTRR

Sous-programme concernant la formation de la main-d'oeuvre industrielle

- 3) Inventaire des moyens de formation sous-régionaux
- 4) Formation du personnel technique et de gestion
- 5) Développement des capacités de consultation et de gestion dans l'industrie
- 6) Développement de l'entreprise industrielle locale (Répertoire de profils de projets pour les petites industries)

Autres projets d'appui

- 7) Transformation du poisson et autres produits de la mer
- 8) Amélioration et développement de l'industrie du ciment
- 9) Utilisation de sous-produits d'aciérie pour la production de ciment de laitier

ANNEXE 3

Liste de projets : Afrique de l'Ouest

PROJETS STRATEGIQUES MOTEURS

Industrie métallurgique

Sous-programme concernant la sidérurgie

- 1) Création d'une usine de fer spongieux
- 2) Création d'installations dotées de fours électriques à arc dans la sous-région
- 3) Création et agrandissement d'usines de relaminage dans la sous-région
- 4) Création d'une aciérie intégrée pour la fabrication de produits plats et creux
- 5) Création de fonderies

Industrie mécanique

Sous-programme concernant les machines et le matériel agricoles

- 6) Fabrication de tracteurs à quatre roues, Sénégal et Nigéria
- 7) Fabrication d'outillage agricole, Sierra Leone
- 8) Fabrication de moteurs diesel pour pompes d'irrigation et générateurs, Guinée
- 9) Fabrication d'outillage et de matériel agricoles, Nigéria
- 10) Production de minipresseurs mobiles pour l'huile de palme, Union du fleuve Mano

Sous-programme concernant le matériel de transport routier et ferroviaire

- 11) Fabrication de wagons de chemin de fer, Sénégal et Haute-Volta
- 12) Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars, Nigéria
- 13) Fabrication de châssis avec moteur diesel pour camions et cars, Nigéria
- 14) Fabrication de véhicules standard polyvalents à bon marché, Guinée et Côte d'Ivoire
- 15) Création d'un atelier central d'emboutissage, Nigéria

Sous-programme concernant le matériel pour la fourniture d'énergie

- 16) Fabrication de conducteurs et de câbles en aluminium, Ghana et Guinée
- 17) Fabrication de transformateurs, Togo
- 18) Fabrication de pylônes en acier, Nigéria
- 19) Fabrication de lampes-tempêtes, Sénégal

Industries chimiques

Sous-programme concernant les engrais

- 20) Création d'une usine d'acide phosphorique, Togo
- 21) Projet sous-régional concernant la production d'ammoniaque
- 22) Création d'une usine d'engrais phosphatés

Sous-programme concernant les produits chimiques de base

- 23) Création d'une installation de production de sel et de soude, Union du fleuve Mano

Sous-programme concernant les produits pharmaceutiques

- 24) Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Sierra Leone
- 25) Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Nigéria
- 26) Modernisation et extension de la station de Sereddu, Guinée

Sous-programme concernant les pesticides

- 27) Usine de produits phytosanitaires, Haute-Volta

Sous-programme concernant les produits minéraux non métalliques

- 28) Fabrication de récipients en verre, Afrique de l'Ouest
- 29) Fabrication de récipients en verre, Libéria

Industrie des matériaux de construction

Sous-programme concernant l'industrie du ciment

- 30) Création d'une cimenterie sous-régionale dans la région du Liptako-Gourma

Sous-programme concernant les produits céramiques

- 31) Création d'une fabrique de produits céramiques, Togo

Agro-industries et industries liées à l'agriculture

Sous-programme concernant le traitement des produits alimentaires

- 32) Complexe intégré pour la production de volailles, Libéria
- 33) Usine de traitement de produits alimentaires, Guinée
- 34) Usine de traitement de fruits, Guinée

Sous-programme concernant les industries forestières

- 35) Création d'une usine de pâte à papier et de papiers cartons, Côte d'Ivoire

PROJETS MULTINATIONAUX D'APPUI

Sous-programme concernant l'infrastructure institutionnelle

- 1) Assistance à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)
- 2) Assistance à la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)
- 3) Assistance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- 4) Centre de développement de l'industrie pharmaceutique, CEDEAO
- 5) Centre de développement sous-régional pour les peaux, le cuir et les articles en cuir (Institut de recherche sur le cuir, Zaria, Nigéria)
- 6) Assistance au CRACFT
- 7) Assistance au CRAT
- 8) Assistance pour la planification intégrée du développement industriel dans la région du Liptako-Gourma
- 9) Création d'un centre de technologie de l'Union du fleuve Mano

Sous-programme concernant la formation de la main-d'oeuvre industrielle

- 10) Assistance à la CEDEAO pour l'instauration d'un programme de formation industrielle
- 11) Renforcement des capacités de consultation et de gestion dans l'industrie
- 12) Développement des entreprises locales (Répertoire de profils de projets pour les petites industries)

Autres projets d'appui

- 13) Développement des industries de traitement de la viande et des industries connexes
- 14) Traitement du poisson et autres produits de la mer
- 15) Développement de l'industrie cotonnière
- 16) Création d'une société de cabotage de l'Union du fleuve Mano
- 17) Création d'une foire de l'industrie et de la technologie pour les Etats membres de l'Union du fleuve Mano

ANNEXE 4

Liste de projets : Afrique centrale

PROJETS STRATEGIQUES MOTEURS

Industrie métallurgique

Sous-programme concernant la sidérurgie

- 1) Réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku Zaïre

Sous-programme concernant l'aluminium

- 2) Développement intégré de l'industrie de l'aluminium, Cameroun

Sous-programme concernant l'étain

- 3) Extension d'une fonderie d'étain. Rwanda

Industrie mécanique

Sous-programme concernant les machines et le matériel agricoles

- 4) Fabrication de machines et équipements agricoles, Rwanda

Sous-programme concernant la mécanique de précision

- 5) Fabrication de montres et d'articles d'horlogerie, République centrafricaine

Industries chimiques

Sous-programme concernant les engrais

- 6) Production d'engrais azotés

Sous-programme concernant les produits pharmaceutiques

- 7) Installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques, République centrafricaine

Sous-programme concernant les produits minéraux non métalliques

- 8) Extension et diversification de la production d'une verrerie, Congo

Sous-programme concernant la pétrochimie

- 9) Installation d'un complexe pétrochimique pour la production de matières plastiques, Gabon
- 10) Extension d'une raffinerie de pétrole, Congo

Sous-programme concernant d'autres produits chimiques

- 11) Valorisation des gisements de potasse en vue de la fabrication de produits chimiques, Congo
- 12) Production de carbure de calcium, Rwanda
- 13) Production de méthanol
- 14) Projet pilote de fabrication d'alcool, Rwanda

Industrie des matériaux de construction

Sous-programme concernant l'industrie du ciment

- 15) Extension de la cimenterie de Loutete, Congo
- 16) Extension de la cimenterie de Mashyuza, Rwanda
- 17) Réactivation de la cimenterie de Katana, Zaïre

Agro-industries et industries liées à l'agriculture

Sous-programme concernant le traitement des produits alimentaires

- 18) Réactivation et développement de l'industrie de la canne à sucre, Angola
- 19) Extension d'une sucrerie, Corgo
- 20) Installation d'une distillerie, Burundi
- 21) Complexe intégré pour la transformation des produits d'élevage
- 22) Développement intégré de l'industrie de la pêche
- 23) Création d'un complexe agro-industriel de traitement du manioc

Sous-programme concernant les industries forestières

- 24) Etablissement d'un complexe de transformation du bois

PROJETS MULTINATIONAUX D'APPUI

Sous-programme concernant l'infrastructure institutionnelle

- 1) Assistance à l'Union douanière et économique d'Afrique centrale (UDEAC)
- 2) Assistance à la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)
- 3) Assistance à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)
- 4) Assistance au laboratoire pharmaceutique régional au Burundi

Sous-programme concernant la formation de la main-d'oeuvre industrielle

- 5) Assistance à l'UDEAC et à la CEPGL pour l'élaboration d'un Programme de formation industrielle
- 6) Développement des capacités de gestion et de services-conseils dans l'industrie
- 7) Développement des entreprises locales (Répertoire de profils de projets pour les petites industries)



Autres projets d'appui

- 8) Mise en valeur des ressources en tourbe
- 9) Plan quinquennal de développement industriel des pays de la CEPGL (secteur industriel)
- 10) Assistance aux pays de la CEPGL pour la fabrication de matériel électrique
- 11) Etude de faisabilité sur la fabrication des équipements de chemin de fer dans la sous-région de l'Afrique centrale
- 12) Développement de la production d'ingrédients actifs pour pesticides et insecticides
- 13) Assistance à la République centrafricaine pour le traitement intégré des produits d'élevage

ANNEXE 5

Liste de projets : Afrique du Nord

PROJETS STRATEGIQUES MOTEURS

Industrie mécanique

Sous-programme concernant les machines et le matériel agricoles

- 1) Création d'usines de montage de tracteurs, Egypte et Soudan
- 2) Fabrication de pompes d'irrigation

Sous-programme concernant le matériel de transport routier et ferroviaire

- 3) Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars
- 4) Construction d'une unité de fabrication de moteurs diesel, Tunisie

Sous-programme concernant les machines-outils et machines connexes

- 5) Fabrication de tours à métaux et de fraiseuses, Maroc
- 6) Fabrication de machines à travailler le bois, Tunisie

Sous-programme concernant le matériel pour la fourniture d'énergie

- 7) Création d'une usine de fabrication de compresseurs

Industries chimiques

Sous-programme concernant les produits chimiques de base

- 8) Création d'une unité de production de lithopone, Tunisie

Sous-programme concernant les produits minéraux non métalliques

- 9) Création d'une unité de production de verre à vitre, Soudan

Industrie des matériaux de construction

Sous-programme concernant l'industrie du ciment

- 10) Création de l'usine de ciment de Port Soudan, Soudan
- 11) Création d'une usine de production de ciment blanc, Tunisie

Sous-programme concernant les produits céramiques

- 12) Fabrication des carreaux de marbre, Soudan

Agro-industries et industries liées à l'agriculture

Sous-programme concernant le traitement des produits alimentaires

- 13) Création de sucreries, Soudan

Sous-programme concernant les industries forestières

- 14) Création d'une usine de papier, Soudan

Sous-programme concernant les articles en cuir

- 15) Création d'une usine de chaussures

Sous-programme concernant les textiles

- 16) Installation d'une filature
- 17) Extension d'une usine de fabrication de sacs en kenaf, Soudan
- 18) Création d'une usine de bonneterie
- 19) Création d'une usine de fabrication de vêtements

PROJETS MULTINATIONAUX D'APPUI

Sous-programme concernant l'infrastructure institutionnelle

- 1) Assistance dans l'élaboration d'un Programme de formation industrielle
- 2) Amélioration des capacités de gestion et de services-conseils dans l'industrie
- 3) Développement des entreprises locales (Répertoire de profils de projets pour les petites industries)

Autres projets d'appui

- 4) Promotion de l'industrie du traitement des denrées alimentaires en Afrique du Nord
- 5) Transformation du Centre national tunisien du cuir et de la chaussure en centre sous-régional
- 6) Centres régionaux africains pour le génie génétique et la biotechnologie
- 7) Fabrication de wagons marchandises et voyageurs
- 8) Création d'une usine sous-régionale de produits forgés

ANNEXE 6

PROJETS STRATEGIQUES MOTEURS

Industrie métallurgique

Sous-programme concernant la sidérurgie

- 1) Amélioration et diversification des produits de ZISCOSTEEL, Zimbabwe
- 2) Expansion d'une usine sidérurgique, Ouganda
- 3) Usine sidérurgique intégrée, Kenya
- 4) Création d'une usine de fer spongieux, Afrique de l'Ouest
- 5) Création d'installations dotées de fours électriques à arc, Afrique de l'Ouest
- 6) Création et agrandissement d'usines de relaminage, Afrique de l'Ouest
- 7) Création d'une aciérie intégrée pour la fabrication de produits plats et creux, Afrique de l'Ouest
- 8) Création de fonderies, Afrique de l'Ouest
- 9) Réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku, Zaïre

Sous-programme concernant l'industrie de l'aluminium

- 10) Développement intégré de l'industrie de l'aluminium, Cameroun

Sous-programme concernant l'industrie de l'étain

- 11) Extension d'une fonderie d'étain, Rwanda

Industrie mécanique

Sous-programme concernant les machines et le matériel agricoles

- 12) Fabrication de machines agricoles (tracteurs à quatre roues), Zimbabwe
- 13) Usine de fabrication du matériel d'irrigation, Zambie
- 14) Fabrication de tracteurs à quatre roues, Sénégal et Nigéria
- 15) Fabrication d'outillage agricole, Sierra Leone
- 16) Fabrication de moteurs diesel pour pompes d'irrigation et générateurs, Guinée
- 17) Fabrication d'outillage et de matériel agricoles, Nigéria
- 18) Production de minipresseurs mobiles pour l'huile de palme, Union du fleuve Mano
- 19) Fabrication de machines et d'équipements agricoles, Rwanda
- 20) Création d'usines de montage de tracteurs, Egypte et Soudan
- 21) Fabrication de pompes d'irrigation, Afrique du Nord

Sous-programme concernant le matériel de transport routier et ferroviaire

- 22) Fabrication de châssis avec moteur diesel pour camions et cars, Ethiopie, Mozambique et Tanzanie
- 23) Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars, Zimbabwe ou Kenya
- 24) Fabrication de véhicules standard polyvalents à bon marché, Botswana, Madagascar, Mozambique, Ouganda et Zambie
- 25) Fabrication de wagons de chemin de fer, Sénégal et Haute-Volta
- 26) Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars
- 27) Fabrication de châssis avec moteur diesel pour camions et cars, Nigéria
- 28) Fabrication de véhicules standard polyvalents à bon marché, Guinée et Côte d'Ivoire
- 29) Création d'un atelier central d'emboutissage, Nigéria
- 30) Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars, Afrique du Nord
- 31) Construction d'une unité de fabrication de moteurs diesel, Tunisie

Sous-programme concernant le matériel pour la fourniture d'énergie

- 32) Installations de relaminage de profilés et barres pour le transport de l'électricité à haute tension, Afrique de l'Est et Afrique australe
- 33) Usine de fabrication du cuivre, Zambie
- 34) Fabrication de transformateurs, Zambie
- 35) Fabrication de conducteurs et de câbles en aluminium, Ghana et Guinée
- 36) Fabrication de transformateurs, Togo
- 37) Fabrication de pylônes en acier, Nigéria
- 38) Fabrication de lampes-tempêtes, Sénégal

Sous-programme concernant la mécanique de précision

- 39) Fabrication de montres et d'articles d'horlogerie, République centrafricaine

Sous-programme concernant les machines-outils et matériel connexe

- 40) Fabrication de tours à métaux et de fraiseuses, Maroc
- 41) Fabrication de machines à travailler le bois, Tunisie

Sous-programme concernant le matériel électrique

- 42) Création d'une usine de fabrication de compresseurs, Afrique du Nord

Industries chimiques

Sous-programme concernant les engrais

- 43) Potasse, Ethiopie
- 44) Projet multinational ammoniac/urée, Tanzanie
- 45) Usine d'engrais phosphatés, Ouganda
- 46) Usine d'engrais phosphatés, Zimbabwe
- 47) Création d'une usine d'acide phosphorique, Togo
- 48) Projet sous-régional concernant la production d'ammoniaque, Afrique de l'Ouest
- 49) Création d'une usine d'engrais phosphatés, Afrique de l'Ouest
- 50) Production d'engrais azotés, Afrique centrale

Sous-programme concernant les produits chimiques de base

- 51) Production de soude caustique, Kenya
- 52) Création d'une installation de production de sel et de soude, Union du fleuve Mano
- 53) Création d'une unité de production de lithopone, Tunisie

Sous-programme concernant les produits pharmaceutiques

- 54) Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Sierra Leone
- 55) Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Nigéria
- 56) Modernisation et extension de la station de Sereddu, Guinée
- 57) Installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques, République centrafricaine

Sous-programme concernant les pesticides

- 58) Usine de produits phytosanitaires, Haute-Volta

Sous-programme concernant les produits minéraux non métalliques

- 59) Production de verre à vitre, Madagascar
- 60) Fabrication de récipients en verre, Afrique de l'Ouest
- 61) Fabrication de récipients en verre, Libéria
- 62) Extension et diversification de la production d'une verrerie, Congo
- 63) Création d'une unité de production de verre à vitre, Soudan

Sous-programme concernant les produits pétrochimiques

- 64) Installation d'un complexe pétrochimique pour la production de matières plastiques, Gabon
- 65) Extension d'une raffinerie de pétrole, Congo

Sous-programme concernant les autres produits chimiques

- 66) Valorisation des gisements de potasse en vue de la fabrication de produits chimiques, Congo
- 67) Production de carbure de calcium, Rwanda
- 68) Production de méthanol, Zaïre
- 69) Projet pilote de fabrication d'alcool, Rwanda

Industrie des matériaux de construction

Sous-programme concernant le ciment

- 70) Cimenterie, Maurice
- 71) Création d'une cimenterie sous-régionale dans la région du Liptako-Gourma
- 72) Extension de la cimenterie de Loutete, Congo
- 73) Extension de la cimenterie de Mashyuza, Rwanda
- 74) Réactivation de la cimenterie de Katana, Zaïre
- 75) Création de l'usine de ciment de Port Soudan, Soudan
- 76) Création d'une usine de production de ciment blanc, Tunisie

Sous-programme concernant les produits céramiques

- 77) Création d'une fabrique de produits céramiques, Togo
- 78) Fabrication de carreaux de marbre, Soudan

Agro-industries et industries liées à l'agriculture

Sous-programme concernant le traitement des produits alimentaires

- 79) Complexe intégré pour la production de volailles, Libéria
- 80) Usine de traitement de produits alimentaires, Guinée
- 81) Usine de traitement de fruits, Guinée
- 82) Réactivation et développement de l'industrie de la canne à sucre, Angola
- 83) Extension d'une sucrerie, Congo
- 84) Installation d'une distillerie, Burundi
- 85) Complexe intégré pour la transformation des produits d'élevage, Afrique centrale
- 86) Développement intégré de l'industrie de la pêche, Afrique centrale
- 87) Création d'un complexe agro-industriel de traitement du manioc, Afrique centrale
- 88) Création de sucreries, Soudan

Sous-programme concernant les industries forestières

- 89) Création d'une usine de pâte à papier et de papiers cartons, Côte d'Ivoire
- 90) Etablissement d'un complexe de transformation du bois, Afrique centrale
- 91) Création d'une usine de papier, Soudan

Sous-programme concernant l'industrie du cuir

- 92) Création d'une usine de chaussures, Afrique du Nord

Sous-programme concernant les textiles

- 93) Installation d'une filature, Afrique du Nord
- 94) Extension d'une usine de fabrication de sacs en kenaf, Soudan
- 95) Création d'une usine de bonneterie, Afrique du Nord
- 96) Création d'une usine de fabrication de vêtements, Afrique du Nord



ANNEXE 7

PROJETS MULTINATIONAUX D'APPUI

Sous-programme concernant l'infrastructure institutionnelle

- 1) Transformation du Centre de recherche de Serere en Centre de R et D pour la transformation des céréales, racines et tubercules, Ouganda
- 2) Assistance à l'ARSO et à l'AIHTRR, Afrique de l'Est et Afrique australe
- 3) Assistance à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), Afrique de l'Ouest
- 4) Assistance à la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)
- 5) Assistance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- 6) Centre de développement de l'industrie pharmaceutique, CEDEAO, Afrique de l'Ouest
- 7) Centre de développement sous-régional pour les peaux, le cuir et les articles en cuir (Institut de recherche sur le cuir, Zaria, Nigéria)
- 8) Assistance au CRACFT, Afrique de l'Ouest
- 9) Assistance au CRAT, Afrique de l'Ouest
- 10) Assistance pour la planification intégrée du développement industriel dans la région du Liptako-Gourma
- 11) Création d'un centre de technologie de l'Union du fleuve Mano
- 12) Assistance à l'Union douanière et économique d'Afrique centrale (UDEAC)
- 13) Assistance à la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)
- 14) Assistance à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)
- 15) Assistance au laboratoire pharmaceutique régional au Burundi

Sous-programme concernant la formation de la main-d'oeuvre industrielle

- 16) Inventaire des moyens de formation sous-régionaux, Afrique de l'Est et Afrique australe
- 17) Formation du personnel technique et de gestion, Afrique de l'Est et Afrique australe
- 18) Développement des capacités de consultation et de gestion dans l'industrie, Afrique de l'Est et Afrique australe
- 19) Développement de l'entreprise industrielle locale (Répertoire de profils de projets pour les petites industries), Afrique de l'Est et Afrique australe
- 20) Assistance à la CEDEAO pour l'instauration d'un programme de formation industrielle

- 21) Renforcement des capacités de consultation et de gestion dans l'industrie, Afrique de l'Ouest
- 22) Développement des entreprises locales (Répertoire de profils de projets pour les petites industries), Afrique de l'Ouest
- 23) Assistance à l'UDFAC et à la CEPGL pour l'élaboration d'un programme de formation industrielle
- 24) Développement des capacités de gestion et de services-conseils dans l'industrie, Afrique centrale
- 25) Développement des entreprises locales (Répertoire de profils de projets pour les petites industries), Afrique centrale
- 26) Assistance dans l'élaboration d'un programme de formation industrielle, Afrique du Nord
- 27) Amélioration des capacités de gestion et de services-conseils dans l'industrie, Afrique du Nord
- 28) Développement des entreprises locales (Répertoire de profils de projets pour les petites industries), Afrique du Nord

Autres projets d'appui

- 29) Transformation du poisson et autres produits de la mer, Afrique de l'Est et Afrique australe
- 30) Amélioration et développement de l'industrie du ciment, Afrique de l'Est et Afrique australe
- 31) Utilisation de sous-produits d'aciérie pour la production de ciment de laitier, Afrique de l'Est et Afrique australe
- 32) Développement des industries de traitement de la viande et des industries connexes, Afrique de l'Ouest
- 33) Traitement du poisson et autres produits de la mer, Afrique de l'Ouest
- 34) Développement de l'industrie cotonnière, Afrique de l'Ouest
- 35) Création d'une société de cabotage de l'Union du fleuve Mano, Afrique de l'Ouest
- 36) Création d'une foire de l'industrie et de la technologie pour les Etats membres de l'Union du fleuve Mano
- 37) Mise en valeur des ressources en tourbe, Afrique centrale
- 38) Plan quinquennal de développement industriel des pays de la CEPGL
- 39) Assistance aux pays de la CEPGL pour la fabrication de matériel électrique

- 40) Etude de faisabilité sur la fabrication des équipements de chemin de fer dans la sous-région de l'Afrique centrale
- 41) Développement de la production d'ingrédients actifs pour pesticides et insecticides, Afrique centrale
- 42) Assistance à la République centrafricaine pour le traitement intégré des produits d'élevage
- 43) Promotion de l'industrie du traitement des denrées alimentaires, Afrique du Nord
- 44) Transformation du Centre national tunisien du cuir et de la chaussure en centre sous-régional
- 45) Centre régionaux africains pour le génie génétique et la biotechnologie, Afrique du Nord
- 46) Fabrication de wagons marchandises et voyageurs, Afrique du Nord
- 47) Création d'une usine sous-régionale de produits forgés, Afrique du Nord

